



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Considérations générales	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	21
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	21
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	22
II. Ressources financières	63
A. Vue d'ensemble	63
B. Contributions non budgétisées	64
C. Taux de vacance	64
D. Formation	65
III. Analyse des variations	66
IV. Version révisée du concept général de stocks pour déploiement stratégique	67
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	70
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/294 ainsi qu'aux demandes et	71



recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	
A. Assemblée générale	71
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	73
Annexes	
I. Définitions	79
II. Organigrammes	81
III. Examen du concept général de stocks pour déploiement stratégique	84

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, dont le montant s'élève à 87 297 300 dollars, soit une augmentation de 6 297 300 dollars (7,8 %) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18.

Au cours de l'exercice 2018/19, la Base continuera de fournir des services aux missions de maintien de la paix dans les domaines de l'information géospatiale et de l'informatique et des télécommunications, et d'assurer des fonctions de planification, d'approvisionnement, de déploiement et de réintégration dans les stocks, conformément à la stratégie de gestion de la chaîne logistique.

Le projet de budget pour l'exercice 2018/19 prévoit une restructuration du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui sera rebaptisé Service des technologies. La nouvelle structure du Service sera optimisée afin de produire des solutions novatrices en matière d'informatique et de communications pour appuyer l'exécution des mandats des missions de maintien de la paix.

Le projet de budget couvre le déploiement de 139 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 306 agents recrutés sur le plan national. À l'issue d'un examen des besoins en personnel civil, il est proposé que 30 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) soient transformés en postes. Au total, 445 postes et emplois de temporaire sont proposés pour l'exercice 2018/19, soit le même nombre que celui qui avait été approuvé pour l'exercice 2017/18. Il est proposé de transférer un poste de Brindisi à Valence, si bien que la Base informatique et communications des Nations Unies à Valence comptera un effectif de 32 personnes au cours de l'exercice 2018/2019, tandis que les 413 autres membres du personnel seront affectés au Centre de services mondial de l'ONU.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et le mandat de la Base est expliquée dans les tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante – fonctions de la chaîne d'approvisionnement ; technologies géospatiales, informatique et télécommunications ; appui centralisé, et unités hébergées. Les effectifs ont été répartis par domaine d'activité.

Les explications relatives à la variation des ressources – humaines et financières – font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Personnel civil	41 047,0	38 106,1	44 148,7	6 042,6	15,9
Dépenses opérationnelles	41 177,5	42 893,9	43 148,6	254,7	0,6
Montant brut	82 224,5	81 000,0	87 297,3	6 297,3	7,8
Recettes provenant des contributions du personnel	6 265,8	6 053,2	6 645,3	592,1	9,8
Montant net	75 958,7	74 946,8	80 652,0	5 705,2	7,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	82 224,5	81 000,0	87 297,3	6 297,3	7,8

Ressources humaines

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Emplois de temporaire^b</i>	<i>Total</i>
Bureau du Directeur				
Effectif approuvé (2017/18)	7	12	–	19
Effectif proposé (2018/19)	7	11	–	18
Service de l'appui à la Base				
Effectif approuvé (2017/18)	17	90	–	107
Effectif proposé (2018/19)	16	91	–	107
Service de la chaîne d'approvisionnement				
Effectif approuvé (2017/18)	26	114	4	144
Effectif proposé (2018/19)	30	115	–	145
Service des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)				
Effectif approuvé (2017/18)	30	66	26	122
Effectif proposé (2018/19)	39	83	–	122
Unités hébergées				
Effectif approuvé (2017/18)	46	6	1	53
Effectif proposé (2018/19)	46	6	1	53
Total				
Effectif approuvé (2017/18)	126	288	31	445
Effectif proposé (2018/19)	138	306	1	445
Variation nette				
	12	18	(30)	–

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Considérations générales

1. À l'origine, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat utilisait le Dépôt de l'Organisation des Nations Unies, d'abord situé à Naples, puis transféré à Pise (Italie). Ce dépôt avait été créé en 1956 pour abriter le matériel devenu disponible après la liquidation de la Force d'urgence des Nations Unies. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) est opérationnelle depuis la fin de l'année 1994.

2. Le 23 novembre 1994, le Secrétaire général et le Gouvernement italien ont signé un mémorandum d'accord régissant l'utilisation des biens et des installations de Brindisi par l'Organisation. Un premier additif, concernant le don de trois nouveaux entrepôts, a été signé le 7 décembre 2001. Un deuxième, concernant la cession de locaux et de terrains supplémentaires, a été signé le 4 août 2008. Un troisième, portant sur la cession de six bâtiments et d'un terrain non bâti, a été signé le 23 novembre 2011. Le 28 janvier 2009, le Secrétaire général et le Gouvernement espagnol ont signé un mémorandum d'accord régissant l'utilisation d'installations à Valence (Espagne) par l'Organisation des Nations Unies.

3. Entité unique fonctionnant à partir de deux sites, la Base de soutien logistique comprend le Centre de services mondial de Brindisi et la Base informatique et communications des Nations Unies à Valence. La Base de soutien logistique se charge des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, de la logistique et de la gestion opérationnelle de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale et assure aux missions les services d'appui qui leur sont nécessaires tout au long de leur mandat, depuis la planification et la préparation de leur démarrage jusqu'à leur liquidation. Le Centre de services mondial continuera d'accueillir des unités hébergées qui entretiennent des relations hiérarchiques avec la Base de soutien logistique, sur le plan administratif, et avec le Département des opérations de maintien de la paix ou le Département de l'appui aux missions, sur le plan fonctionnel.

4. Le Centre de services mondial s'étend sur 368 209 mètres carrés. Il comprend 53 bâtiments fournis par le Gouvernement italien à l'usage exclusif de l'ONU et cinq bâtiments construits de sa propre initiative, à savoir 19 entrepôts, 13 ateliers et bâtiments auxiliaires, une infirmerie et 25 bâtiments de diverses tailles abritant des bureaux et des espaces de formation. La Base informatique et communications des Nations Unies à Valence s'étend sur 43 500 mètres carrés et comprend six bâtiments fournis par le Gouvernement espagnol à l'usage exclusif de l'ONU, à savoir trois bâtiments à usage opérationnel et à usage de bureaux, une aire de manutention du fret, une entrée piétonne et une entrée automobile contrôlées, ainsi qu'un restaurant bâti par l'Organisation.

5. La Base de soutien logistique des Nations Unies a pour mission de fournir aux opérations de maintien de la paix des services et des solutions rapides, efficaces, rationnels et responsables. Elle continuera d'assumer ses fonctions permanentes essentielles dans les domaines suivants : logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement ; génie ; environnement, et technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. En outre, elle poursuivra sa transformation de manière à devenir le seul intermédiaire entre les missions et le Siège s'agissant du déroulement et de l'amélioration des opérations, notamment en ce qui concerne la qualité de vie dans les missions et les aspects opérationnels de la santé et de la sécurité au travail.

6. Dans le cadre de son objectif général, la Base contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés

dans les tableaux ci-après, regroupés par domaine d'activité : chaîne d'approvisionnement ; technologies géospatiales, informatique et télécommunications ; appui centralisé. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront à la Base de s'acquitter de son mandat tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs ont été répartis par domaine d'activité. La variation des effectifs par rapport au budget de 2017/18 est analysée au niveau de chaque domaine.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

7. Actuellement, la Base de soutien logistique des Nations Unies comprend : a) le Bureau du directeur, qui supervise les trois services et l'administration des unités hébergées à Brindisi ; b) le Service de l'appui centralisé, qui fournit des services administratifs internes et des services d'appui aux autres services et aux unités hébergées ; c) le Service de la chaîne d'approvisionnement, qui fournit divers services de logistique aux opérations de maintien de la paix et s'occupe également des stocks pour déploiement stratégique ; d) le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qu'il est proposé de restructurer pour en faire le Service des technologies en 2018/19, afin de renforcer encore la vaste gamme de services technologiques fournis aux missions de maintien de la paix ; e) les unités hébergées à Brindisi, qui relèvent directement, sur le plan opérationnel, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Les grandes priorités de chacune de ces entités pour l'exercice 2018/19 sont décrites dans les paragraphes suivants.

8. Les hypothèses budgétaires concernant les différentes activités pour l'exercice 2018/19 sont les suivantes : a) restructuration du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qu'il est proposé de renommer Service des technologies. Le Service a pour objectif d'optimiser les opérations essentielles dans le domaine de l'informatique et des communications, notamment en offrant des solutions technologiques novatrices aux missions de maintien de la paix ; b) révision du concept général d'opérations relatif aux stocks pour déploiement stratégique, tel que présenté à l'annexe III du présent rapport, aux fins d'élargir ce concept, entre autres aspects, pour permettre la fourniture de services d'appui ; c) optimisation du tableau d'effectifs par le transfert, la réaffectation et le reclassement de postes en vue de refléter une structure organisationnelle plus efficace qui tienne compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil entrepris en mai 2017 ; d) création d'un Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail, placé sous la responsabilité du Service de l'appui centralisé.

9. Pour l'exercice 2018/19, la Base de soutien logistique s'attache à donner suite aux résultats d'un examen des besoins en personnel civil mené de mars à juin 2017, dont les conclusions officielles ont été présentées en octobre 2017. Il y a notamment été recommandé de transformer 30 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes, de transférer 108 postes, dont 92 au titre de la restructuration du Service des technologies, de réaffecter six postes et de reclasser cinq postes soumis à recrutement international.

Bureau du Directeur

10. Le Bureau du Directeur comprend actuellement : a) l'équipe de collaborateurs directs du Directeur ; b) le Bureau régional de la sécurité aérienne ; c) le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions.

11. Le Bureau du Directeur s'emploiera à poursuivre la transformation de la Base de soutien logistique en un service mondial fournissant des solutions aux missions de

maintien de la paix et autres missions, au Secrétariat de l'ONU ainsi qu'à d'autres entités des Nations Unies et à des clients externes suivant le principe du recouvrement des coûts. Le Bureau régional de la sécurité aérienne continuera d'assurer des services de sécurité aérienne pour les missions qu'il dessert [Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)] et d'appuyer les activités relatives aux programmes de sécurité aérienne pour les missions des Nations Unies.

Service de l'appui centralisé

12. Le Service de l'appui centralisé maintiendra son concours au fonctionnement de la Base de soutien logistique, notamment dans les domaines suivants : achats, ressources humaines, finances et budget, services de conférence et de formation, services médicaux, gestion des biens, sécurité et autres services internes.

13. Le Service de l'appui centralisé apportera également un appui logistique accru aux missions pour la mise en œuvre d'activités liées à l'hygiène et à la sécurité du travail, dans le but de réduire les maladies et les accidents du travail au sein des opérations sur le terrain. Pour progresser concrètement dans ce domaine, il est proposé de créer un Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail, relevant du Service, qui comprendrait quatre postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, transférés de l'infirmerie et du Bureau de la sécurité.

14. Huit postes inscrits au budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) resteront intégrés au Service afin que leurs titulaires aident à fournir un appui administratif à la Mission dans les domaines de la finance, des ressources humaines, de la gestion des biens et des achats.

15. Par ailleurs, dans le cadre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (COMPASS), les missions politiques spéciales, en particulier celles dont les capacités en matière d'achats sont limitées ou inexistantes, dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), continueront de recevoir une assistance. Le Service de l'appui centralisé gère cet arrangement au moyen d'accords de prestation de services, en vertu desquels l'UNOWAS et le BRENUAC versent tous deux chaque année 40 000 dollars à la Base de soutien logistique, et aucun poste n'est fourni par les missions.

Service de la chaîne d'approvisionnement et stocks stratégiques pour déploiement rapide

16. Au cours de l'exercice 2018/19, le Service de la chaîne d'approvisionnement axera principalement ses travaux sur la mise en œuvre des services et projets touchant à la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'une version révisée du concept général d'opérations concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

17. La Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement comprend quatre unités, à savoir : a) le Groupe de l'appui à la planification, qui continuera d'assumer les fonctions de gestion des biens à l'échelle mondiale, y compris celles de centre d'échanges d'information qui vérifie s'il est possible de procéder aux acquisitions en interne, avant de faire appel à un fournisseur extérieur ; aide à l'élaboration et à l'exécution de plans préliminaires de cession des actifs pour la liquidation des missions de maintien de la paix ; joue un rôle de prévision de la demande mondiale en rassemblant et analysant les besoins des missions de maintien de la paix, et fournit des services de gestion des biens immobiliers à l'échelle mondiale ; b) le Groupe de l'appui à l'approvisionnement, qui fournira un appui opérationnel et analytique, y compris l'évaluation de diverses méthodes de recherche

de fournisseurs, pour faciliter la prise de décisions et offrir des solutions aux missions de maintien de la paix et aux gestionnaires de catégorie du Département de l'appui aux missions dans les domaines du génie, de l'approvisionnement et du transport ; apportera une assistance pour ce qui a trait aux questions techniques, à la planification et à la conception ; prêtera son concours sur le terrain pour la planification et l'approvisionnement, et fournira un appui quant aux documents de conception et aux dossiers d'invitation à soumissionner ; c) le Groupe de la gestion des marchés des missions, qui recueillera et regroupera des données sur les résultats des missions pour tel ou tel contrat-cadre mondial ; d) le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement, qui continuera d'appuyer la mise en œuvre des politiques écologiques afin de réduire l'empreinte écologique des missions, pour ce qui concerne les déchets, l'eau, la gestion des eaux usées et la gestion de l'énergie. Afin d'assurer la continuité du service pendant l'exercice 2018/19, il est proposé de transformer deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes.

18. La Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks se compose de cinq grands groupes, à savoir : a) le Groupe de la gestion centralisée des stocks, qui s'occupe de la gestion et de l'administration du matériel, de la manutention, de la réception et de l'inspection des biens, du contrôle des expéditions et des mouvements de biens et du dédouanement, pour tous les stocks ; b) le Groupe des services centraux d'entretien et de réparation, qui inspecte, entretient et répare les véhicules, les groupes électrogènes et le matériel ; c) le Groupe des stocks pour déploiement stratégique, à caractère intersectoriel, qui fait le lien entre l'entreposage, les expéditions et la reconstitution des stocks pour déploiement stratégique ; d) le Groupe de la planification et des opérations, qui fournit un appui essentiel aux missions dans les phases de démarrage et de fonctionnement stabilisé ainsi qu'au moment de la liquidation, grâce à la gestion des équipes d'appui aux missions ; e) le Groupe du service aux clients, qui est le point d'entrée unique pour les demandes concernant la chaîne d'approvisionnement et les questions logistiques et garantit une réponse rapide aux missions de maintien de la paix.

Stocks pour déploiement stratégique

19. Durant l'exercice 2016/17, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à un examen et à une évaluation des stocks pour déploiement stratégique (A/71/798) et recommandé d'actualiser et de réviser le concept de stocks pour déploiement stratégique, y compris les hypothèses et politiques afférentes dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des initiatives en cours concernant le démarrage des missions, aux fins d'un déploiement rapide. En conséquence, la Base de soutien logistique a effectué une révision du concept général d'opérations concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide, dont il est donné un résumé au chapitre IV et qui est présentée à l'annexe III du présent rapport.

Service des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

20. Le Service des technologies [actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (voir par. 21 ci-dessous)] continuera de fournir des services résilients dans le domaine de l'informatique et des communications, notamment en termes d'hébergement et de connectivité pour les systèmes essentiels, afin de veiller à ce que les membres du personnel des missions et du Siège aient accès à Umoja et à d'autres systèmes tels que la visioconférence, iNeed et le courrier électronique. Pour éviter les doubles emplois et atténuer les risques, le Service est déployé sur deux sites mais dispense des services unifiés. La bonne exécution de ses tâches est sous-tendue par une stratégie fondée sur un effectif de base, complété par des services contractuels et gérés, qui sont modulables en fonction des besoins.

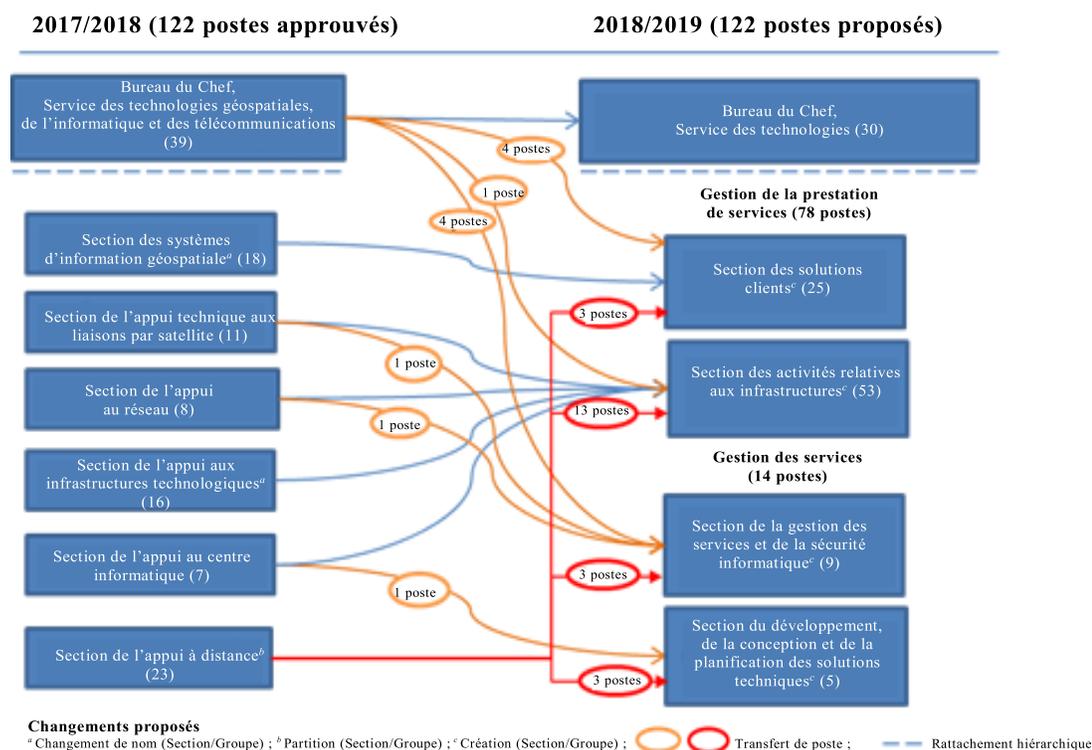
21. Au cours de l'exercice 2018/19, il est proposé de restructurer le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et de le renommer Service des technologies. La restructuration renforcera le rôle du Service comme centre opérationnel d'appui et de fourniture de services et de solutions technologiques aux opérations sur le terrain et pour l'ensemble des activités du Secrétariat de l'ONU. Ce changement est conforme à la stratégie de l'Organisation en matière d'informatique et de communications et aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil achevé en octobre 2017. Dans ce contexte général, la restructuration se concentrera sur les principaux facteurs stratégiques suivants : a) optimisation des opérations fondamentales dans le domaine de l'informatique et des communications, y compris s'agissant de l'hébergement, de la connectivité et du contrôle des opérations de maintien de la paix ; b) centralisation des systèmes et réduction de l'empreinte globale de l'informatique et des communications sur le terrain ; c) maintien d'une combinaison optimale de personnel essentiel et de personnel contractuel des services informatiques pour s'adapter aux besoins ; d) évaluation complète des moyens en matière de sécurité de l'information afin de déterminer s'il faudrait confier les tâches y relatives à du personnel contractuel ou au personnel essentiel de la Base de soutien logistique.

22. On trouvera le détail de la restructuration et des mouvements de personnel requis aux paragraphes 121 à 149 du présent rapport. La restructuration est sans incidence financière et le Service comportera toujours 122 postes ; il sera supervisé par le Bureau du Chef du Service des technologies. Dans le cadre de la restructuration, il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile de Brindisi à Valence.

23. La figure ci-dessous présente, sous forme de schéma, les principaux mouvements de postes vers la nouvelle structure organisationnelle.

Figure

Restructuration du Service des technologies



24. La nouvelle structure est conforme à un cadre normalisé de pratiques exemplaires internationales, celui de l'Information Technology Infrastructure Library, qui s'articule autour de deux grands axes : a) gestion de la livraison (78 postes) ; b) gestion des services (14 postes). Le premier porte sur la mise à disposition de solutions et d'infrastructures, et le second consiste à s'assurer que les services fournis sont correctement conçus, transférés, chiffrés et répertoriés ainsi qu'efficacement appuyés et contrôlés. Les changements au niveau des sections et les mouvements de postes entre la structure actuelle et la nouvelle structure sont présentés sous forme de schéma dans la figure ci-dessus.

25. Le présent rapport contient également une proposition tendant à transformer 26 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes du Service des technologies. Les postes permanents sont cruciaux pour garantir une capacité d'appui minimale à tout moment et faire en sorte que les connaissances et compétences capitales dans des domaines essentiels ne se perdent pas.

Gestion de la prestation de services

26. La Section des solutions clients (25 postes) comprendra l'actuelle Section des systèmes d'information géospatiale et certains éléments de l'actuelle Section de l'appui à distance (missions), y compris la capacité d'appui logistique quotidien aux missions de maintien de la paix en ce qui concerne les solutions touchant à l'informatique et aux communications, et quatre postes du Bureau du Chef du Service. L'intérêt de la nouvelle configuration réside dans un meilleur alignement avec la stratégie de l'Organisation et dans le regroupement des activités dites de clientèle (qui passent par un contact direct avec les clients) relatives à la livraison de solutions sous une direction unique conçue pour améliorer la prestation de services.

27. La Section des activités relatives aux infrastructures (53 postes) comprend principalement les actuelles Section de l'appui technique aux liaisons par satellite, Section de l'appui aux réseaux, Section de l'appui aux infrastructures technologiques et Section de l'appui au centre informatique, ainsi que des éléments de la Section de l'appui à distance (missions) – y compris la capacité concernant l'appui logistique quotidien et la coordination améliorée de la prestation de services d'infrastructure aux missions de maintien de la paix). La Section est la plus grande du nouveau Service des technologies et un outil essentiel de centralisation et de consolidation institutionnelle, qui doit permettre aux clients du monde entier de se connecter aux systèmes informatiques et de communication de l'ONU et de les utiliser de manière sûre. Toutes les infrastructures internes aux missions et centralisées sont regroupées sous une entité factuelle unique (activités relatives aux infrastructures) qui, avec les activités liées à l'offre de solutions pour les activités de clientèle (solutions clients), constituera la composante de gestion de la prestation de services du Service.

Gestion des services

28. La Section de la gestion des services et de la sécurité informatique (9 postes) se compose principalement d'éléments œuvrant à la sécurité de l'information, à la gestion des services et à la résilience opérationnelle au sein de l'actuel Bureau du Chef du Service et à la prise en charge à distance des incidents rencontrés dans les missions au sein de la Section de l'appui à distance (missions). La nouvelle Section sera chargée de fonctions transversales et assurera des activités de sécurité et de gestion des risques pour répondre à la demande croissante en matière de transactions numériques et de cybersécurité. Ces activités incluent la supervision des tâches concernant la sécurité de l'information, la gestion des risques, la gestion des services informatiques, la résilience opérationnelle, le suivi commun des événements et la

gestion d'un service d'assistance sous-traité. La Section veillera à la cohésion de processus qui garantissent la prestation de services efficaces, cohérents et sûrs.

29. La Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques (5 postes) comprend principalement des postes de la Section de l'appui à distance (missions) et a pour but de renforcer l'appui aux missions dans la conception et la fourniture des technologies et de solutions novatrices. En fonction des besoins sur le terrain, elle identifiera les problèmes et offrira des solutions modulables et durables, notamment en termes de réduction de l'empreinte dans les zones de mission.

Dispositif de modulation des ressources

30. Les effectifs de la Base de soutien logistique des Nations Unies resteront composés d'un noyau de fonctionnaires essentiels épaulés par du personnel contractuel. S'appuyant sur les recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil et utilisant le dispositif de modulation des ressources au sein du Service des technologies, la Base de soutien logistique a constitué un groupe de travail chargé du dispositif à l'échelle de toute la Base et dont les résultats des travaux feront partie intégrante des crédits demandés dans le budget pour l'exercice 2019/20. Le dispositif de modulation des ressources établira une corrélation entre la charge de travail et la capacité d'appui requise et exploitera les ressources de référence qui ont été examinées et approuvées dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil.

Déploiement sur deux sites et centralisation des systèmes d'information géospatiale et de l'appui à distance (missions)

31. Au paragraphe 21 de son rapport, paru sous la cote [A/71/836/Add.10](#), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé une étude plus complète sur ce qu'impliquerait une double implantation du Service des technologies ainsi que sur l'effort de centralisation des systèmes d'information géospatiale et d'appui à distance, notamment s'agissant des missions clientes. Dans sa résolution [71/294](#), l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité. En conséquence, on trouvera ci-dessous des renseignements plus détaillés.

Incidences de la double implantation du Service des technologies

32. Le Service des technologies est implanté à la fois à Valence et à Brindisi en raison des impératifs techniques de redondance et d'atténuation des risques liés à une implantation unique.

33. Dans son rapport sur son étude d'ensemble (voir [A/70/742/Add.9](#), par. 15 et 16), le Comité consultatif, tout en reconnaissant la nécessité des deux sites jumelés à Brindisi et Valence, a toutefois estimé qu'un tel dispositif présentait des difficultés sur le plan de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement et pouvait également avoir des répercussions en matière financière et de gestion des ressources humaines, et a demandé que l'analyse soit approfondie en l'étendant à toutes les questions concernant la double implantation.

34. Un résumé de la version révisée de l'étude d'ensemble est donné ci-dessous en réponse aux demandes formulées par le Comité consultatif et l'Assemblée générale.

35. La version révisée de l'étude d'ensemble présente des informations quant aux incidences de l'implantation du Service des technologies en deux lieux distincts. Les modalités de traitement parallèle des centres de technologie jumelés de Brindisi et de Valence constituent une configuration optimale selon les normes du secteur, et font du Service des technologies un moteur stratégique pour réaliser la vision du Secrétaire général qui consiste à moderniser, transformer et innover. L'essence même du

traitement parallèle entre Brindisi et Valence tient à ce que les deux sites peuvent simultanément fournir bases de données, services et applications critiques, grâce au regroupement des technologies par catégorie et à la répartition de la charge de travail y afférente, ce qui a pour effet d'optimiser les capacités disponibles sur l'un et l'autre des sites. L'intérêt d'une telle configuration réside dans le fait qu'elle permet d'obtenir les meilleurs délais en termes de disponibilité et de dépannage. Ce modèle offre la possibilité d'absorber sans heurt l'impact d'une perte totale sur un site, étant donné que l'autre centre informatique continue de fournir des services de production. Il permet de garantir que toutes les applications essentielles, telles que le courrier électronique, Umoja et iNeed, sont hébergées sur les sites parallèles des centres de technologie jumelés, ce qui est gage de résilience à l'échelle mondiale et réduit le risque d'un méga-dysfonctionnement qui frapperait un site unique. De par leur structure, les unités intersectorielles des centres de technologie jumelés sont complémentaires et cohérentes, sans faire double emploi entre elles, et s'articulent autour d'une stratégie de démultiplication des ressources rationnelle, qui consiste à employer un noyau de fonctionnaires essentiels épaulés par du personnel contractuel, dans le cadre d'un modèle opérationnel modulable. Les besoins en mouvements de personnel entre les sites sont limités et l'utilisation fréquente, entre Brindisi et Valence, de la visioconférence et d'autres technologies solidaires permet une collaboration efficace, si bien que les déplacements entre les deux sites sont rigoureusement encadrés. Les services d'appui dans les domaines des finances, des ressources humaines, des installations et des achats sont fournis au personnel de Valence à partir des unités existantes qui opèrent entièrement depuis le Centre de services mondial de Brindisi.

Appui à distance (missions)

36. La Base de soutien logistique des Nations Unies a fourni des services d'appui à distance aux opérations de maintien de la paix, un projet pilote ayant été mené auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Une étude de viabilité, effectuée pour 2016/17 puis actualisée en 2017/18, a mis en relief les avantages financiers et opérationnels qu'offre la modalité de l'appui à distance aux missions, qui permet notamment : a) de renforcer la capacité d'appui à distance aux missions et de réduire globalement l'empreinte de l'infrastructure informatique et des communications de la mission ; b) d'optimiser, de normaliser et de centraliser les ressources conformément aux principes énoncés dans la stratégie du Secrétaire général en matière d'informatique et de communications (A/69/517) ; c) de réduire les dépenses d'équipement et les dépenses de fonctionnement ainsi que les risques opérationnels tout en augmentant l'efficacité et l'efficacité des opérations ; d) d'augmenter la disponibilité des services (temps utile) ; e) de renforcer la sécurité du système informatique et la résilience institutionnelle par un accès à des spécialistes centralisés et disponibles en permanence (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) ; f) de centraliser la gestion des prestations de services, l'établissement de rapports et le suivi continu des systèmes et de réduire leur vulnérabilité ; g) de sécuriser la configuration des réseaux et systèmes et de protéger les informations sensibles de la mission par la mise en service de centres de données certifiés aux normes ISO 27001 et ISO 20000 ; h) d'améliorer l'expérience de l'assistance aux utilisateurs par l'application de normes et de niveaux de service homogènes, fondés sur des accords de prestation de services établis ; i) d'optimiser les ressources et de faire des économies d'échelle entre les missions ; j) de disposer en tout temps d'un service à la clientèle normalisé et homogène, accessible en tout lieu via un portail mobile. Il est proposé d'en faire un mode opératoire durable, susceptible d'être appliqué dans plusieurs autres missions. Cette modalité de l'appui à distance assurera une présence « allégée »,

permettant la prestation à distance de nombreuses activités telles que, notamment, la surveillance des infrastructures de la mission ou de l'appui à ses réseaux et systèmes et à ses services mobiles d'assistance aux utilisateurs, ce qui perpétuera les gains d'efficacité. La modalité d'appui à distance devrait être normalisée pour les services fournis aux missions de maintien de la paix.

Centralisation des systèmes d'information géospatiale

37. La centralisation des systèmes d'information géospatiale a continué de produire des avantages en ce qu'elle a fourni aux missions de maintien de la paix des produits, des services et un appui essentiels dans le cadre d'un partenariat technique et militaire, qui a contribué à améliorer la sécurité et l'appréciation de la situation sur le terrain.

38. L'Assemblée générale a approuvé, pour l'exercice 2014/15, (résolution [68/284](#)), le regroupement et la centralisation des principales fonctions des systèmes d'information géospatiale et une réduction de l'empreinte de ces systèmes dans les missions de maintien de la paix grâce à l'expansion de la Section des systèmes d'information géospatiale de la Base. Il en a résulté un portefeuille de services géospatiaux élargi pour un soutien opérationnel à toutes les missions, surtout celles qui ont peu, ou qui n'ont pas, de moyens. L'objectif initial du projet pilote mené entre 2014 et 2016 était de parvenir à une réduction de 15 % des effectifs et d'achever le regroupement de l'infrastructure des systèmes d'information géospatiale. Durant la phase pilote, 48 postes ont été supprimés dans les missions et 11 postes et emplois de temporaire ont été créés à la Base. Cinq postes de la catégorie des administrateurs ont été créés en tant que postes, tandis que les six autres emplois du Service mobile et des catégories nationales ont été créés en tant qu'emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Dans le domaine des systèmes d'information géospatiale, la réduction générale des effectifs a porté sur 37 postes (29 %), avec des économies estimées à 0,64 million de dollars par an résultant du regroupement des logiciels et infrastructures des systèmes d'information géospatiale. Le programme pérennise l'efficacité des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de l'appréciation de la situation et de la sécurité, des opérations militaires et logistiques, et des aides à la prise de décisions. La Section fournit des services de cartographie topographique et de base ainsi que des analyses spatiales et de terrain. Elle a également commencé à offrir des services de gestion et de traitement d'images, à élaborer des solutions géospatiales et à normaliser les processus, les modèles et les données.

39. Dans le cadre de la restructuration du Service des technologies, la capacité des systèmes d'information géospatiale relèvera de la Section des solutions clients, ce qui constituera la prochaine étape de l'évolution des technologies, s'étendant à un plus large éventail de services tels que la capture et la gestion des données, la visualisation, l'analyse, l'application et l'assistance, l'informatique décisionnelle et la communication de l'information.

Contractants et personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence

40. Au paragraphe 55 de son rapport, publié sous la cote [A/69/839/Add.9](#), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, dans ses futurs projets de budget de la Base de soutien logistique, des informations sur tout le personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence, ainsi que des précisions sur les modalités administratives et le recouvrement des coûts, les frais de location et d'entretien, les recettes perçues et toute autre information pertinente sur l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies.

41. En 2018/19, la Base de soutien logistique continuera d'accueillir à Brindisi et à Valence des membres du personnel de soutien d'autres entités. Au titre des modalités de recouvrement des coûts, il sera possible de recouvrer les coûts associés à l'utilisation des locaux par du personnel autre que celui de la Base de soutien logistique et fournissant un appui à des clients autres que des entités de maintien de la paix avec lesquels la Base a conclu un accord de prestation de services. Ces coûts ont trait aux services de gestion des installations tels que nettoyage, jardinage, sécurité et entretien. Par exemple, pour le personnel du Centre international de calcul des Nations Unies affecté à des projets autres que ceux du Département de l'appui aux missions, les coûts recouverts correspondent aux services de gestion des installations.

42. En ce qui concerne les membres du personnel d'entités autres que la Base de soutien logistique, notamment le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Centre international de calcul, qui s'occupent de projets pour le Département de l'appui aux missions et les missions de maintien de la paix, aucun coût n'est mis en recouvrement, conformément aux arrangements contractuels conclus.

43. On estime que 536 membres du personnel de soutien d'autres entités occuperont des locaux à la Base de soutien logistique, dont la plupart assumeront des fonctions liées à l'informatique et aux communications, tandis que quatre occupants appartiendront au Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies et que huit membres de la MANUL fourniront d'autres services (voir tableau 1) Les crédits demandés pour les contractants de la Base sont pris en compte dans le présent budget ; les autres contractants des Nations Unies et les sous-traitants sont financés par d'autres mécanismes.

Tableau 1

Analyse de l'occupation des locaux de la Base de soutien logistique par les contractants et le personnel autre que celui de la Base, par site

	2017/18		2018/19		Variation	Accord de prestation de services/ remboursement des coûts (oui ou non)
	Total	Brindisi	Valence	Total		
Contractants						
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	135	30	102	132	(3)	Non ^a
Centre international de calcul (clients du Département de l'appui aux missions)	116	63	52	115	(1)	Non ^a
Centre international de calcul (clients autres que ceux du Département de l'appui aux missions)		11	104	115	115	Oui ^b
Autres sous-traitants	159	119	40	159	–	Non ^c
Total partiel (contractants)	410	223	298	521	111	
Autre personnel (postes de l'ONU)	9	12	3	15	6	Non ^d
Total	419	235	301	536	117	

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 1)

- ^a Membres du personnel du Centre international de calcul et de l'UNOPS travaillant sur des projets pour le Département de l'appui aux missions et les missions de maintien de la paix dans le cadre d'accords contractuels. Les coûts associés à ces membres du personnel ne sont pas mis en recouvrement.
- ^b Les coûts de l'occupation des locaux par le personnel du Centre international de calcul travaillant pour des clients autres que ceux du Département de l'appui aux missions sont recouverts par l'intermédiaire du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix.
- ^c Il n'y a pas de recouvrement des coûts pour les entités et les contractants travaillant sur des projets pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies, ces coûts étant pris en compte dans les projets de budget des missions concernées.
- ^d Autres postes. Ces postes ne sont pas des postes contractuels. Cette catégorie correspond aux postes du Secrétariat de l'ONU qui se situent à la Base de soutien logistique mais ne figurent pas à son tableau d'effectifs. Pour l'exercice 2018/19, les postes se répartissent comme suit : Bureau de l'informatique et des communications (1) ; postes extrabudgétaires (2) ; Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies (4) ; MANUL (8).

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts

44. Au paragraphe 68 de son rapport, paru sous la cote [A/70/742/Add.9](#), le Comité consultatif a estimé qu'il fallait permettre à l'Assemblée générale de mieux comprendre les services fournis à d'autres entités relevant et ne relevant pas du Secrétariat et lui donner un aperçu complet des ressources mises à la disposition de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Il a recommandé que des informations complètes et transparentes sur les dépenses engagées et les recettes perçues pour tous les services fournis à d'autres entités relevant et ne relevant pas du Secrétariat soient systématiquement incorporées dans les futurs projets de budget. Il a ajouté que les postes extrabudgétaires financés au moyen des recettes provenant du recouvrement des coûts devraient également être pris en compte dans l'organigramme, accompagnés de la mention qui convient.

45. Durant l'exercice 2018/19, la Base de soutien logistique entend maintenir les accords de prestation de services qu'il a conclus avec 14 entités, en vertu desquels elle fournit à ces entités, en appliquant le principe du recouvrement des coûts et en utilisant la fonctionnalité de prestation de services d'Umoja, des services en matière de connectivité, de stockage de données, de télécommunications, d'hébergement de centres de données, d'hébergement d'applications, de suivi des événements, de sécurité informatique et de résilience opérationnelle ainsi que des services internes et des services liés au système d'information géospatiale. Les coûts sont établis à partir de grilles de tarifs de services approuvées, qui sont examinées chaque année par le Bureau du Contrôleur. Les recettes et dépenses pour l'exercice 2018/19 sont estimées à 8,3 millions de dollars, contre une estimation de 8,5 millions pour l'exercice 2017/18. Ce montant n'est pas repris dans les ressources nécessaires pour la Base de soutien logistique telles que présentées dans le projet de budget pour 2018/19. Une analyse des recettes attendues de chaque entité cliente est donnée dans le tableau 2.

Tableau 2
Analyse des montants qu'il est prévu de recouvrer en 2018/19

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Entité bénéficiant d'un appui</i>	<i>Description du service fourni</i>	<i>Montant</i>
Département de la gestion (Bureau de l'informatique et des communications)	Services d'hébergement (hébergement de serveurs) ; stockage des données (fourniture, réplication, sauvegarde et résilience opérationnelle) ; services de connectivité (liaison louée, Internet, réseau privé virtuel de site à site, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et connectivité réseau) ; suivi des événements ; services de plateforme (couche d'accès et anti-spam), et services d'application (courrier électronique)	5 849,2
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Services d'hébergement (infrastructure à la demande et hébergement de serveurs) ; stockage des données (fourniture, sauvegarde, réplication et résilience opérationnelle) ; services d'application (base de données) ; services de connectivité (connectivité réseau, réseau privé virtuel de site à site, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et Internet), et suivi des événements	645,7
Centre international de calcul des Nations Unies	Services d'hébergement (baies de stockage) ; services de connectivité (Internet et connectivité réseau), et services internes (bureaux)	454,1
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Services d'hébergement (baies de stockage, hébergement de serveurs et infrastructure à la demande) ; stockage des données (fourniture, réplication, sauvegarde et résilience opérationnelle) ; services d'application (base de données et services de conseil) ; services de connectivité (liaison louée, Internet, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et connectivité réseau), et suivi des événements	357,4
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	Services d'hébergement (hébergement de serveurs, Internet à la demande et services de conseil) ; stockage des données (fourniture, sauvegarde, réplication et résilience opérationnelle) ; services de connectivité (liaison louée, connectivité réseau, réseau privé virtuel de site à site, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et Internet) ; télécommunications (visioconférence), et suivi des événements	350,0
Département des affaires économiques et sociales	Services d'hébergement (hébergement de serveurs et infrastructure à la demande) ; stockage des données (fourniture et sauvegarde) ; services d'application (base de données) ; services de connectivité (Internet, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et connectivité réseau), et suivi des événements	246,1

<i>Entité bénéficiant d'un appui</i>	<i>Description du service fourni</i>	<i>Montant</i>
Département de l'appui aux missions (Division du soutien logistique)	Services d'hébergement (plateforme serveur de projet)	108,6
Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges	Services d'hébergement (Internet à la demande) ; stockage des données (fourniture) ; services de connectivité (connectivité réseau et réseau privé virtuel de site à site), et télécommunications (voix)	63,6
Tribunal spécial pour le Liban	Services d'application (courrier électronique) ; services de connectivité (réseau privé virtuel de site à site), et services d'hébergement (hébergement de serveurs et infrastructure à la demande)	60,7
Département de la sûreté et de la sécurité	Services d'application (courrier électronique) et services de connectivité (Internet)	58,3
Mission de l'Union africaine en Somalie	Services d'application (courrier électronique)	38,7
Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	Services de connectivité (connectivité réseau) ; télécommunications (voix) ; services d'hébergement (hébergement de serveurs et infrastructure à la demande) ; stockage des données (fourniture et sauvegarde), et services d'application (base de données)	32,1
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	Services de connectivité (connectivité réseau) ; stockage des données (sauvegarde) ; services d'hébergement (hébergement de serveurs, infrastructure à la demande) ; et services de sécurité.	22,9
Programme alimentaire mondial	Services d'hébergement (baies de stockage) ; services de connectivité (Internet, connectivité réseau, liaison hertzienne) ; télécommunications (voix) ; et services internes (bureaux)	10,2
Total		8 297,6

46. La Base de soutien logistique des Nations Unies utilisera les montants au titre du maintien de la paix recouverts par l'intermédiaire du fonds de recouvrement des coûts afin de se procurer les ressources, les installations et les infrastructures informatiques nécessaires pour honorer les accords de prestation de services conclus. Le tableau 3 donne une vue d'ensemble des dépenses prévues par catégorie et détaille celles qui sont inscrites à la catégorie « Informatique et communications ». Au cours de l'exercice 2018/19, la Base financera deux postes au moyen du mécanisme de recouvrement des coûts, à savoir un poste d'informaticien hors classe (P-5) et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Tableau 3
Analyse des montants qu'il est prévu de recouvrer en 2018/19
 (En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international		216,2
Personnel recruté sur le plan national		55,6
Total partiel		271,8
Dépenses opérationnelles		
Installations et infrastructures		441,6
Informatique et communications :		7 584,2
Acquisition de matériel	1 210,2	
Services de télécommunication et de réseau	88,4	
Maintenance du matériel et services d'appui	4 198,5	
Pièces de rechange	41,2	
Location de matériel et pièces de rechange	389,9	
Licences et redevances	1 656,0	
Total partiel		8 025,8
Total		8 297,6

Unités hébergées

47. La Base de soutien logistique des Nations Unies continuera d'héberger et de soutenir plusieurs unités, notamment la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, qui relèvent du Département des opérations de maintien de la paix, et le Centre stratégique des opérations aériennes, qui fait rapport à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions.

48. La Force de police permanente, qui comprend 36 postes, continuera d'apporter un appui spécialisé lié à ses deux fonctions essentielles, à savoir la mise en place de composantes policières dans les opérations de maintien de la paix et l'assistance aux composantes policières existantes.

49. Le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, qui comprend six postes et un emploi de temporaire (autre que pour les réunions), continuera d'assumer ses deux fonctions essentielles, à savoir la mise en place de composantes judiciaires et pénitentiaires, et la fourniture d'un appui et d'une assistance technique aux composantes judiciaires et pénitentiaires existantes.

50. Le Centre stratégique des opérations aériennes, qui comprend 10 postes, continuera d'assumer ses quatre fonctions essentielles, consistant à contrôler tous les mouvements aériens qui s'effectuent hors de la zone des missions et à fournir un appui aérien stratégique aux clients, à opérer la gestion globale de la flotte aérienne, à améliorer l'administration technique du système de traçage mondial en temps réel des Nations Unies et à appuyer le lancement d'une nouvelle composante opérations aériennes dans les missions de maintien de la paix.

Dépenses liées à la maintenance des progiciels

51. Comme suite à la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja), de nombreuses dépenses directes liées au fonctionnement et à la maintenance, notamment aux services d'hébergement et d'assistance, aux licences d'utilisation des logiciels et aux services de connectivité, sont devenues des dépenses de fonctionnement récurrentes. Afin que les montants correspondant aux dépenses récurrentes liées au fonctionnement, à la maintenance et aux services d'assistance dans les opérations de maintien de la paix soient présentés de manière cohérente, les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de fonctionnement récurrentes continuent d'être regroupées dans le projet de budget de la Base de soutien logistique. Elles s'établissent à 17,8 millions de dollars, contre 16,9 millions approuvés pour l'exercice 2017/18.

52. L'augmentation des crédits demandés est due essentiellement à une mise à niveau de l'infrastructure qui interviendra dès lors que le matériel à l'appui du module Umoja, devenu obsolète, ne sera plus, dès septembre 2018, pris en charge par le fabricant. Périodiquement, il faut mettre à jour le matériel pour s'assurer qu'Umoja fonctionne à la perfection et pour gérer efficacement des risques tels que cyberattaques et dysfonctionnements. En outre, les mises à jour doivent permettre de prendre en charge l'augmentation prévue de l'utilisation des nouveaux grands modules d'Umoja liés à la mise en service d'Umoja-Extension 2, notamment pour la planification stratégique, la planification de la chaîne d'approvisionnement, l'établissement des budgets et la gestion de la performance, la planification de la force, la gestion de programme, la gestion des entrepôts, la gestion des conférences et manifestations et la gestion des subventions. Par ailleurs, la base de données sur les applications des systèmes doit être actualisée pour acquérir la fonctionnalité requise par Umoja-Extension 2, le matériel sur lequel elle est actuellement installée n'étant pas compatible avec la nouvelle version de la base de données.

53. Des ressources sont également demandées pour couvrir une part des dépenses du Pôle d'assistance centralisée (niveau 1) liée aux demandes concernant Umoja, y compris Unite Identity, qui est le principal mécanisme de connexion à Umoja.

54. Les frais d'entretien d'un nouveau système de paiement et de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, qui devrait être mis en service au premier trimestre de 2019, sont également comptabilisés pour la période allant de janvier à juin 2019. La proposition de solution de bout en bout s'inscrit dans le cadre d'Umoja-Extension 2. Prévoyant le remplacement du système – périmé – de gestion des demandes de remboursement des gouvernements et l'élargissement à d'autres processus étroitement liés, tels que le calcul des besoins par unité, des effectifs et des versements au personnel, elle devrait rapporter les avantages suivants : exactitude accrue en ce qui concerne les mémorandums d'accord et les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour le matériel, les services et le personnel fournis ; suppression des processus voraces en papier, peu rationnels et faillibles ; plus grande cohérence et meilleur suivi du respect des politiques et procédures applicables au matériel appartenant aux contingents ; continuité des opérations, soutien au niveau des entreprises et préservation de la mémoire institutionnelle ; synergies intra-départementales et intégration des responsabilités

Ventilation des ressources demandées par lieu : Brindisi et Valence

55. Au paragraphe 15 de sa résolution [70/288](#), l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de lui présenter, dans les prochains projets de budget, une ventilation des ressources et dépenses nécessaires pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et le centre de télécommunications secondaire actif de

Valence. Le tableau 4 présente les ressources demandées dans le projet de budget pour 2018/19 pour chaque site. La structure organisationnelle de chaque site et les postes correspondants sont présentés dans les organigrammes figurant à l'annexe II au présent rapport. Il convient de noter que le tableau d'effectifs du site de Valence ne comprend que des postes du Service des technologies.

56. Au paragraphe 40 de son rapport, paru sous la cote [A/71/836/Add.10](#), le Comité consultatif a fait observer qu'il ne pouvait formuler de recommandations concernant l'affectation de tel ou tel membre du personnel que s'il était en mesure d'examiner les informations requises en ce qui concerne un poste, un titre fonctionnel, des fonctions ou un site en particulier, et a dit espérer qu'au moment où l'Assemblée générale examinerait les projets de budget, elle aurait reçu la répartition des postes proposés entre Brindisi et Valence, afin qu'elle puisse approuver les postes en question. Le Comité a également dit espérer qu'une ventilation par site serait fournie dans les futurs projets de budget. Le projet de budget pour l'exercice 2018/19 contient les informations demandées pour chaque transfert prévu à la section I.E du présent rapport.

Tableau 4

Ressources demandées pour l'exercice 2018/19, par site(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Brindisi ^a	Valence	Total	Pourcentage du total	
				Brindisi	Valence
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4) = (1) ÷ (3)	(5) = (2) ÷ (3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	19 913,3	2 003,5	21 916,8	90,9	9,1
Personnel recruté sur le plan national	20 620,1	1 438,9	22 059,0	93,5	6,5
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	172,9	–	172,9	100,0	–
Total partiel	40 706,3	3 442,4	44 148,7	92,2	7,8
Dépenses opérationnelles					
Consultants	415,8	–	415,8	100,0	–
Voyages	759,6	22,0	781,6	97,2	2,8
Installations et infrastructures	5 115,1	1 843,4	6 958,5	73,5	26,5
Transports terrestres	461,1	21,5	482,6	95,5	4,5
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications et informatique	26 200,6	6 994,1	33 194,7	78,9	21,1
Santé	35,0	16,0	51,0	68,6	31,4
Matériel spécial	–	–	–	–	–

Catégorie	Brindisi ^a	Valence	Total	Pourcentage du total	
				Brindisi	Valence
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4) = (1) ÷ (3)	(5) = (2) ÷ (3)
Fournitures, services et matériel divers	1 060,0	204,4	1 264,4	83,8	16,2
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	34 047,2	9 101,4	43 148,6	78,9	21,1
Montant brut	74 753,5	12 543,8	87 297,3	85,6	14,4

^a Compte tenu des coûts opérationnels centralisés à Brindisi.

Variation du montant des ressources financières demandées

57. Le budget proposé pour l'exercice 2018/19 est en augmentation de 6,3 millions de dollars (7,5 %) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international imputable à l'application au barème des traitements, dans le budget proposé, d'un coefficient d'ajustement de 35,6 %, contre 24,7 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18 ; b) l'élévation du niveau des dépenses libellées en euros, notamment la rémunération du personnel recruté sur le plan national et des contrats locaux, résultant de la variation du taux de change euro/dollar des États-Unis par rapport au taux appliqué dans le budget 2017/18. Le taux de 0,943 euro pour 1 dollar des États-Unis a été appliqué à l'exercice 2017/18 sur la base du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur au 1^{er} mars 2017, contre un taux de 0,805 euro pour 1 dollar des États-Unis appliqué dans le budget 2018/19 sur la base du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur au 1^{er} février 2018. On trouvera de plus amples explications au chapitre III du présent rapport.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

58. Le Bureau régional de la sécurité aérienne continuera de renforcer la coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional en apportant aux entités concernées des conseils et une assistance en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion des programmes de sécurité aérienne des missions de maintien de la paix, et de respect des politiques, directives et procédures relatives à la sécurité aérienne du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Il continuera également d'assister le programme de sécurité aérienne du Département de l'appui aux missions dans le cadre de différents projets, de formations en salle et à distance et d'activités visant à promouvoir la sécurité.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

59. La Base de soutien logistique continuera de fournir un appui opérationnel à la mise en œuvre des priorités en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans les missions et dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment dans le cadre de partenariats avec l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale pour l'élaboration d'activités de formation, ainsi que d'une formation dispensée à ces

organisations et aux autres organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, en fonction de l'espace disponible et sur la base du recouvrement des coûts.

60. Une aide ponctuelle continuera d'être offerte aux missions, à la demande du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix. Des services d'entreposage seront également fournis au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans le cadre d'un mémorandum d'accord.

61. La Base continuera de fournir au Programme alimentaire mondial (PAM), à sa demande, une formation et un soutien logistique ainsi que des services de connectivité par satellite et autres services informatiques à l'appui de plusieurs séances de formation organisées par le PAM à sa base de San Vito (Italie). Elle fournira également à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies – administré par le PAM – des services de téléphonie et de données. Elle poursuivra aussi sa coopération avec le PAM dans des domaines d'intérêt commun tels que l'aviation, les services et la formation, en apportant, selon que de besoin, un appui logistique aux opérations de transport aérien, y compris la manutention au sol.

62. La Base offrira également des services dans les domaines de l'informatique, de la téléphonie par Internet et des réseaux informatiques au Centre international de calcul des Nations Unies et à l'UNOPS.

63. Elle continuera de renforcer sa coopération avec des fonds et programmes, des institutions spécialisées, des tribunaux internationaux et des bureaux hors Siège en leur offrant, sur la base du recouvrement des coûts, des services dans les domaines des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et des services de visioconférence.

64. Le Directeur de la Base continuera d'occuper la fonction de coordonnateur de secteur (sécurité) pour l'ensemble des entités des Nations Unies présentes dans la région, dont l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, l'UNOPS et le Centre international de calcul.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

65. Les tableaux du cadre de budgétisation axés sur les résultats sont regroupés par composantes (Logistique ; Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ; Services centraux d'appui). Dans le cadre de cet objectif général, la Base de soutien logistique des Nations Unies contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Fourniture aux missions clientes de services d'appui technique et opérationnel rapides, efficaces et responsables

1.1.1 Pourcentage de missions clientes satisfaites de la chaîne d'approvisionnement et des services d'appui aux opérations (2016/17 : 80 % ; 2017/18 : 80 % ; 2018/19 : 85 %)

1.1.2 Pourcentage de plans de gestion de la demande des missions passés en revue et analysés pour appuyer l'établissement d'un plan de gestion centralisée de la demande pour le Département de l'appui aux missions (2016/17 : 90 % ; 2017/18 : 90 % ; 2018/19 : 90 %)

1.1.3 Pourcentage de demandes de recherche de fournisseurs présentées par les missions en vue d'obtenir des articles uniques entrant dans la composition des stocks pour déploiement stratégique ou de la réserve de matériel de l'ONU ayant reçu une réponse dans les 2 jours ouvrés et dans les 5 jours ouvrés pour des articles multiples et des biens excédentaires des missions (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : 95 % ; 2018/19 : 95 %)

1.1.4 Pourcentage de demandes concernant des articles entrant dans la composition des stocks pour déploiement stratégique ou de la réserve de matériel de l'ONU présentées par des missions et ayant donné lieu à une expédition dans les 30 jours suivant la date de l'ordre de livraison (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : 95 % ; 2018/19 : 95 %)

1.1.5 Pourcentage de véhicules et de matériel entrant dans la composition des stocks pour déploiement stratégique ou de la réserve de matériel de l'ONU qui ont été entretenus, réparés et mis à l'essai dans les 15 jours ouvrés suivant la date de l'ordre de travaux (2016/17 : 97 % ; 2017/18 : 98 % ; 2018/19 : 98 %)

1.1.6 Pourcentage de demandes concernant des équipes d'appui présentées par des missions et ayant donné lieu à un déploiement dans les 15 jours ouvrés suivant la date d'approbation (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : 95 % ; 2018/19 : 95 %)

1.1.7 Pourcentage de missions clientes satisfaites des services fournis dans les domaines des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (2016/17 : 90 % ; 2017/18 : 90 % ; 2018/19 : 92 %)

1.1.8 Disponibilité des applications des missions hébergées sur un serveur central (2016/17 : 99,8 % ; 2017/18 : 99,5 % ; 2018/19 : 99,8 %)

1.1.9 Disponibilité du réseau longue distance (2016/17 : 99,96 % ; 2017/18 : 99,5 % ; 2018/19 : 99,5 %)

1.1.10 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications et de demandes d'intervention traités conformément aux accords de prestation de services (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : 95 % ; 2018/19 : 95 %)

1.1.11 Efficacité de l'exploitation de la capacité de transmission par satellite, mesurée en bits par hertz (2016/17 : 1,6 ; 2017/18 : 2,2 ; 2018/19 : 2,8)

1.1.12 Pourcentage de mouvements aériens stratégiques contrôlés et suivis centralement (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

1.1.13 Pourcentage d'aéronefs équipés de dispositifs de localisation : accords d'affrètement de longue durée (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %) et lettres d'attribution (2016/17 : 40 % ; 2017/18 : 70 % ; 2018/19 : 90 %)

1.1.14 Pourcentage de demandes d'appui technique en matière de gestion de l'environnement présentées par les missions et traitées dans les 30 jours (2016/17 : données non disponibles ; 2017/18 : 75 % ; 2018/19 : 75 %)

Produits

Services liés à la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, à 6 opérations de maintien de la paix, d'un appui sur site aux activités de génie environnemental dans les domaines des déchets, de l'eau et des eaux usées et des sources d'énergie renouvelables
- Fourniture, à 5 opérations de maintien de la paix, d'un appui technique et opérationnel en matière de planification et de conception de projets de génie ; 45 autorisations techniques pour des projets de génie de grande envergure dans des missions, pour un montant total de 200 millions de dollars ; 50 examens des budgets consacrés par les missions à ce type de projets
- Établissement de 2 rapports mondiaux, de 50 rapports de missions et de rapports trimestriels concernant la planification de la demande afin de faciliter la préparation d'un plan de gestion centralisée de la demande pour le Département de l'appui aux missions
- Fourniture d'une autorisation technique dans les 10 jours ouvrés suivant la date de réception d'une demande officielle émanant d'une opération de maintien de la paix concernant le transport, l'approvisionnement général ou des services
- Examen de la composition des stocks pour déploiement stratégique afin de satisfaire aux impératifs de démarrage d'une mission et d'acquiescer chaque année des articles comportant des améliorations technologiques jugées essentielles à cette étape
- Maintenance, réparation et mise à l'essai de 775 véhicules, à savoir des véhicules faisant partie des stocks pour déploiement stratégique, de la réserve de matériel de l'ONU et des véhicules appartenant à la Base, ainsi qu'environ 820 articles tels que des groupes électrogènes et du matériel de bureau, qui entrent dans la composition des stocks pour déploiement stratégique et de la réserve de matériel de l'ONU
- Acquisition et coordination de 23 sessions de formation sur les aspects techniques de la logistique pour au moins 300 membres du personnel des missions
- Coordination de la cession et de la mise au rebut du matériel de deux missions de maintien de la paix (MINUL et Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti). Bien que la clôture de la MINUL soit prévue pour le 30 juin 2018, les activités de liquidation de la mission se poursuivront après cette date
- Examen et validation du plan préliminaire de cession des actifs afin de liquider la mission en 10 jours ouvrés
- Appui sur site aux missions dans divers domaines, notamment les opérations logistiques, l'environnement et le génie, par le déploiement de 50 équipes d'appui aux missions
- Inventaire physique de 100 % des stocks
- Mise en service de l'outil d'évaluation de l'exécution des contrats et de communication des informations y relatives dans les missions

Services géospatiaux

- Gestion et mise à jour de 5 bases de données géospatiales et plateformes, solutions et services géospatiaux à l'échelle mondiale à l'appui de 13 opérations de maintien de la paix [dont le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS)] et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
- Production de 200 cartes (thématiques, topographiques et de base), établissement de 70 produits à valeur ajoutée à partir d'images satellites et hébergement de 190 services de cartographie sur Internet pour 150 comptes clients dans 13 missions de maintien de la paix (dont le BANUS)
- Fourniture et gestion de plateformes, solutions et services mondiaux de données géospatiales sécurisés et facilement accessibles (portail géographique GeoPortal, service de cartographie Field Street Map, service de cartographie opérationnelle Operational Map, plateforme commune d'imagerie opérationnelle, répertoire des noms géographiques des Nations Unies, service UN Globe, et système de gestion et de publication des images des Nations Unies) pour des utilisateurs publics et 350 utilisateurs nommés
- 300 produits d'analyse décisionnelle exécutés, rapports présentés et demandes d'intervention honorées
- Achèvement d'analyses concernant l'exploration de l'eau du sous-sol et d'études visant à recenser des cibles de forage pour 30 sites dans des missions de maintien de la paix

Services informatiques

- Exploitation et maintenance de 195 applications hébergées sur un serveur central (comme Umoja) et appui connexe, y compris l'installation et les essais concernant les fonctionnalités de reprise des activités après un sinistre pour 75 000 utilisateurs environ dans les opérations de maintien de la paix
- Maintien de 2 certifications délivrées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) concernant la gestion des services informatiques (ISO/IEC 20000) et la sécurité de l'information (ISO/IEC 27001:2013)
- 20 mises à l'essai d'applications par an
- Exploitation et maintenance 2 centres de données certifiés situés dans deux endroits distincts et appui connexe, fourniture de services d'hébergement, de centres de données virtuels, d'infrastructures de bureau virtuel et de services de messagerie via Microsoft Exchange, dotés de fonctions de production et de sauvegarde pour 55 000 utilisateurs
- Exploitation et gestion de 10 systèmes de soutien à l'infrastructure nécessaires à l'hébergement et à la connectivité du progiciel de gestion intégré Umoja, y compris l'appui relatif à la couche d'accès pour 22 000 utilisateurs au maximum
- Mise à jour annuelle du plan antisinistre pour les services mondiaux et organisation de deux exercices de reprise après sinistre
- Achèvement des évaluations de sécurité concernant 12 applications et 5 infrastructures
- Fourniture de services de suivi des événements à l'échelle mondiale pour 13 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS)

Services de télécommunications

- Services de raccordement au réseau longue distance pour plus de 200 sites dans le monde entier (missions clientes et autres bureaux des Nations Unies), afin que plus de 50 000 utilisateurs finaux bénéficient de liaisons satellites, de liaisons louées privées et de réseaux privés virtuels sur Internet
- Exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin de fournir des services de liaison radio numérique à plus de 35 000 utilisateurs dans 13 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS)
- Exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin d'offrir des services de visioconférence à des missions de maintien de la paix et à d'autres bureaux des Nations Unies, soit en moyenne 800 visioconférences organisées et 3 000 points raccordés chaque mois

- Exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin de fournir des services de téléphonie entre les missions et vers l'étranger à 33 missions clientes et bureaux des Nations Unies, pour une capacité moyenne de 1 million d'appels chaque mois
- Test trimestriel de basculement des composants essentiels des liaisons satellite et réseau entre Brindisi et Valence pour garantir la résilience et résoudre tout problème recensé durant le même trimestre
- Exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe pour la gestion de liaisons satellites de haute efficacité avec une capacité allouée dynamiquement selon la demande utilisateurs pour un maximum de 250 lieux d'affectation hors Siège

Services de développement, conception et planification technologiques

- Fourniture de services d'appui au bureau de la gestion des projets (guides, modèles, outils et appui) et notamment de 7 modèles de projet normalisés pour environ 50 projets enregistrés dans le serveur
- Gestion opérationnelle et exécution de 25 projets de nature (innovation, migration, intégration, conception ou transition de services) et d'ampleur différentes: 10 projets à l'échelle de l'Organisation, 10 projets intersectoriels et 5 projets à l'échelle de la mission
- Organisation de 2 ateliers dans les domaines de la gestion de projets et de l'innovation technologiques à l'intention du personnel des missions de maintien de la paix

Services de conférence et de formation

- Services de coordination et d'appui pour les activités de formation organisées à l'intention de 1 000 membres de missions et 500 autres participants, le taux de satisfaction des clients étant au moins égal à 90 %

Services régionaux de sécurité aérienne

- Organisation de 7 visites de contrôle de la sécurité aérienne à l'UNFICYP (2), à la FINUL (2) et à la MANUI (3)
- Services de formation et de sensibilisation en matière de sécurité aérienne, dont 4 cours en salle, 12 cours à distance et 51 activités de sensibilisation

Services d'opérations aériennes stratégiques

- Définition des tâches, coordination et supervision de 100 % des opérations aériennes effectuées avec deux avions à fuselage large affectés au Centre stratégique des opérations aériennes en soutien à la relève des contingents de toutes les missions de maintien de la paix
- Contrôle et suivi centralisés de 350 mouvements aériens stratégiques grâce au système de localisation mondial pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies et contrôler efficacement les frais de fonctionnement
- Analyse coûts-avantages et sélection d'aéronefs pour 120 opérations stratégiques d'appui aérien
- Assistance aux missions de maintien de la paix en vue de l'obtention de systèmes de localisation pour 15 aéronefs supplémentaires fournis dans le cadre de lettres d'attribution
- Publication de 12 rapports sur les performances de la flotte aérienne aux fins de la veille stratégique et de l'analyse des coûts
- Appui au déploiement intégral du Système de gestion de l'information sur les opérations aériennes dans toutes les missions de maintien de la paix en ce qui concerne les contrats, la planification, les activités de formation et la mise en service afin d'adapter la composition de la flotte et d'optimiser les segments de vol et ainsi l'utilisation du réseau aérien

Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions et Services de la vérification des références

- Facilitation de l'examen des critères d'évaluation pour 260 postes vacants et dossiers de recrutement

- Vérification des références de 1 200 candidats dont le recrutement a été demandé

Services de sécurité au travail

- Formation annuelle dispensée aux responsables de la sécurité au travail sur le terrain des organismes des Nations Unies et établissement de rapports sur les accidents du travail pour les missions de maintien de la paix et les autres clients sans marge bénéficiaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Services internes réactifs, efficaces, performants et responsables

1.2.1 Engagements budgétaires de l'exercice antérieur annulés, en pourcentage des engagements reportés (2016/17 : 3,5 % ; 2017/18 : ≤5 % ; 2018/19 : <5 %)

1.2.2 Le pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus, hors unités hébergées, est situé dans la fourchette visée (2016/17 : 14,9 % ; 2017/18 : 16,0 % ± 2 % ; 2018/19 : 15 % ± 2 %)

1.2.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 31 % ; 2017/18 : 37 % ; 2018/19 : 38 %)

1.2.4 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2016/17 : 135 ; 2017/18 : 130 ; 2018/19 : 130)

1.2.5 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

1.2.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : >85 % ; 2018/19 : >85 %)

1.2.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

1.2.8 Écart par rapport au plan de gestion de la demande en termes de quantités prévues et de rapidité des achats (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : ≤20 %)

1.2.9 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs supérieur à 1 800 sur 2 000 (2016/17 : 1 657 ; 2017/18 : ≥1 800 ; 2018/19 : ≥1 800)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) et de toute autre recommandation non encore appliquée formulée par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptée par la direction

Budget, finances et information financière

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 87,3 millions de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif moyen de 445 civils, ainsi que 4 membres du Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies, 8 membres de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, 83 vacataires et 84 consultants, notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes et gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 333 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 108 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 91 demandes de voyage dans la zone de la mission et 138 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, et de 178 demandes de voyage à des fins de formation par des membres du personnel civil

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel, mettant l'accent sur la prévention et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

Services relatifs aux technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 1 140 dispositifs informatiques (ordinateurs portables, infrastructures de bureau virtuel et tablettes) à un effectif moyen de 865 utilisateurs finaux civils, y compris du personnel contractuel, et dans les salles de formation et de conférence.
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et d'échange de données, notamment un standard téléphonique groupé et deux liaisons hertziennes, gestion de 2 forfaits pour téléphones mobiles et assistance et maintenance de 2 réseaux locaux sur 2 sites

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 78 bâtiments répartis entre 2 sites
- Exécution de 18 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 8 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité

- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 2 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 140 000 litres de carburant (65 000 pour les transports terrestres et 75 000 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de Brindisi

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'achat de biens et de marchandises pour un montant estimatif de 6,4 millions de dollars
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 213,5 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Gestion des véhicules et transport terrestre

- Exploitation et entretien de 134 véhicules appartenant à l'ONU (67 véhicules légers de transport de passagers, 17 véhicules à usage spécial et 50 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), d'un atelier d'entretien et de réparation, et prestation de services de transport et de navette

Services de santé

- 3 000 consultations médicales pour les membres du personnel civil, ainsi que les visiteurs et stagiaires de l'ONU à Brindisi

Sûreté et sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24

Gestion de l'environnement

- Maintien de la certification ISO14001:2015 du Centre de services mondial pour la Base de soutien logistique

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Fourniture aux missions de maintien de la paix et aux autres missions d'un appui en matière de maintien de l'ordre, d'état de droit et de formation par les unités hébergées

1.3.1 Traitement des demandes de déploiement dans les 7 jours suivant leur réception (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 100 %)

1.3.2 Déploiement rapide des fonctionnaires ou équipes de la Force de police permanente dans les 21 jours suivant l'approbation (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 90 %)

1.3.3 Déploiement des fonctionnaires du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans les opérations nouvelles, modifiées ou en transition dans les 30 jours suivant la demande ou l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 90 %)

1.3.4. Application satisfaisante des conditions de déploiement arrêtées (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 90 %)

*Produits***Force de police permanente**

- 12 missions d'assistance de 3 mois au maximum auprès des composantes Police d'opérations de soutien à la paix existantes en vue d'aider au renforcement des capacités des services nationaux de maintien de l'ordre
- Création ou renforcement des composantes Police de 2 nouvelles missions ou réduction des effectifs/liquidation des composantes Police de missions existantes
- 8 missions de soutien aux efforts de l'Organisation en matière de consolidation de la paix
- 4 missions d'évaluation visant à appuyer les opérations de maintien de la paix et les efforts de l'Organisation en matière de consolidation de la paix
- Appui à 4 pays qui fournissent du personnel de police, y compris dans leurs propres centres de formation, afin de préparer leurs policiers à être déployés
- Appui à la gestion des connaissances par l'élaboration de 4 documents relatifs aux enseignements tirés de l'expérience concernant les composantes Police des opérations de maintien de la paix
- Organisation d'une session de formation à l'intention des missions sur la primauté du droit et d'autres questions interdisciplinaires
- Participation à 2 conférences internationales annuelles sur des questions de police
- Participation à 14 programmes de perfectionnement visant à renforcer les compétences des membres de la Force de police permanente
- Participation de 4 nouveaux fonctionnaires au programme de formation des civils avant le déploiement

Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires

- 6 déploiements dans des opérations de maintien de la paix pour 3 mois au maximum afin de renforcer les composantes judiciaires et pénitentiaires
- 5 missions d'analyse et d'évaluation opérationnelles en appui aux composantes judiciaires et pénitentiaires sur le terrain
- Organisation d'activités d'information, dont 4 articles publiés et 3 visites effectuées, auprès des entités à déploiement rapide et d'autres organisations internationales
- Élaboration et publication de 8 rapports de fin de mission, de visite ou d'évaluation permettant de fournir des données mises à jour sur les réalisations et leurs effets et de mettre en avant des recommandations stratégiques et mesures de suivi à prendre à l'issue du déploiement dans les missions

66. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Bureau du Directeur

67. Le Bureau du Directeur assure la direction et l'administration générales de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Le tableau 5 montre la répartition des 18 postes proposés pour 2018/19 entre les différentes unités administratives, qu'il compare à celle des 19 postes approuvés pour 2017/18. Les modifications et changements structurels proposés sont expliqués aux paragraphes ci-dessous.

Tableau 5
Ressources humaines : Bureau du Directeur

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	SM		Volontaires des Nations Unies		
Équipe de collaborateurs directs du Directeur									
Postes approuvés 2017/18	–	1	1	–	–	2	2	–	4
Postes proposés 2018/19	–	1	1	–	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureau régional de la sécurité aérienne									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	2	–	3	10	–	13
Postes proposés 2018/19	–	–	1	2	–	3	8	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Total, Bureau du Directeur									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	3	3	–	7	12	–	19
Effectif proposé 2018/19	–	1	3	3	–	7	11	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

Abbreviations : SSG = Sous-Secrétaire général ; SGA = Secrétaire général adjoint.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Tableau 6
Bureau du Directeur : modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Bureau du Directeur					
Postes	+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	Origine : Groupe des services auxiliaires internes, Service de l'appui centralisé
Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions					
Postes	-2	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Destination : Section des ressources humaines
Total	-1				

Abbréviation : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

Bureau du Directeur

Bureau du Directeur

68. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux d'assistant d'équipe de la Section des services auxiliaires internes. Le titulaire du poste assurera la prestation de services partagés entre le Bureau du Directeur et le Bureau régional de la sécurité aérienne. Le poste d'assistant d'équipe devrait permettre de réduire le manque de moyens administratifs dont souffre le Bureau régional de la sécurité aérienne et de faire face à un surcroît de tâches administratives découlant d'activités d'appui telles que les formations en ligne et en présentiel, la diffusion de matériel de sensibilisation, la gestion des contrats et les questions d'audit au sein du Bureau du Directeur.

Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions

69. Il est proposé de transférer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (GN) à la Section des ressources humaines. Ces postes faisaient partie de l'équipe chargée des indemnités pour frais d'études du Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions et leurs fonctions ont été transférées au Bureau d'appui commun de Koweït le 1^{er} octobre 2017. Il est nécessaire de fournir un appui administratif aux unités hébergées, notamment à la Force de police permanente et au Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, dont les mandats supposent un déploiement plus rapide et plus fréquent du personnel. Il a été recommandé, à l'issue du dernier examen des besoins en personnel civil, que le personnel d'appui des unités hébergées facilite cet appui, y compris dans les domaines des ressources humaines et des tâches liées aux voyages. En outre, ces postes sont réaffectés à la Section des ressources humaines pour combler les lacunes que présente la structure actuelle, qui ne tient pas suffisamment compte des besoins. Les deux assistants permettront à l'équipe de soutien spécialisé d'apporter un appui spécialisé dans le domaine de l'établissement de rapports et de donner des conseils stratégiques en matière de ressources humaines à l'équipe dirigeante.

Service de l'appui centralisé

70. Le Service de l'appui centralisé offrira des services d'appui aux deux sites du Centre. Le tableau 7 montre la répartition des 107 postes proposés pour 2018/19 entre les différentes unités administratives, qu'il compare à celle des 107 postes approuvés pour 2017/2018. Tous ces postes resteront basés à Brindisi. Les modifications et changements structurels proposés sont expliqués aux paragraphes ci-dessous.

Tableau 7

Ressources humaines : Service de l'appui centralisé

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	SM	Total partiel	national ^a	Unies	
Bureau du Chef du Service de l'appui centralisé									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	1	–	4	9	–	13
Postes proposés 2018/19	–	–	3	1	–	4	9	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	SM		Volontaires nationaux ^a	Unies	
Centre de perfectionnement et de services de conférence									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des services auxiliaires internes									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	1	1	30	–	31
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	1	1	27	–	28
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)
Section des ressources humaines									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	1	3	7	–	10
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	1	3	9	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Section des achats									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	1	3	10	–	13
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	1	3	11	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Infirmierie									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Section des finances et du budget									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	2	4	9	–	13
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	2	4	9	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des services de sécurité									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	1	–	1	10	–	11
Postes proposés 2018/19	–	–	–	1	–	1	8	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Cellule de la gestion des biens									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	1	–	1	6	–	7
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–
Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail (nouveau)									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	4	–	4

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	SM	Total partiel	national ^a	Unies	
Total (Service de l'appui centralisé)									
Postes approuvés 2017/18	–	–	6	6	5	17	90	–	107
Postes proposés 2018/19	–	–	6	5	5	16	91	–	107
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général ; SGA = Secrétaire général adjoint.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Tableau 8
Service de l'appui centralisé : modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Bureau du Chef, Service de l'appui centralisé				
Postes	-1 P-3	Juriste	Reclassement ou déclassement	De P-3 à P-4
	+1 P-4	Juriste	Reclassement ou déclassement	De P-3 à P-4
	-1 P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Reclassement ou déclassement	De P-4 à P-3
	+1 P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Reclassement ou déclassement	De P-4 à P-3
	-1 GN	Assistant administratif	Réaffectation	Destination : Cellule de la gestion des biens
	-1 GN	Assistant d'équipe	Transfert	Destination : Section des achats
	+2 GN	Assistant administratif	Transfert	Origine : Section des services auxiliaires internes
Section des services auxiliaires internes				
Postes	1 SM	Fonctionnaire des transports	Reclassement ou déclassement	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations
	-2 GN	Assistant administratif	Transfert	Destination : Bureau du Chef, Service de l'appui centralisé
	-1 GN	Assistant d'équipe	Transfert	Destination : Bureau du Directeur
Section des achats				
Postes	+1 GN		Transfert	Origine : Bureau du Chef, Service de l'appui centralisé

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Section des ressources humaines					
Postes	+2	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Origine : Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions
Cellule de la gestion des biens (actuellement Groupe de la gestion des biens)					
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la gestion du matériel	Réaffectation	Destination : Groupe de l'appui à l'approvisionnement, Service de la chaîne d'approvisionnement
	+1	GN	Assistant principal (gestion du matériel)	Réaffectation et reclassement	Origine : Bureau du Chef, Service de l'appui centralisé
Bureau des services de sécurité					
Postes	-1	GN	Assistant principal chargé de la sécurité au travail	Transfert	Destination : nouveau Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail
	-1	GN	Assistant (sécurité sur le terrain)	Réaffectation	Destination : assistant (gestion des programmes) dans le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail
Infirmierie					
Postes	-2	GN	Infirmier	Transfert	Destination : nouveau Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail
Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail (nouveau)					
Postes	+1	GN	Assistant (gestion des programmes)	Réaffectation	Origine : Bureau des services de sécurité
	+1	GN	Assistant principal chargé de la sécurité au travail	Transfert	Origine : Bureau des services de sécurité
	+2	GN	Infirmier	Transfert	Origine : Infirmierie
Total	-				

Abréviation : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

Service de l'appui centralisé

71. Le Service de l'appui centralisé prêtera l'appui nécessaire au fonctionnement de la Base de soutien logistique, et s'acquittera notamment des fonctions internes de ses 10 sections organisationnelles. Le tableau 8 présente les mouvements de postes pour l'exercice 2018/19, y compris pour le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail qu'il est prévu de créer.

Bureau du Chef, Service de l'appui centralisé

72. Il est proposé de reclasser un poste P-3 de juriste à la classe P-4 sans changement de titre. Le Bureau des affaires juridiques apportait initialement un appui juridique au Centre de services mondial de l'ONU, toutefois, dans la configuration actuelle, le Bureau est également tenu d'assurer un large soutien à la Base Informatique et communications des Nations Unies à Valence. Au cours des deux derniers cycles budgétaires, le volume de travail s'est accentué. C'est ainsi que le nombre d'opinions juridiques écrites et orales a augmenté de 70 % ; la correspondance juridique sur les questions juridiques générales de 80 % ; la participation à des réunions de haut niveau avec les autorités gouvernementales des pays hôtes de 60 % ; et celle aux réunions de divers comités et conseils d'administration et aux réunions de différents services et sections, ainsi qu'aux réunions avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies et organisations régionales, de 70 %. Comme indiqué à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, le poste de la classe P-3 ne correspond pas actuellement à la nature et au niveau des responsabilités, rôles et fonctions incombant au seul juriste détaché auprès de la Base de soutien logistique. Outre l'alourdissement de la charge de travail, le juriste se penche sur des questions politiques et administratives essentielles qui auront de fortes incidences à long terme sur la présence et le fonctionnement dans deux pays hôtes distincts. En outre, le titulaire coordonne et assure la liaison avec de hauts responsables tant à l'échelle interne que gouvernementale, lors de négociations et de réunions de coordination exigeant des connaissances et compétences juridiques poussées.

73. Il est proposé de déclasser un poste P-4 de spécialiste de la déontologie et de la discipline à la classe P-3 sans changement de titre. À la suite du transfert de l'équipe de formation du personnel civil de la Base de soutien logistique au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) qui a pris effet le 1^{er} janvier 2017, les fonctions et attributions qui étaient attachées au poste ont été réduites de manière à pouvoir être assumées par un fonctionnaire de la classe P-3.

74. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (GN) à la Cellule de la gestion des biens.

75. Il est proposé de transférer, sur la base des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des achats.

76. Conformément à la recommandation formulée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de transférer deux postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe des services auxiliaires internes au Bureau du Chef du Service de l'appui centralisé. Cette redistribution tient compte du fait que le Groupe de l'administration et de la gestion des programmes relèvera désormais du Chef du Service de l'appui centralisé, ainsi que de la centralisation des fonctions au sein du Service de l'appui centralisé, afin de fournir un appui efficace, fiable et précis aux fins de la gestion des fonds du Service (à Brindisi et à Valence), du Bureau du Directeur et des unités hébergées. Cela permettra de normaliser les procédures de traitement des demandes d'achat et des commandes afin de réduire les doubles emplois et d'améliorer le principe de responsabilité. En outre, le Groupe fournira un appui en matière d'information financière, de mesure et de suivi de la performance dans le cadre de plus de 80 contrats du Service de l'appui centralisé et de mise en œuvre effective du plan d'acquisition du Service. Il est également chargé de l'administration générale relative au recrutement de vacataires et de consultants ainsi que de toutes les activités d'appui aux voyages des fonctionnaires et aux voyages au titre de la formation. Le transfert proposé permettra de créer des gains d'efficacité internes dans les domaines du suivi

de la mise en œuvre des financements et de la gestion des contrats et donnera au Chef du Service de l'appui centralisé une vue d'ensemble des fonds alloués au Service.

Groupe des services auxiliaires internes (actuellement Section des services auxiliaires internes)

77. Conformément aux résultats de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé que la Section des services auxiliaires internes soit rebaptisée Groupe des services auxiliaires internes, qui sera dirigé par un agent du Service mobile.

78. Il est proposé de reclasser un poste de fonctionnaire des transports (Service mobile) en poste de fonctionnaire chargé de la gestion des installations afin de mieux tenir compte des compétences et connaissances nécessaires pour diriger, gérer et superviser le Groupe des services auxiliaires internes. Le Groupe des services auxiliaires internes est composé du Groupe de la gestion des installations et du Groupe des transports de la Base. Le Groupe de la gestion des installations fait office, avec son groupe technique, de coordonnateur technique pour la planification du réaménagement et de la rénovation. Le fonctionnaire chargé de la gestion des installations devra notamment fournir des orientations techniques et administratives afin de mettre en œuvre les tâches confiées au Groupe des services auxiliaires internes.

79. Il est proposé de transférer deux postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Chef du Service de l'appui centralisé, comme décrit au paragraphe 76.

80. Il est proposé de transférer un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Directeur, conformément à la recommandation formulée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil.

Groupe des achats (actuellement Section des achats)

81. Conformément aux résultats de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé que la Section des achats soit rebaptisée Groupe des achats, qui sera dirigé par un fonctionnaire de la classe P-4.

82. Il est proposé de transférer un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef du Service de l'appui centralisé. Le Chef de la Section des achats supervise trois domaines, à savoir : les achats et la gestion des contrats pour le Service de l'appui centralisé (6 postes) ; les achats et la gestion des contrats pour le Service des technologies (5 postes) ; et la prospection des marchés et la conformité des procédures d'achat (1 poste). La Cellule de prospection des marchés et de conformité des procédures d'achat compte actuellement un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) prêté au Bureau du Chef. En 2015, une analyse effectuée par la Section des achats a révélé qu'il fallait au moins trois postes à la Cellule de prospection des marchés et de conformité des procédures d'achat pour fournir des services adaptés, ce qui a incité le Chef du Service de l'appui centralisé à prêter à la Section des achats un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. À l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, il a été conseillé de régulariser cet accord et recommandé de transférer un poste d'assistant d'équipe à la Section des achats pour contribuer encore à la rationalisation des procédures internes et au bon fonctionnement des activités de la Section. En outre, dans la perspective du renforcement des modules de gestion de la chaîne d'approvisionnement d'Umoja, il est prévu que la Cellule de prospection des marchés et de conformité des procédures d'achat gère les procédures de livraison des biens achetés, ce qui permettrait aux deux autres groupes d'assumer des fonctions d'achat plus stratégiques.

Groupe des ressources humaines (actuellement Section des ressources humaines)

83. Conformément aux résultats de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé que la Section des ressources humaines soit rebaptisée Groupe des ressources humaines, qui sera dirigé par un fonctionnaire de classe P-4.

84. Il est proposé de transférer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions conformément à la recommandation formulée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil. Ces deux postes permettraient d'améliorer la prestation de services aux missions dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services de la technologie, y compris en permettant d'embaucher suffisamment de personnel grâce à la fourniture de services de ressources humaines efficaces et rapides en matière d'engagement du personnel recruté sur le plan international et des vacataires et consultants. La Section des ressources humaines mène des activités de recrutement pour les postes vacants, notamment en fournissant des conseils aux responsables des postes à pourvoir dans les domaines des politiques de sélection du personnel ; en gérant les offres et l'entrée en fonctions des candidats retenus ; en se chargeant de l'administration des vacataires et des consultants, notamment de l'affichage des avis de vacance de poste et de leur recrutement ; en fournissant des services liés aux voyages et aux visas ; et en offrant des directives et conseils aux fonctionnaires concernant les avantages et prestations, les questions de gestion du temps et les cessations de service. La structure actuelle du Groupe des ressources humaines ne correspondant pas aux besoins, ces deux assistants permettront à l'équipe de soutien spécialisé d'apporter un appui spécialisé dans le domaine de l'établissement de rapports sur les activités relatives aux ressources humaines et les indicateurs clefs de performance relatifs à l'égalité des sexes, à la représentation géographique, aux délais de recrutement et aux taux de vacance de postes, permettant ainsi de donner des conseils stratégiques en matière de ressources humaines à l'équipe dirigeante.

Cellule de la gestion des biens (actuellement Groupe de la gestion des biens)

85. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) au Groupe de l'appui à l'approvisionnement relevant du Service de la chaîne d'approvisionnement, sur la base des recommandations formulées à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil.

86. À la suite du transfert du poste P-3, le Groupe de la gestion des biens sera dirigé par un agent des services généraux recruté sur le plan national, et il est proposé de le rebaptiser Cellule de la gestion des biens.

87. Il est donc proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef du Service de l'appui centralisé et de le reclasser en poste d'assistant principal à la gestion du matériel. Le Groupe de la gestion des biens est chargé, entre autres, de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière, des instructions administratives, des politiques et procédures relatives à la gestion des biens, à la gestion des actifs immobilisés et aux normes IPSAS et d'établir des rapports sur les stocks ayant une valeur marchande, l'aide à la gestion financière et l'exécution des délégations de pouvoirs en matière de gestion du matériel. Le titulaire assurera un contrôle centralisé de l'exactitude des données d'Umoja, la gestion des stocks et un contrôle interne des transactions des stocks d'Umoja, et fera office de principal point de contact et conseiller du Directeur de la Base pour ce qui est de toutes les activités liées aux politiques de gestion des biens, à la conformité et à la performance. Il sera également chargé de superviser les activités du Comité de contrôle du matériel et du Comité d'examen des réclamations.

Bureau des services de sécurité

88. Il est proposé de transférer un poste d'assistant principal chargé de la sécurité au travail (agent des services généraux recruté sur le plan national) au nouveau Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail (voir par. 91).

89. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant à la sécurité sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail pour y faire office d'assistant à la gestion des programmes (voir par. 92).

Infirmierie

90. Il est proposé de transférer deux postes d'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) au nouveau Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail (voir par. 93).

Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail (nouveau)

91. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau des services de sécurité au Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail. L'assistant principal chargé de la sécurité au travail sera chargé de : a) fournir des services de gestion des risques et des services d'appui aux missions au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions ; b) formuler au responsable de la sécurité et aux directeurs de programme au Siège à New York des recommandations sur l'utilisation rationnelle des ressources, du matériel et des procédures de sécurité du personnel ; c) prêter un appui en matière de déclarations d'incidents et recevoir et consigner les déclarations d'incidents des missions de maintien de la paix et du Centre de services mondial ; d) tenir à jour une base de données sur les incidents ; e) produire un bulletin trimestriel et tenir à jour son site Web ; et f) prodiguer des informations et des conseils sur les risques et l'amélioration des pratiques.

92. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant à la sécurité sur le terrain du Bureau des services de sécurité pour faire office d'assistant à la gestion des programmes. Le titulaire sera chargé de : a) l'établissement de directives à l'appui de la sécurité au travail à l'intention des missions ; b) la mise au point d'une stratégie d'apprentissage pour la Base de soutien logistique ; c) l'analyse des besoins en matière de formation ; d) la conception, l'élaboration et l'organisation de cours de formation à la gestion des risques relatifs à la sécurité du travail à l'intention des responsables de la sécurité du travail, des spécialistes de la sécurité au travail et des superviseurs du Département des opérations du maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, et du personnel des deux départements à la Base de soutien logistique ; e) l'aide à la planification et à l'exécution des projets et des activités ; et f) la collaboration avec les directeurs de programmes dans le domaine des rapports d'exécution et des plans de travail interne.

93. Il est proposé de transférer deux postes d'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'Infirmierie afin que la composante santé complète les capacités de sécurité du travail transférées depuis la Section de la sécurité. Les infirmiers : a) répondront aux appels d'urgence et aideront les médecins à administrer des traitements adaptés aux patients ; b) effectueront des tests sanguins, tests de la présence de glucose et autres tests, selon que de besoin ; c) prépareront le patient pour les interventions et les convoieront vers d'autres installations médicales, le cas échéant ; d) évalueront les besoins des patients en consultation sans rendez-vous et fourniront des services de médecine préventive ; e) se chargeront de la salle des urgences et des salles de consultation des médecins, où elles veilleront à ce que tout

le matériel soit fonctionnel et prêt à être utilisé ; f) communiqueront avec les patients et transmettront les informations au médecin du dispensaire ; g) proposeront des services d'éducation sanitaire, et traiteront des questions relatives aux conditions de travail et à la santé au travail ; h) contribueront à l'organisation de foires médicales préventives ; i) mettront à jour les statistiques du dispensaire ainsi que les rapports médicaux mensuels ; et j) fourniront un appui en matière de sécurité sanitaire dans le cadre de l'organisation de cours de formation, et traiteront des questions de santé au travail par les voies appropriées.

Service de la chaîne d'approvisionnement

94. Le Service de la chaîne d'approvisionnement continuera de fournir un appui aux missions de maintien de la paix, notamment dans les domaines de la planification, de l'approvisionnement, du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks. Il est proposé que le Service compte 145 postes au cours de l'exercice 2018/19, contre 144 postes (emplois de temporaire compris) approuvés pour l'exercice 2017/18. L'augmentation d'un poste traduit le renforcement du Groupe de l'appui à l'approvisionnement (poste transféré depuis le Groupe de la gestion du matériel du Service de l'appui centralisé). Tous les postes du Service de la chaîne d'approvisionnement sont basés à Brindisi. On trouvera aux paragraphes ci-après le détail des propositions concernant les postes.

Tableau 9

Ressources humaines : Section de la chaîne d'approvisionnement

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires	Unies	
Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2017/18	–	1	1	–	–	2	12	–	14
Postes proposés 2018/19	–	1	1	–	–	2	10	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Groupe de l'appui à la planification									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	3	–	3	12	–	15
Postes proposés 2018/19	–	–	1	3	–	4	11	–	15
Variation nette	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–
Groupe de l'appui à l'approvisionnement									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	6	–	8	8	–	16
Postes proposés 2018/19	–	–	1	7	2	10	7	–	17
Variation nette	–	–	(1)	1	2	2	(1)	–	1
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires des Nations Unies					
Variation nette	-	-	-	-	(2)	(2)	-	-	(2)	
Total partiel (Groupe de l'appui à l'approvisionnement)										
Effectif approuvé 2017/18	-	-	2	6	2	10	8	-	18	
Effectif proposé 2018/19	-	-	1	7	2	10	7	-	17	
Variation nette	-	-	(1)	1	-	-	(1)	-	(1)	
Groupe de la gestion des marchés des missions										
Postes approuvés 2017/18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Postes proposés 2018/19	-	-	-	1	-	1	2	-	3	
Variation nette	-	-	-	1	-	1	2	-	3	
Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement										
Postes approuvés 2017/18	-	-	1	1	-	2	1	-	3	
Postes proposés 2018/19	-	-	1	2	-	3	2	-	5	
Variation nette	-	-	-	1	-	1	1	-	2	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	-	-	-	1	-	1	1	-	2	
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	-	(2)	
Total partiel (Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement)										
Effectif approuvé 2017/18	-	-	1	2	-	3	2	-	5	
Effectif proposé 2018/19	-	-	1	2	-	3	2	-	5	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel (Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement)										
Effectif approuvé 2017/18	-	-	3	11	2	16	22	-	38	
Effectif proposé 2018/19	-	-	4	13	2	19	23	-	42	
Variation nette	-	-	1	2	-	3	1	-	4	
Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks :										
Groupe du service aux clients, Groupe des stocks pour déploiement stratégique et Groupe du soutien logistique										
Postes approuvés 2017/18	-	-	3	1	2	6	9	-	15	
Postes proposés 2018/19	-	-	2	1	2	5	10	-	15	
Variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-	-	
Groupe de la gestion centralisée des stocks										
Postes approuvés 2017/18	-	-	1	2	-	3	50	-	53	
Postes proposés 2018/19	-	-	1	1	-	2	50	-	52	
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)	
Groupe des services centraux d'entretien et de réparation										
Postes approuvés 2017/18	-	-	1	-	1	2	22	-	24	
Postes proposés 2018/19	-	-	1	-	1	2	22	-	24	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel		Total partiel	Total partiel		
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks)										
Postes approuvés 2017/18	–	–	5	3	3	11	81	–	92	
Postes proposés 2018/19	–	–	4	2	3	9	82	–	91	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	1	–	(1)	
Total (Service de la chaîne d'approvisionnement)										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	9	14	5	29	115	–	144	
Effectif proposé 2018/19	–	1	9	15	5	30	115	–	145	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1	

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SGG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 10

Service de la chaîne d'approvisionnement : modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation	
Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement					
+1	GN	Assistant (soutien logistique)	Transfert	Depuis le Groupe de l'appui à la planification	
-1	GN	Assistant (soutien logistique)	Réaffectation	Au Groupe du service aux clients de la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks	
-1	GN	Assistant (soutien logistique)	Réaffectation	Au Groupe de la gestion des marchés des missions	
-1	GN	Assistant (soutien logistique)	Réaffectation	À la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement	
Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement					
Postes	+1	P-5	Logisticien (hors classe)	Réaffectation et reclassement	Depuis le Groupe de l'appui à l'approvisionnement (P-4)
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation et reclassement	Depuis le Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
Groupe de l'appui à la planification					
Postes	+1	P-4	Logisticien	Transfert	Depuis le Groupe du service aux clients
	+1	P-3	Logisticien	Transfert	Depuis le Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	P-3	Ingénieur	Transfert	Au Groupe de l'appui à l'approvisionnement
	-1	GN	Assistant (soutien logistique)	Transfert	Au Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
Groupe de l'appui à l'approvisionnement					
Postes	-1	P-4	Spécialiste de la gestion des marchés	Réaffectation et reclassement	À la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
+1	P-3	Ingénieur	Transfert	Depuis le Groupe de l'appui à la planification
+1	P-3	Logisticien	Réaffectation	Depuis la Cellule de la gestion des biens du Service de l'appui centralisé
-1	P-3	Spécialiste de la gestion des marchés	Transfert	Au Groupe de la gestion des marchés des missions
-1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Au Groupe de la gestion des marchés des missions
PT	2 SM	Technicien du génie	Transformation	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Groupe de la gestion des marchés des missions				
+1	P-3	Spécialiste de la gestion des marchés	Transfert	Depuis le Groupe de l'appui à l'approvisionnement
+1	GN	Assistant principal chargé de la gestion des marchés	Réaffectation et reclassement	Depuis le Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Depuis le Groupe de l'appui à l'approvisionnement
Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement				
PT	1 P-3	Ingénieur écologue	} Transformation	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	1 GN	Assistant (environnement)		
Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks				
Groupe du service aux clients				
Postes	-1 P-4	Logisticien	Transfert	Au Groupe de l'appui à la planification
	+1 GN	Assistant principal (soutien logistique)	Réaffectation et reclassement	Depuis le Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
Groupe de la gestion centralisée des stocks				
Postes	-1 P-3	Logisticien	Transfert	Au Groupe de l'appui à la planification
Total	+1			

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = agent du Service mobile.

Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement

95. Le Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement supervise les deux sections du Service. Le Chef du Service (D-1) est secondé par un agent recruté sur le plan national. Le Bureau du Chef comprend le Groupe de l'administration et de la gestion des programmes, lui-même composé de 1 poste P-4 et de 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont les titulaires sont chargés d'assurer l'appui à la planification, à la gestion et à la mise en œuvre, le traitement des demandes de fourniture de biens ou de service et la coordination de la formation interne pour le Service.

96. Il est proposé de transférer un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Groupe de l'appui à la planification. L'assistant (soutien logistique) coordonnera diverses activités de gestion de programmes sous la direction du Chef du Groupe de l'administration et de la gestion des programmes. En effet, il est nécessaire de mieux coordonner les différentes unités administratives du Service de la chaîne d'approvisionnement et d'examiner leurs attributions. L'assistant (soutien logistique) sera également chargé de coordonner les tâches ayant trait à la recertification dans le domaine de la gestion

de la qualité, au suivi de la gestion des résultats, à la suite donnée aux rapports d'audit et à la formation du personnel. Recommandé à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, ce transfert du poste permettra de régulariser l'accord de détachement existant.

97. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe du service aux clients de la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks.

98. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de la gestion des marchés des missions.

99. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement depuis le Groupe de l'administration et de la gestion des programmes, où ce poste n'est plus nécessaire puisque le Groupe ne sera pas chargé de centraliser les contrats mondiaux, ce pour quoi le poste avait été créé.

Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement

100. Il est proposé de réaffecter un poste P-4 de spécialiste de la gestion des marchés depuis le Groupe de l'appui à l'approvisionnement et de le reclasser en poste P-5 de logisticien (hors classe), qui assumera également les fonctions de chef de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement. À la suite de la restructuration du Service de la chaîne d'approvisionnement en deux sections principales qui a été approuvée pour l'exercice 2017/18, la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks était gérée par un chef (P-5) dont relevaient cinq groupes. En revanche, la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement n'avait pas de chef. Le logisticien (hors classe) assurera la supervision des quatre groupes qui composent la Section, à savoir : le Groupe de l'appui à la planification, le Groupe de l'appui à l'approvisionnement, le Groupe de la gestion des marchés des missions et le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement.

101. Le poste de logisticien (hors classe) a été recommandé à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil. Le titulaire relèvera directement du Chef du Service et sera chargé de veiller à ce que la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement s'acquitte des tâches qui lui ont été confiées, notamment pour ce qui est d'assurer : a) l'appui à la planification, y compris en centralisant les plans de demande des missions, en les analysant, en coopération avec la Section de la planification de la chaîne d'approvisionnement de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, et en établissant un plan d'acquisition ; b) l'appui à l'approvisionnement, notamment en vue de normaliser les principaux documents concernant les acquisitions et les documents connexes, d'examiner sur le plan technique les activités d'approvisionnement et de les approuver, de mener des évaluations et d'apporter un appui sur le terrain en matière de planification et d'approvisionnement, d'élaborer des documents techniques et des dossiers d'invitation à soumissionner, et de tenir à jour les bases de données en ligne et la bibliothèque de normes techniques ; c) l'appui à la gestion des marchés des missions, notamment : i) en assurant la gestion des nouveaux contrats portant sur les stocks pour déploiement stratégique, la liaison avec les missions et la contribution à l'examen annuel de la composition de ces stocks ; et ii) en fournissant des services consultatifs aux missions de maintien de la paix en vue d'améliorer les cadres contractuels et les politiques et pratiques de gestion des marchés et de renforcer leurs capacités ; d) l'appui technique à la gestion de l'environnement, notamment : i) en mettant à disposition des missions des compétences spécialisées en matière de gestion de l'environnement ; et ii) en fournissant un appui aux missions en ce qui concerne

la gestion des déchets, les énergies renouvelables, l'eau et la gestion des eaux usées et en leur fournissant un appui opérationnel sur les questions de gestion de l'environnement grâce à la mise au point de solutions techniques simples et ayant fait leurs preuves.

102. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau du Chef et de le reclasser en poste d'assistant administratif à la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement. L'assistant aidera le Chef de la Section à s'acquitter des tâches administratives, notamment en coordonnant les activités en matière de budget, de ressources humaines et d'administration générale pour les quatre groupes de la Section (Groupe de l'appui à la planification, Groupe de l'appui à l'approvisionnement, Groupe de la gestion des marchés des missions et Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement). Ce poste indispensable permettra d'apporter au Chef de la Section le concours direct et les autres formes d'assistance dont il a besoin pour gérer quatre groupes qui apportent un appui essentiel à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions et aux missions.

Groupe de l'appui à la planification

103. Il est proposé de transférer un poste de logisticien (P-4) depuis le Groupe du service aux clients de la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks au Groupe de l'appui à la planification. Pendant l'exercice 2017/18, ce groupe fonctionnait sans chef et comptait trois postes P-3. Le Groupe de l'appui à la planification soutient les missions et la Division du soutien logistique dans trois domaines clefs que sont la planification des acquisitions et de la demande, la gestion mondiale du matériel et la gestion mondiale des biens immobiliers. Conformément à la recommandation formulée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé que le Groupe soit dirigé par un poste de logisticien (P-4) (planification). Le logisticien sera chargé de gérer et de superviser les trois cellules (Cellule de gestion du matériel à l'échelle mondiale ; Cellule de planification de la demande mondiale ; et Cellule de gestion des biens immobiliers à l'échelle mondiale) dans le cadre des principales activités menées par le Groupe, qui consistent à : a) recueillir et analyser les données provenant des missions aux fins d'une planification intégrée de la demande ; b) faire fonction de centre d'échange d'informations auquel les missions peuvent faire appel en ce qui concerne le matériel du génie, le matériel lié aux transports et les fournitures, ce qui suppose de vérifier l'état des stocks avant que les missions n'aient recours à des fournisseurs externes ; et c) garantir une visibilité complète dans les principaux domaines qui affectent la performance globale et pour ce qui est du respect des normes IPSAS, de la codification mondiale et de l'appui à Umoja.

104. Conformément à la recommandation formulée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, il est également proposé de transférer un poste de logisticien (P-3) depuis le Groupe de la gestion centralisée des stocks, de façon à régulariser l'accord de détachement existant. Jusqu'à maintenant, le logisticien était chargé du matériel lié aux transports à la Cellule de gestion des biens. Comme le Groupe fait fonction de centre d'échange d'informations, le titulaire du poste sera chargé d'examiner les demandes d'acquisition émises par les missions, afin d'obtenir les moyens de transport nécessaires auprès d'autres missions, de la réserve de matériel de l'ONU ou des stocks pour déploiement stratégique avant de réaliser de nouveaux achats. La Cellule est également chargée de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans préliminaires de liquidation des actifs, de proposer des services consultatifs aux missions et au Siège au sujet du matériel lié aux transports et de planifier la demande concernant les stocks pour déploiement stratégique en s'appuyant sur l'examen

annuel de la composition de ces stocks. Le logisticien supervisera un agent des services généraux recruté sur le plan national, qui est chargé de la gestion du matériel lié aux transports.

105. Il est proposé de transférer un poste d'ingénieur (P-3) au Groupe de l'appui à l'approvisionnement.

106. Il est proposé de transférer un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement, qui a besoin d'un poste supplémentaire au Groupe de l'administration et de la gestion des programmes.

Groupe de l'appui à l'approvisionnement

107. Il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-4) à la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement et de le reclasser à P-5. Le Groupe de l'appui à l'approvisionnement fonctionne efficacement depuis 2012 et ce poste y est donc moins nécessaire qu'à la Section, où son titulaire, qui assumera les fonctions de chef, aura davantage de responsabilités stratégiques et prioritaires.

108. Il est proposé de transférer un poste d'ingénieur (P-3) au Groupe de l'appui à la planification. Recommandé à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, ce transfert permettra de régulariser l'accord de détachement existant. Le Groupe a vu une augmentation constante de charge de travail, de ses responsabilités et de l'appui qu'il apporte aux activités de génie civil des missions. Il doit s'acquitter de tâches supplémentaires, notamment délivrer des autorisations techniques dans le cadre des projets d'ingénierie et examiner les projets de budget concernant les travaux d'ingénierie que lui soumettent les missions. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'examen en amont de ces projets de budget devrait jouer un rôle encore plus important. Au cours de l'exercice 2016/17, 53 autorisations techniques ont été délivrées, pour un montant total de 406 millions de dollars. Les tendances observées montrent que le nombre de contrats pluriannuels est en hausse ; la formulation et la définition du cahier des charges et la tarification demandent donc plus d'expérience et d'attention si l'on souhaite obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

109. Il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) depuis la Cellule de la gestion du matériel (Service de l'appui centralisé) et d'en faire un poste de logisticien. Le Groupe de l'appui à l'approvisionnement est chargé de fournir des spécifications et des évaluations techniques pour les contrats-cadres mondiaux relatifs aux transports, de fournir du matériel destiné aux projets d'ingénierie et de proposer davantage de services de conception et de normalisation. À l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, il a été recommandé que ce logisticien soit chargé des nouvelles catégories de matériel lié aux transports et à l'approvisionnement qui s'ajouteront à l'appui que fournit déjà le Groupe en matière de génie et pour lesquelles le Groupe ne dispose pas encore de spécialiste.

110. Au cours de l'exercice 2017/18, le Groupe de la gestion des marchés des missions relevait du Groupe de l'appui à l'approvisionnement. Il est proposé que le Groupe de la gestion des marchés des missions devienne une entité séparée relevant directement du Chef de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement (voir aussi le paragraphe 112 ci-dessous).

111. Il est proposé de transformer en postes deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de technicien du génie (Service mobile), conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil. Il est également proposé de les renommer « assistant (fournitures) » et « assistant

(transports) ». On s'attend à ce qu'à l'avenir, le Groupe effectue davantage d'examen techniques, et conçoive et élabore des dossiers d'invitation plus complexes. Les tendances observées au cours des deux derniers exercices montrent que le nombre de contrats pluriannuels est en hausse ; la formulation et la définition du cahier des charges et la tarification demandent donc plus d'expérience et d'attention si l'Organisation souhaite obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Le Groupe fait également office de responsable technique au cours des procédures d'achat et, à ce titre, il est notamment chargé de conduire des évaluations techniques et de participer aux inspections de prototypes. La Section ne dispose pas actuellement des ressources humaines nécessaires pour s'acquitter des tâches relatives aux transports ou à l'approvisionnement, et la transformation de ces emplois de temporaire en postes lui permettra de le faire. Les titulaires des deux postes fourniront également un appui à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions en ce qui concerne plusieurs contrats-cadres mondiaux afférents aux transports et à l'approvisionnement.

Groupe de la gestion des marchés des missions

112. Comme indiqué plus haut (voir par. 110), le Groupe de la gestion des marchés des missions relevait auparavant du Groupe de l'appui à l'approvisionnement, et il est proposé qu'il devienne une entité séparée relevant directement du Chef de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement. Le Groupe de la gestion des marchés des missions remplit des fonctions distinctes et indépendantes de celles du Groupe de l'appui à l'approvisionnement. Il a pour objectif de renforcer l'efficacité de la gestion et de la supervision des marchés en fournissant en temps voulu des services d'appui à la gestion des marchés aux missions et d'aider les responsables des achats par catégorie de la Division du soutien logistique. Le poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-3) et le poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent des services généraux recruté sur le plan national) resteront rattachés au Groupe de la gestion des marchés des missions lorsque celui-ci ne relèvera plus du Groupe de l'appui à l'approvisionnement.

113. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement et de le reclasser en poste d'assistant principal chargé de la gestion des marchés. L'assistant principal chargé de la gestion des marchés viendra s'ajouter à l'équipe qui compte déjà un spécialiste de la gestion des marchés (P-3) et un assistant chargé de la gestion des marchés (agent des services généraux recruté sur le plan national) et les aidera à atteindre les objectifs suivants : a) contribuer à la révision des directives concernant la gestion des marchés ; b) contribuer à renforcer les dispositifs d'évaluation de l'exécution des contrats ; c) fournir un appui en matière de gestion des marchés aux fins de la gestion par catégorie ; d) élaborer des instructions permanentes relatives à la gestion des marchés ; et e) mettre en place un mécanisme de communication avec les unités chargées de la gestion des marchés au sein des missions. Il est proposé de réaffecter ce poste de façon à ce que son titulaire puisse contribuer à absorber la charge de travail découlant de la réaffectation proposée du poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-4) à la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement (voir par. 100).

Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement

114. Il est proposé de transformer en postes deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions), à savoir un emploi d'ingénieur écologue (P-3) et un emploi d'assistant (environnement) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est de plus en plus complexe et nécessaire d'appuyer les activités d'ingénierie

écologique, compte tenu de la volonté de l'Organisation de réduire l'empreinte écologique de chaque mission (voir la résolution 70/286 de l'Assemblée générale), et de mettre en œuvre la stratégie en faveur de l'environnement. La transformation de ces deux emplois de temporaire en postes garantira aux missions un appui constant sur les questions d'ingénierie écologique.

115. L'ingénieur écologue (P-3) apportera un appui professionnel en matière d'ingénierie écologique, notamment : a) en élaborant des cahiers des charges dans le domaine de l'écotechnologie pour ce qui est de l'énergie, de l'eau et des eaux usées et des déchets solides ; b) en contribuant à l'examen et à l'approbation, sur le plan environnemental, de la conception et de la construction des principales structures et installations et de la mise au point des principaux systèmes et activités ; c) en effectuant des visites d'appui technique auprès des missions de maintien de la paix, de façon à leur apporter son aide dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des eaux usées et des déchets ; d) en appuyant la gestion des travaux effectués par les spécialistes des questions d'ingénierie écologique de la Base de soutien logistique des Nations Unies qui sont rattachés au Groupe et la coordination des activités menées par les sept membres du personnel du PNUÉ ; e) en examinant le budget des projets d'ingénierie et en validant sur le plan technique ceux qui contribuent à la sauvegarde de l'environnement ; f) en recensant les besoins en matière d'ingénierie écologique et en fournissant l'appui opérationnel nécessaire, notamment en intervenant rapidement pour mener des évaluations environnementales et prendre les mesures correctives qui s'imposent.

116. L'assistant (environnement) mettra ses connaissances en matière d'ingénierie écologique au service de diverses activités. Il sera notamment chargé d'appuyer l'élaboration de cahiers des charges dans le domaine de l'écotechnologie au service de la restauration de l'environnement ; de contribuer à l'examen et à l'approbation, sur le plan environnemental, de la conception et de la construction des principales structures et installations et de la mise au point des principaux systèmes et activités sur le terrain, notamment pour ce qui est du calendrier, des coûts et de la qualité ; d'appuyer l'examen du budget et la validation, sur le plan technique, des projets d'ingénierie compte tenu de la contribution de ceux-ci à la sauvegarde de l'environnement ; de contribuer à faire en sorte que les solutions d'ingénierie écologique soient conformes aux besoins des missions ; et de participer au recensement des besoins des missions en matière d'ingénierie écologique et à la fourniture de l'appui nécessaire pour y répondre en temps voulu.

Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks

117. Le Chef de la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks supervise cinq groupes : le Groupe du service aux clients (5 postes) ; le Groupe des stocks pour déploiement stratégique (4 postes) ; le Groupe du soutien logistique (5 postes) ; le Groupe de la gestion centralisée des stocks (52 postes) ; et le Groupe des services centraux d'entretien et de réparation (24 postes).

Groupe du service aux clients

118. Il est proposé de transférer un poste de logisticien (P-4) au Groupe de l'appui à la planification. Le Groupe du service aux clients fonctionne efficacement depuis 2012, et ce poste y est donc moins nécessaire qu'au Groupe de l'appui à la planification, où son titulaire, qui assumera les fonctions de chef, aura davantage de responsabilités stratégiques et prioritaires. Désormais, le Groupe du service aux clients sera dirigé par le poste d'assistant principal (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national), tel que décrit au paragraphe 119 ci-après.

119. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement et de le reclasser en poste d'assistant principal (soutien logistique) et Chef du Groupe du service aux clients, conformément à la recommandation formulée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil. L'assistant principal (soutien logistique) supervisera les quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national du Groupe. Il sera également chargé de renforcer les voies de communication avec les clients actuels et potentiels, de participer à l'examen du portefeuille de services, de faire connaître ce portefeuille aux clients, de contrôler l'efficacité et l'efficience des services et d'identifier les obstacles rencontrés, et de tenir à jour des données exactes relatives aux activités du Groupe et d'en assurer la publication.

Groupe de la gestion centralisée des stocks

120. Conformément à la recommandation formulée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de transférer un poste de logisticien (P-3) au Groupe de l'appui à la planification ; en effet, des compétences spécialisées de logisticien y sont nécessaires pour appuyer l'approvisionnement en matériel lié aux transports. Le logisticien sera chargé de gérer les pièces de rechange du matériel lié aux transports, et ce rôle de gestion du matériel sera plus à sa place au Groupe de l'appui à la planification. À la suite du redéploiement de ce poste, le Groupe de la gestion centralisée des stocks comptera 52 postes : 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 50 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Service des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

121. Il est proposé que le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications actuel soit restructuré et rebaptisé Service des technologies durant l'exercice 2018/19. Ce nouveau service continuera d'offrir toute une série de services aux missions de maintien de la paix, notamment en matière de technologies géospatiales, de connectivité, d'hébergement et d'informatique, y compris des services d'appui à distance. La nouvelle structure vise à adapter les effectifs aux objectifs de modernisation, de transformation et d'innovation de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation ; elle est conforme au cadre international normalisé de meilleures pratiques des Nations Unies, à savoir l'Information Technology Infrastructure Library. Elle permettra au Service d'apporter de meilleures solutions et d'offrir des services liés aux infrastructures dûment conçus, transférés, chiffrés et répertoriés qui, une fois en place, bénéficieront de l'appui nécessaire et feront l'objet d'un suivi adéquat.

122. Le tableau 11 montre la répartition, par unité administrative, des 122 postes proposés pour l'exercice 2018/19, soit le même nombre total de postes et d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) que le nombre approuvé pour l'exercice 2017/18. La nouvelle structure, ainsi que les modifications et changements structurels y afférents proposés, sont expliqués aux paragraphes ci-après.

Tableau 11

Ressources humaines : Service des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires des Nations Unies					
Bureau du Chef, Service des technologies										
Postes approuvés 2017/18	–	1	4	1	1	7	32	–	39	
Postes proposés 2018/19	–	1	1	–	1	3	27	–	30	
Variation nette	–	–	(3)	(1)	–	(4)	(5)	–	(9)	
Section de l'appui aux réseaux										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	3	5	3	–	8	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(3)	(5)	(3)	–	(8)	
Section de l'appui technique aux liaisons par satellite										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	3	4	7	–	11	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	–	(3)	(4)	(7)	–	(11)	
Section de l'appui au centre informatique										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	1	3	4	–	7	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	(4)	–	(7)	
Section de l'appui aux infrastructures technologiques										
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	2	2	14	–	16	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(14)	–	(16)	
Section des systèmes d'information géospatiale										
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	5	1	8	4	–	12	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(2)	(5)	(1)	(8)	(4)	–	(12)	
Emplois de temporaire approuvés^b										
2017/18	–	–	–	–	1	1	5	–	6	
Emplois de temporaire proposés^b 2018/19										
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(5)	–	(6)	
Total partiel (Section des systèmes d'information géospatiale)										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	2	5	2	9	9	–	18	
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(2)	(5)	(2)	(9)	(9)	–	(18)	
Section de l'appui à distance (missions)										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	2	–	3	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel		Total partiel	Total partiel		
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(2)	–	(3)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	2	1	5	8	12	–	20	
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(2)	(1)	(5)	(8)	(12)	–	(20)	
Total partiel [Section de l'appui à distance (missions)]										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	3	1	5	9	14	–	23	
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(3)	(1)	(5)	(9)	(14)	–	(23)	
Section des solutions clients										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé 2018/19	–	–	4	6	2	12	13	–	25	
Variation nette	–	–	4	6	2	12	13	–	25	
Section des activités relatives aux infrastructures										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé 2018/19	–	–	4	2	10	16	37	–	53	
Variation nette	–	–	4	2	10	16	37	–	53	
Section de la gestion des services et de la sécurité informatique										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé 2018/19	–	–	3	–	2	5	4	–	9	
Variation nette	–	–	3	–	2	5	4	–	9	
Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé 2018/19	–	–	1	–	2	3	2	–	5	
Variation nette	–	–	1	–	2	3	2	–	5	
Total [Service des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)]										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	12	9	17	39	83	–	122	
Effectif proposé 2018/19	–	1	13	8	17	39	83	–	122	
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général ; SGA = Secrétaire général adjoint.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Tableau 12
Ressources humaines : Service des technologies, par site

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2			le plan national			
Service des technologies, Brindisi										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	7	9	12	28	63	–	91	
Effectif proposé 2018/19	–	–	8	8	11	27	63	–	90	
Variation nette	–	–	1	(1)	(1)	(1)	–	–	–	
Service des technologies, Valence										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	5	–	5	11	20	–	31	
Effectif proposé 2018/19	–	1	5	–	6	12	20	–	32	
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
Total (Service des technologies)										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	12	9	17	39	83	–	122	
Effectif proposé 2018/19	–	1	13	8	17	39	83	–	122	
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	

123. Au cours de l'exercice 2018/19, il est proposé de transférer un poste de Brindisi à Valence, comme décrit au paragraphe 148 ci-dessous. Les tableaux ci-après décrivent l'ensemble des effectifs du Service des technologies, y compris le site et le titre ou la fonction correspondant à chaque poste, comme demandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/836/Add.10, par. 40) et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/294.

Bureau du Chef, Service des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

Tableau 13
Bureau du Chef du Service des technologies (actuellement Service des Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications) : modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation	Site
Bureau du Chef					
Postes	-1	P-3	} Transfert	Destination : nouvelle Section des solutions clients	} Brindisi
	-3	GN			
	-1	P-5	Transfert	Destination : nouvelle Section des activités relatives aux infrastructures	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Site</i>
-1	P-5	Chef de Section	} Transfert	Destination : Section de la gestion des services et de la sécurité informatique	Brindisi
-1	P-4	Spécialiste des systèmes informatiques			
-1	GN	Assistant aux systèmes d'information			
-1	GN	Assistant d'équipe			
Total	-9				

Abréviations : GN = agents des services généraux recrutés sur le plan national.

124. Le Bureau du Chef du Service des technologies assure la gestion et la supervision générales du Service, centre opérationnel qui apporte un soutien, fournit des services technologiques et offre des solutions aux opérations sur le terrain et aux activités plus larges du Secrétariat.

125. Il est proposé de transférer neuf postes, à savoir 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux, dans les nouvelles sections du Service des technologies tel que restructuré, où les postes et les fonctions resteront identiques dans une structure reconfigurée, mieux alignée sur la stratégie Informatique et communications et sur le cadre des meilleures pratiques.

126. Au total, 13 entrepreneurs, dont 12 à Valence et 1 à Brindisi, relèveront du Bureau du Chef du Service.

Section des solutions clients

Tableau 14

Section des solutions clients : modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Site</i>	
Postes	+1	P-5	} Transfert	Origine : Section des systèmes d'information géospatiale	} Brindisi	
	+1	P-4				Spécialiste des systèmes d'information géospatiale
	+1	P-3				Spécialiste des systèmes d'information géospatiale
	+3	P-2				Spécialiste des systèmes d'information géospatiale
	+1	SM				Spécialiste des systèmes d'information géospatiale
	+4	GN				Spécialiste des systèmes d'information géospatiale
	+1	P-4	Transfert et reclassement	Origine : Section des systèmes d'information géospatiale (de P-3 à P-4)		

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	<i>Site</i>
PT	+1 SM	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	} Transfert et transformation	Origine : Section des systèmes d'information géospatiale	} Brindisi
	+5 GN	Assistant aux systèmes d'information géospatiale			
Postes	+1 P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	} Transfert	Origine : Bureau du Chef	
	+3 GN	Assistant aux systèmes d'information			
PT	+1 P-4	Spécialiste des systèmes informatiques	} Transfert et transformation	Origine : Section de l'appui à distance (missions)	
	+1 P-3	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale			
	+1 GN	Assistant aux systèmes d'information géospatiale			
Total	+25				

Abréviations : GN = agents des services généraux recrutés sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = Service mobile.

127. Il est proposé de créer une Section des solutions clients qui apportera des solutions et un appui complets, institutionnels et sur le terrain, en matière de technologies. Les services proposés comprendront notamment la capture, la gestion, la visualisation et l'analyse des données, la veille stratégique et l'établissement de rapports, l'application de solutions et l'appui nécessaire à cet égard, ainsi que les services environnementaux et d'exploration des eaux souterraines. La Section jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation en matière de technologies de l'information et de la communication et du respect du cadre fixé à l'usage des technologies sur le terrain pour les cinq années à venir, en particulier dans l'amélioration des activités essentielles telles que la centralisation des systèmes.

128. Les opérations relatives à l'information géospatiale au sein de la Section des solutions clients vont permettre : a) de renforcer les capacités dans les domaines essentiels que sont les données géospatiales, l'analyse spatiale et le portail de données GEO, qui est une infrastructure de gestion et de partage de contenu géospatial ; b) d'optimiser et de répertorier ses produits et services essentiels ou spécialisés ; c) d'intégrer la Section à l'architecture institutionnelle de l'Organisation et au modèle de prestation de services du Service des technologies ; d) d'appuyer l'innovation et les solutions technologiques pour les opérations sur le terrain ; e) de développer l'offre de produits et de services d'information géospatiale. Les principaux services à l'échelle de l'Organisation continueront d'être notamment les suivants : la tenue à jour des bases de données mondiales, des plateformes géospatiales, des solutions et des services Web d'appui aux services géospatiaux, ainsi que du programme de veille normalisé ; l'élaboration de produits d'analyse géospatiale à partir d'images satellite ; la fourniture de produits relatifs à la veille stratégique et à l'établissement de rapports ; la réalisation d'analyses de l'exploration des eaux souterraines et d'études visant à recenser les cibles de forage pour les missions de maintien de la paix ; l'exploitation de 195 applications hébergées centralement et l'appui connexe, y compris l'installation et les essais concernant les fonctionnalités de reprise des activités après un sinistre pour des utilisateurs dans les opérations de maintien de la paix ; et 20 mises à l'essai d'applications par an.

129. Afin de regrouper toutes les activités fonctionnelles concernant la relation avec les clients au sein d'une seule section, il est proposé de transférer 25 postes et emplois de temporaire (autre que pour les réunions) aux classes et avec les titres ou fonctions

figurant dans le tableau 14 ci-dessus, soit : a) 12 postes et 6 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de la Section des systèmes d'information géospatiale ; b) 4 postes du Bureau du Chef ; c) 3 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de la Section de l'appui à distance (missions). La Section emploiera du personnel contractuel dans le cadre d'accords de prestation de services, selon la teneur, le coût et la quantité des services convenus.

130. Il est proposé de transformer les neuf emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de la Section. L'examen des besoins en personnel civil a montré qu'il était difficile de continuer à pourvoir des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) au lieu de pourvoir des postes. Le regroupement et la centralisation des systèmes d'information géospatiale et des capacités d'appui à distance aux missions réduisent les dépenses de personnel et les infrastructures, tout en apportant des avantages non financiers, notamment un niveau élevé de normalisation, une plus grande rapidité, ainsi qu'un moindre coût et une meilleure qualité des infrastructures et de l'appui technique fourni aux missions sur le terrain, une diminution de l'exposition aux risques et une réduction de l'empreinte environnementale en raison du modèle de présence restreinte. Ces avantages n'ont pas donné tous les effets escomptés en raison des difficultés rencontrées pour retenir le personnel qualifié sur des emplois de temporaire (autre que pour les réunions), qui sont perçus comme offrant une moindre sécurité d'emploi. Par conséquent, tant la Section des systèmes d'information géospatiale que la Section de l'appui à distance (missions) ont enregistré un fort taux de mouvement de personnel, ce qui a une incidence sur la productivité ; en effet, le départ des agents entraîne le recrutement de nouveaux agents, qui n'ont pas leurs connaissances et qui doivent donc être formés.

131. Il est également proposé de reclasser un poste de spécialiste des systèmes d'information géospatiale de la classe P-3 à la classe P-4. Ce reclassement se fonde sur une recommandation formulée lors de l'examen des besoins en personnel civil. Le titulaire de ce poste supervise la préparation et la mise en place des produits et des services et doit effectuer les tâches de gestion et de contrôle de la qualité qui lui incombent avec rigueur parce que les opérations des missions peuvent avoir de fortes incidences. Le Groupe de l'analyse conçoit, pilote et fournit une gamme avancée et complexe d'analyses, notamment en ce qui concerne l'imagerie, l'espace, le relief topographique, l'environnement et les échanges commerciaux, l'appui aux produits de géorenséignement, l'extraction d'éléments caractéristiques tridimensionnels, l'évaluation des menaces pour la sécurité et des points faibles, la surveillance des sites, l'exploration des eaux souterraines, le repérage de charniers, la détection de violations de droits de l'homme, et l'analyse prédictive. Ces analyses sont décisives pour différentes applications considérées comme nécessaires pour les opérations militaires, logistiques, organiques, ainsi que de sécurité dans les missions. Les produits et services d'analyse sont établis pour l'équipe dirigeante des missions et le Conseil de sécurité ; ils sont utilisés lorsqu'il s'agit de prendre des décisions stratégiques.

Section des activités relatives aux infrastructures

Tableau 15

Section des activités relatives aux infrastructures : modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation	Site
Postes	+1	P-5	Chef de Section	Transfert	Origine : Bureau du Chef	Brindisi
	+1	P-4	Spécialiste des télécommunications	} Transfert	Origine : Section de l'appui aux réseaux	Valence
	+1	P-3	Spécialiste des télécommunications			Brindisi
	+2	SM	Spécialiste des télécommunications (1), technicien en télécommunications (1)			Valence
	+3	GN	Assistant aux télécommunications			Brindisi (2) et Valence (1)
	+1	P-4	Spécialiste des systèmes informatiques			Valence
	+1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	} Transfert	Origine : Section de l'appui au centre informatique	Brindisi
	+4	GN	Assistant aux systèmes d'information			Brindisi (2) et Valence (2)
	+3	SM	Spécialiste des télécommunications (1), technicien en télécommunications (2)	} Transfert	Origine : Section de l'appui technique aux liaisons par satellite	Valence (1)
	+7	GN	Technicien adjoint en télécommunications			Brindisi (2)
	+2	SM	Spécialiste des télécommunications	} Transfert	Origine : Section de l'appui aux infrastructures technologiques	Valence (1) et Brindisi (1)
	+14	GN	Assistant aux télécommunications (8), assistant aux systèmes d'information (6)			Brindisi (12) et Valence (2)
	+1	P-4	Spécialiste des systèmes informatiques	} Transfert	Origine : Section de l'appui à distance (missions)	} Brindisi
	+2	GN	Assistant aux télécommunications (1), assistant aux systèmes d'information (1)			
PT	+3	SM	Spécialiste des systèmes informatiques (1), spécialiste des télécommunications (1), assistant aux systèmes d'information (1)	} Transfert et transformation	Origine : Section de l'appui à distance (missions), transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste	} Brindisi
	+7	GN	Assistant aux télécommunications (3), technicien assistant aux télécommunications (1), assistant aux systèmes d'information (3)			
Total	+53					

Abréviations : GN = agents des services généraux recrutés sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = Service mobile.

132. La nouvelle Section des activités relatives aux infrastructures proposée est la plus importante des quatre sections du nouveau Service des technologies, avec un total de 53 postes. Outre un poste du Bureau du Chef, la Section des activités relatives aux infrastructures regroupe la plupart des postes de cinq sections existantes dans le cadre de la structure 2017/18, à savoir : a) la Section de l'appui aux réseaux (7 postes), la Section de l'appui au centre informatique (6 postes), la Section de l'appui technique aux liaisons par satellite (10 postes), la Section de l'appui aux infrastructures technologiques (16 postes) et la Section de l'appui à distance (missions) (13 postes et emplois de temporaire). Elle permettra de fournir les services

d'infrastructure essentiels au sein d'un seul cadre de fonctionnement ; de renforcer la cohérence des services fournis et de la suite donnée aux demandes ; de permettre à chaque équipe de se concentrer sur ses domaines de spécialité ; d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Elle sera un catalyseur opérationnel clef de la centralisation et du regroupement dans le cadre de la stratégie Informatique et communications. Elle emploie du personnel contractuel dans le cadre d'accords de prestation de services, selon la teneur, le coût et la quantité des services convenus.

133. La Base de soutien logistique des Nations Unies joue un rôle essentiel dans l'appui aux missions de maintien de la paix au moyen des services relatifs aux technologies de l'information et de la communication en mettant l'accent sur deux domaines d'expertise fondamentaux, à savoir : a) l'hébergement des centres de données (applications, données et services) ; et b) la mise en place de réseaux longue distance (centralisation de la gestion et du suivi de la connectivité sur les sites des missions). La Section des activités relatives aux infrastructures mettra l'accent sur l'optimisation de ces services fondamentaux et leur transformation en des services pour l'ensemble du Secrétariat, conformément à la stratégie de l'Organisation en matière de technologies de l'information et de la communication.

134. Les services essentiels fournis aux missions de maintien de la paix sont les suivants : exploitation et maintenance des centres de données certifiés de niveau 3 dans deux zones géographiques, et appui connexe, activités qui n'imposent pas d'interruption du service ; fourniture de services d'hébergement, de centres de données virtuels, d'une infrastructure de bureau virtuel, de services de messagerie électronique, avec une capacité de stockage de production et de sauvegarde pour 55 000 utilisateurs ; exploitation et gestion de 10 systèmes de soutien à l'infrastructure nécessaires à l'hébergement et à la connectivité du système de gestion intégré Umoja, y compris l'appui relatif à la couche d'accès pour 22 000 utilisateurs au maximum ; services de raccordement au réseau longue distance à plus de 200 sites dans le monde entier, y compris les missions clientes et les autres bureaux des Nations Unies ; permettre à plus de 50 000 utilisateurs finaux de bénéficier de liaisons satellites, de liaisons louées privées et de réseaux privés virtuels sur Internet, grâce à un système de gestion intelligente du réseau longue distance qui contrôle cela de manière centralisée ; exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin de fournir des services de liaison radio numérique à plus de 35 000 utilisateurs dans 12 missions de maintien de la paix ; exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin d'offrir des services de visioconférence à des missions clientes et à d'autres bureaux des Nations Unies, soit 800 visioconférences organisées et 3 000 points raccordés chaque mois en moyenne ; exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin de fournir des services de téléphonie entre les missions et vers l'étranger aux missions clientes, soit une moyenne de 1 million d'appels chaque mois ; test trimestriel de basculement des composants essentiels des liaisons satellite et réseau entre Brindisi et Valence pour garantir la résilience ; et exploitation et maintenance de l'infrastructure, et appui connexe, afin de gérer des liaisons satellite de haute précision pour une capacité dynamique fondée sur une demande d'utilisateurs dans 250 lieux d'affectation hors Siège au maximum. L'infrastructure administrative et l'appui 24 heures sur 24 et sept jours sur sept assurent aux responsables des missions de maintien de la paix et au Siège des communications orales et des transferts de données sécurisés et cryptés.

135. La Section administrera l'ensemble de l'équipement, du matériel, des logiciels, des communications et des infrastructures d'appui centralisés à Brindisi et à Valence, en fournissant des services permettant aux clients du monde entier de se connecter aux systèmes et aux services d'information et de communication de l'ONU, et de les utiliser, en toute sécurité. Le Groupe de l'appui à distance aux missions apportera un

soutien logistique quotidien aux missions fortement tributaires des services d'infrastructure assurés par d'autres groupes au sein de la Section.

136. La Base de soutien logistique des Nations Unies a su prêter des services d'appui à distance aux missions de maintien de la paix, le projet pilote initial ayant été mené pour la MINUSMA et la MINUSCA. Une étude de faisabilité a été réalisée pour l'exercice 2016/17, puis actualisée au cours de l'exercice 2017/18. Elle a montré les retombées positives d'un système d'appui à distance aux missions sur les plans financier et opérationnel. Ces retombées positives sont décrites au paragraphe 36 du présent rapport. Le modèle d'appui à distance (missions) devrait être normalisé et les services fournis aux missions de maintien de la paix devraient se fonder sur des accords bilatéraux sur le niveau de prestation de services.

Mouvements de personnel

137. Le titulaire du poste P-5 de chef de section, transféré du Bureau du Chef au Service des technologies, dirigera cette section importante de par sa taille et de par son rôle au niveau opérationnel. En définissant l'ensemble des éléments et des fonctions associés à la création, à la maintenance et à l'exploitation des infrastructures essentielles centralisées (réseau, centre de données et satellite), la Section sera mieux à même de répondre aux attentes énoncées dans la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications et dans le cadre relatif aux technologies sur le terrain de l'Organisation.

138. Comme indiqué dans le tableau 15 ci-dessus, il est proposé de transférer : a) 7 postes (1 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section de l'appui aux réseaux ; b) 6 postes (1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section de l'appui au centre informatique ; c) 10 postes (3 postes d'agent du Service mobile et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section de l'appui technique aux liaisons par satellite ; d) 16 postes (2 postes d'agent du Service mobile et 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section de l'appui aux infrastructures technologiques ; e) 3 postes (1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et 10 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (3 postes d'agent du Service mobile et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section de l'appui à distance (missions). Ces postes permettront de fournir les services tels que décrits aux paragraphes 132 à 136 ci-dessus, y compris les services assurés par les sections telles qu'elles figurent dans l'organigramme actuel.

139. Il est également proposé de transformer 10 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes (3 postes d'agent du Service mobile et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), comme expliqué au paragraphe 130 ci-dessus, afin de retenir le personnel expérimenté, de réduire le renouvellement des effectifs et d'améliorer la productivité. Tant la Section des systèmes d'information géospatiale que la Section de l'appui à distance (missions) ont enregistré un fort taux de mouvement de personnel, ce qui a une incidence sur la productivité ; en effet, le départ des agents entraîne le recrutement de nouveaux agents, qui n'ont pas leurs connaissances et qui doivent donc être formés.

Section de la gestion des services et de la sécurité informatique

Tableau 16

Section de la gestion des services et de la sécurité informatique : modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation	Site	
Postes	+1	P-5	Chef de Section	Transfert	Valence	
	+1	P-4	Spécialiste des systèmes informatiques		Origine : Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Brindisi
	+2	GN	Assistant aux systèmes d'information (1), assistant d'équipe (1)		Brindisi	
	+1	P-4	Spécialiste des télécommunications		Origine : Section de l'appui technique aux liaisons par satellite	Valence
	+1	SM	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	Origine : Section de l'appui aux réseaux	Brindisi
PT	+1	SM	Assistant aux télécommunications	Transfert et transformation	Origine : Section de l'appui à distance (missions), transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste	Valence
	+2	GN	Assistant aux télécommunications (1), Assistant aux systèmes d'information (1)			
Total	+9					

Abréviations : GN = agents des services généraux recrutés sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = Service mobile.

140. La nouvelle Section de la gestion des services et de la sécurité informatique proposée sera composée de neuf postes, comme indiqué dans le tableau 16 ci-dessus. Étant donné que l'Organisation fait face à des exigences croissantes en matière numérique et à de plus en plus de menaces sur sa cybersécurité, il est essentiel qu'elle soit dotée d'un solide processus de gestion des services informatiques. La Section assumera des fonctions transversales liées à la sécurité de l'information, à la gestion des risques, à la gestion des services informatiques, à la résilience opérationnelle, au suivi commun des incidents et à celles d'un bureau d'assistance. Les fonctions de service d'assistance sont externalisées ; elles seront administrées et supervisées par la Section. Cette dernière veillera à garantir des procédures communes, assurant une prestation de service efficace, cohérente et sécurisée. L'un des éléments essentiels à la préservation de l'intégrité du cadre de gestion des services de l'Information Technology Infrastructure Library existante (ITIL) passe par le fait que la Section tient à jour un solide répertoire de services et une grille de satisfaction des utilisateurs quant aux services fournis, en coordination avec les bureaux du Département de la gestion. La Section emploie du personnel contractuel dans le cadre d'accords de prestation de services, selon la teneur, le coût et la quantité des services convenus.

141. La Section assurera le respect de deux certifications, notamment la norme « Technologie de l'information, Gestion de services » (ISO/IEC 20000) et la norme internationale sur la sécurité de l'information (ISO/IEC 27001 :2013) ; mettra à jour, chaque année, le plan antisinistre pour les services mondiaux et organisera deux exercices de reprise après sinistre ; achèvera les évaluations de sécurité concernant

12 applications et 5 infrastructures ; et fournira un service mondial de suivi des incidents à toutes les missions de maintien de la paix.

142. Il est proposé de transférer six postes (1 P-5, 2 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois emplois de temporaire (1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), sans que leur titre soit modifié, d'autres unités administratives opérant dans le domaine des technologies sur le terrain, comme le montre le tableau 16 ci-dessus.

143. Il est également proposé de transformer les trois emplois de temporaire (1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section en postes ayant les mêmes titres ou fonctions, comme indiqué au tableau 16. La transformation de ces emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes est essentielle pour permettre de retenir le personnel expérimenté, de réduire le renouvellement des effectifs et d'améliorer la productivité. Étant donné les fonctions essentielles liées à la cybersécurité, à la sécurité de l'information, à la gestion des risques, à l'administration des services informatiques, à la résilience opérationnelle, au suivi commun des incidents et aux fonctions des services d'assistance que cette nouvelle section devra assumer, l'incapacité à retenir le personnel expérimenté pose un risque pour l'Organisation.

Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques

Tableau 17

Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques : modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation	Site
Postes	+1	SM	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	Origine : Section de l'appui au centre informatique	De Brindisi à Valence
PT	+1	P-4	Spécialiste des systèmes informatiques	} Transfert et transformation	Origine : Section de l'appui à distance (missions), transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste	Valence
	+1	SM	Spécialiste des systèmes informatiques			Valence
	+2	GN	Assistant aux systèmes d'information			Valence
Total	+5					

Abréviations : GN = agents des services généraux recrutés sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = Service mobile.

144. Il est proposé de créer la Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques qui comprendra cinq postes et emplois de temporaire imputés sur le présent budget, sous la direction du titulaire du poste P-5, poste financé au moyen de ressources extrabudgétaires (fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix). Sur la base de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation, la nouvelle Section, en collaboration avec ses homologues au Siège et sur le terrain, définira, mettra en valeur et exécutera des solutions technologiques nouvelles ou novatrices et son action offrira des avantages mesurables par rapport aux approches traditionnelles. Elle suit une démarche globale, qui va de la recherche à la définition de solutions, en passant par

la validation des concepts, la présentation des solutions aux missions, la simplification et l'amélioration des pratiques existantes, et l'intégration des technologies ayant fait leurs preuves. Au total, neuf entrepreneurs appuieront la Section depuis Valence.

145. Dans le modèle proposé, la Section est également chargée d'élaborer un cadre de gestion de projets ; de promouvoir l'institutionnalisation de la gestion de projets au sein du Service des technologies et de l'ensemble de l'Organisation ; de gérer les projets au niveau mondial et de manière centralisée, projets qui seront accessibles à l'ensemble de l'Organisation ; d'élaborer et de tenir à jour des procédures normalisées, les meilleures pratiques et les modèles que les missions de maintien de la paix doivent utiliser ; et d'apporter les capacités de gestion de projets nécessaires pour administrer les projets relatifs aux technologies au niveau de l'Organisation.

146. La Section, qui fera également office de bureau de gestion de projets, fournira des services, des outils et un soutien à plus de 50 projets enregistrés dans le serveur réservé aux projets ; gèrera divers types de projets relatifs à l'innovation, à la migration, à l'intégration, à la conception et au transfert des services, 10 projets au niveau de l'Organisation, 10 projets du Centre de services mondial portant sur diverses fonctions et 5 projets spécifiques aux missions ; et organisera 2 ateliers sur la gestion de projets et l'innovation technologique à l'intention du personnel des missions.

147. La Section regroupera en son sein les ressources humaines essentielles pour fournir les services décrits auxquelles s'ajouteront les ressources contractuelles, selon que de besoin. Le Bureau de l'informatique et des communications et la Division de l'informatique et des communications au Siège, ainsi que la Section, participeront à la promotion de l'élaboration de nouveaux produits et à l'innovation en la matière.

148. Quatre des cinq postes proposés dans la Section ont déjà été approuvés et leurs titulaires sont basés à Valence. Il est proposé de transférer un poste d'assistant aux systèmes d'information (agent du Service mobile) à la Section de l'appui au centre informatique de Brindisi afin de réunir les aspects fonctionnels du cadre opérationnel de la Section en un même lieu. Ce regroupement permettra d'améliorer la planification et la collaboration ainsi que la supervision de l'ensemble du cycle du projet, tout comme de renforcer l'innovation au titre de toutes les nouvelles initiatives en cours d'élaboration, et de favoriser une étroite coopération avec les universités locales, les centres de recherche et les États Membres partenaires.

149. Il est proposé de transformer les quatre emplois de temporaire (1 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section en postes aux titres ou fonctions indiqués dans le tableau 17. La transformation de ces emplois de temporaire en postes est essentielle pour permettre de retenir le personnel expérimenté, de réduire le renouvellement des effectifs et d'améliorer la productivité de la nouvelle Section.

Unités hébergées

Tableau 18

Ressources humaines : unités hébergées

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Force de police permanente										
Postes approuvés 2017/18	–	1	17	14	2	34	2	–	–	36
Postes proposés 2018/19	–	1	17	14	2	34	2	–	–	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires										
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	2	–	5	1	–	–	6
Postes proposés 2018/19	–	–	3	2	–	5	1	–	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre stratégique des opérations aériennes										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	3	3	7	3	–	–	10
Postes proposés 2018/19	–	–	1	3	3	7	3	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, unités hébergées										
Postes approuvés 2017/18	–	1	22	19	5	47	6	–	–	53
Postes proposés 2018/19	–	1	22	19	5	47	6	–	–	53
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

150. Les unités hébergées, qui consistent en trois unités administratives situées à Brindisi, relèvent du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur les plans opérationnel et technique. Ces postes sont financés au moyen du budget de la Base de soutien logistique et resteront rattachés administrativement au Bureau du Directeur. Les unités hébergées fournissent toute une série de services aux missions de maintien de la paix. Elles apportent notamment des ressources en matière de police et d'administration judiciaire et pénitentiaire en rapport avec l'état de droit, ainsi que des services dans le domaine du transport aérien. Aucune modification n'est proposée pour les unités hébergées durant l'exercice 2018/19.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses 2016/17	Montant alloué 2017/18	Dépenses prévues 2018/19	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	19 887,1	17 655,1	21 916,8	4 261,7	24,1
Personnel recruté sur le plan national	18 902,0	17 706,8	22 059,0	4 352,2	24,6
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 257,9	2 744,2	172,9	(2 571,3)	(93,7)
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	41 047,0	38 106,1	44 148,7	6 042,6	15,9
Dépenses opérationnelles					
Consultants	268,8	400,2	415,8	15,6	3,9
Voyages	1 216,9	781,1	781,6	0,5	0,1
Installations et infrastructures	6 980,4	6 314,4 ^a	6 958,5	644,1	10,2
Transports terrestres	452,1	708,1	482,6	(225,5)	(31,8)
Opérations aériennes	—	—	—	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—	—
Communications et informatique	30 933,9	33 279,6 ^b	33 194,7	(84,9)	(0,3)
Santé	43,8	51,8	51,0	(0,8)	(1,5)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	1 281,6	1 358,7 ^c	1 264,4	(94,3)	(6,9)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	41 177,5	42 893,9	43 148,6	254,7	0,6
Total brut	82 224,5	81 000,0	87 297,3	6 297,3	7,8
Recettes provenant des contributions du personnel	6 265,8	6 053,2	6 645,3	592,1	9,8
Total net	75 958,7	74 946,8	80 652,0	5 705,2	7,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	82 224,5	81 000,0	87 297,3	6 297,3	7,8

^a Le montant initial approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait 6 302 700 dollars. Il y a été ajouté 11 700 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

^b Montant combiné des sommes allouées au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les dépenses prévues pour 2018/19.

^c Le montant initialement approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 1 370 400 dollars. Le montant de 11 700 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

151. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2018/19 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Mémorandum d'accord ^a	5 535,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	5 535,3

^a Valeur des bâtiments à usage de bureaux, des ateliers, des entrepôts et des terrains non bâtis mis à disposition de la Base par le Gouvernement italien (3 239 800 dollars) et des bâtiments à usage de bureaux, des bâtiments techniques et des terrains non bâtis mis à disposition de la Base par le Gouvernement espagnol (2 295 500 dollars).

C. Taux de vacance

152. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

Centre de services mondial (unités hébergées non comprises)

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,5	16,4	15,0
Personnel recruté sur le plan national	3,8	3,5	6,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	9,1	9,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national ^b	23,5	12,0	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Aucun emploi de temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement national n'est proposé en 2018/19.

153. Les taux de vacance prévus pour la Base de soutien logistique des Nations Unies, présentés dans le tableau ci-dessus, tiennent compte des taux de vacance effectifs moyens observés entre juillet et décembre 2017, en application de la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 39 de son rapport (A/71/836/Add.10). Les taux proposés sont les suivants : a) 15,0 % pour les postes soumis à recrutement international, sur la base d'un taux effectif de 14,3 % pour la période allant de juillet à décembre 2017 ; b) 15,0 % pour les emplois soumis à recrutement international financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), sur la base d'un taux effectif de 15,4 % pour la période allant de juillet à décembre 2017, et sachant qu'un seul emploi de ce type est inscrit au projet de budget ; c) 6,0 % pour

les postes soumis à recrutement national, sur la base d'un taux effectif de 4,9 % pour la période allant de juillet à décembre 2017.

D. Formation

154. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	54,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	205,6
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	486,6
Total	747,1

155. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne	52	276	162	110	141	171
Formation externe	56	86	27	78	92	81
Total	108	362	189	188	233	252

156. Les programmes de formation proposés comprennent des modules techniques et des activités d'apprentissage destinées à améliorer les compétences de base et spécialisées du personnel recruté sur les plans national et international. Les formations internes portent sur les domaines suivants : gestion de la chaîne d'approvisionnement, compétences techniques, gestion de l'énergie, énergie solaire, informatique et communications, gestion de projets, services à la clientèle, sécurité et sûreté, passation de marchés et gouvernance, et domaines propres aux fonctions des unités hébergées. Les formations externes visent à renforcer les capacités du personnel dans divers domaines, comme l'informatique et les communications, la technologie géospatiale, les finances et le budget, l'évaluation de la formation, l'ingénierie et les transports aériens.

157. Le Centre de perfectionnement et de services de conférence continuera de s'employer à rationaliser l'utilisation des fonds en renforçant les capacités de formation disponibles en interne et en utilisant au mieux les ressources numériques. L'équipe prévoit de dispenser de nouvelles formations dans les domaines de la communication et de la promotion du travail d'équipe. Le Centre accompagne également le passage de la Base de soutien logistique à la formation numérique en

concevant des plateformes d'apprentissage numériques destinées à perfectionner certaines compétences et en mettant des ressources en ligne pour continuer de répondre aux besoins du personnel.

III. Analyse des variations¹

158. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	4 261,7	24,1 %

- **Paramètres budgétaires et gestion : coefficient d'ajustement plus élevé et transformation de 12 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents**

159. La hausse des crédits demandés est principalement imputable : a) au fait que le coefficient d'ajustement appliqué au barème des traitements a été porté de 24,7 % (budget approuvé de l'exercice 2017/18) à 35,6 % ; b) à la transformation proposée de 12 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes permanents (9 au Service de la technologie et 3 au Service de la chaîne d'approvisionnement) ; c) à l'application d'un taux de vacance moins élevé, de 15,0 %, contre 16,4 % (y compris les unités hébergées) à l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	4 352,2	24,6 %

- **Paramètres budgétaires et gestion : taux de change et transformation de 18 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes permanents**

160. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la transformation proposée de 18 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes permanents (17 au Service des technologies et 1 au Service de la chaîne d'approvisionnement) ; b) la fluctuation du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis qui, au moment d'établir le présent rapport, s'établissait à 0,805 euro pour 1 dollar, contre 0,943 à l'exercice 2017/18.

161. La hausse globale des crédits demandés est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance plus élevé, de 6,0 %, contre 3,5 % à l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(2 571,3)	(93,7 %)

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

• **Gestion : transformation de 30 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes permanents**

162. La diminution des crédits demandés s'explique par : a) la proposition de transformer 12 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) soumis à recrutement international en postes permanents ; b) la transformation proposée des 18 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) soumis à recrutement national en postes permanents.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	644,1	10,2 %

• **Paramètres budgétaires : nouvelles conditions contractuelles et taux de change**

163. L'augmentation des crédits demandés tient principalement à : a) la hausse des coûts des biens et services libellés en euro engendrée par la fluctuation du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis qui, au moment d'établir le présent rapport, s'établissait à 0,805 euro pour 1 dollar, contre 0,943 à l'exercice 2017/18 ; b) l'établissement d'un nouveau contrat de prestation de services de sécurité à Valence.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(225,5)	(31,8 %)

• **Gestion : non-remplacement de véhicules**

164. La baisse des crédits demandés est due au fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre du remplacement de véhicules, alors que le remplacement de cinq véhicules à usage spécial ayant dépassé leur durée de vie utile était prévu au budget de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(94,3)	(6,9 %)

• **Gestion : baisse des crédits demandés au titre des vacataires et du transport de marchandises**

165. La diminution des crédits demandés tient essentiellement : a) à la baisse des dépenses au titre du transport de marchandises, étant donné qu'aucun achat de véhicules n'est prévu pour l'exercice 2018/19, alors que des crédits avaient été ouverts à l'exercice 2017/18 pour couvrir les frais de transport de cinq véhicules à usage spécial ; b) à la baisse des dépenses prévues au titre des services divers, à savoir au titre des vacataires chargés d'assurer la gestion des installations.

IV. Version révisée du concept général de stocks pour déploiement stratégique

166. Dans son rapport sur l'examen et l'évaluation des stocks pour déploiement stratégique (A/71/798), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a recommandé que ce concept soit actualisé et révisé, y compris les hypothèses et politiques afférentes dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des initiatives en cours concernant le démarrage des missions, aux fins d'un

déploiement rapide. Par la suite, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué, au paragraphe 29 de son rapport (A/71/836/Add.10), qu'il attendait avec intérêt de recevoir des éléments d'information sur les progrès accomplis dans le prochain projet de budget de la Base ainsi que sur la version révisée du concept général de stocks pour déploiement stratégique. L'Assemblée générale a souscrit à cette demande dans sa résolution 71/294. En conséquence, la Base de soutien logistique a procédé à un examen du concept général de stocks pour déploiement stratégique et envisage d'y apporter les modifications suivantes :

a) Procéder au passage stratégique d'une phase de démarrage non circonscrite à une phase de démarrage fondée sur un scénario comportant différentes étapes clairement définies, depuis l'attribution initiale des stocks pour déploiement stratégique jusqu'à la mise en place progressive de la chaîne d'approvisionnement régulière de la mission concernée. Le scénario a été établi en se fondant sur les tendances observées lors des phases de démarrage et de renforcement des missions de maintien de la paix, y compris lors du déploiement des missions en Côte d'Ivoire, au Darfour, au Mali, en République centrafricaine, au Tchad, en Somalie et au Soudan du Sud, et en s'alignant sur l'initiative de déploiement rapide du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions ;

b) Procéder à une transition stratégique d'un stock composé de ressources matérielles à une capacité combinant services et équipements. Il est donc envisagé de rebaptiser le concept de stocks pour déploiement stratégique « capacités de déploiement stratégique ». Parmi les services proposés figureraient : la réception et l'inspection du matériel ; le transport et la manutention ; la mise en place des camps avancés, y compris des services de base et des services de gestion des installations, dans le cadre de solutions clefs en main ; la préparation du terrain et la réalisation d'études hydrogéologiques ; la mise en place de solutions d'hébergement, de centrales électriques, de stations de traitement des eaux, de systèmes de gestion des eaux usées et des déchets solides, d'infrastructures informatiques et de matériel de communications et d'installations médicales. Cette modification fait suite à la recommandation du BSCI, qui a préconisé d'évaluer l'intérêt qu'il y avait à faire évoluer les stocks pour déploiement stratégique de façon à ce qu'en plus des ressources matérielles, puissent être fournies les capacités facilitatrices nécessaires [A/71/798, par. 95 a) ii)] ;

c) Établir un modèle consolidé d'examen de la composition des stocks visant à maintenir toutes les catégories de produits à la pointe de la technologie et qui serait aligné sur la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions et suivrait l'évolution des procédures et des pratiques. Dans la mesure du possible, aucun article ne sera stocké s'il est plus rapide de le faire livrer directement au bénéficiaire que de le déployer à partir des stocks. Cette modification fait suite à la recommandation du BSCI de revoir la composition actuelle des stocks pour déploiement stratégique [ibid., par. 95 b)] ;

d) Analyser les modèles d'approvisionnement envisageables en se fondant sur un examen approfondi, par catégorie de produits et de services, qui servira de point de départ pour optimiser la procédure de passation des contrats. À des fins de rentabilité, le recours à des solutions clefs en main, à des inventaires gérés par le fournisseur et à des livraisons dans des délais courts sera privilégié par rapport au maintien de stocks physiques à Brindisi. Cette modification fait suite à la recommandation du BSCI d'examiner les possibilités de recourir davantage à la gestion des stocks par le fournisseur pour certains articles, sur la base d'une analyse coûts-avantages [ibid., par. 95 a) v)] ;

e) Fournir, dans certaines circonstances et moyennant remboursement des dépenses engagées, des stocks pour déploiement rapide à des entités autres que les opérations de maintien de la paix, comme des missions politiques spéciales, des entités du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et vendre du matériel provenant de ces stocks à des entités partenaires externes, y compris des organisations régionales et d'autres partenaires essentiels des Nations Unies, pour assurer une rotation efficace des stocks. Le fait d'apporter un appui à des entités autres que les opérations de maintien de la paix permettrait de réduire davantage les pertes liées à l'obsolescence et de faire en sorte que les équipements constituant ces stocks soient toujours à la pointe de la technologie. La Base de soutien logistique veillera à ce que cet appui ne compromette pas l'objectif premier des stocks pour déploiement stratégique, qui sont avant tout destinés aux opérations de maintien de la paix. Cette modification fait suite à la recommandation du BSCI d'examiner la vision globale des stocks pour déploiement stratégique, y compris la question de savoir s'ils devraient être utilisés exclusivement pour le démarrage ou l'élargissement des missions [ibid., par. 95 a) i)].

167. Comme suite à la recommandation du BSCI d'examiner d'autres lieux d'entreposage des stocks pour déploiement stratégique plus proches des théâtres des opérations [ibid., par. 95, a) iv)], il a aussi été envisagé, au cours de l'examen du concept, de déplacer les stocks pour déploiement stratégique, mais l'analyse approfondie a révélé que cela n'apporterait aucune valeur ajoutée à la chaîne d'approvisionnement et exposerait la réserve stratégique à un niveau de risque trop élevé. La Base de soutien logistique dispose déjà des infrastructures, des services et des capacités nécessaires pour gérer efficacement les stocks pour déploiement stratégique dans une installation sécurisée, située à proximité de lignes maritimes bien établies lui permettant de procéder, dans les délais prescrits, à des déploiements rapides en Afrique de l'Est ou de l'Ouest, au Moyen-Orient, en Europe et aux Amériques. La création d'un autre entrepôt indépendant engendrerait des coûts et des risques élevés, notamment s'agissant d'en assurer la gestion, l'exploitation et la sécurité. Néanmoins, si un centre d'approvisionnement régional pour les missions de maintien de la paix venait à être créé en Afrique, il serait envisageable de constituer une réserve régionale dans des installations des Nations Unies déjà en place.

168. Il est également tenu compte, dans la version révisée du concept général d'opérations, du fait que le concept de stocks pour déploiement stratégique s'intègre à la stratégie de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en ce que ces stocks sont l'un des moyens dont l'Organisation dispose en interne pour déterminer les besoins nets, ce qui lui permet ainsi d'utiliser les actifs et les stocks existants plutôt que de faire appel à des fournisseurs extérieurs. Approvisionner les missions en puisant dans les stocks pour déploiement stratégique permet d'assurer une bonne rotation et de prévenir l'obsolescence.

169. Le BSCI a également recommandé au Département de l'appui aux missions de mettre en œuvre des mesures pour rapprocher et examiner, chaque année, les opérations de comptabilisation en pertes et de reconstitution des stocks pour déploiement stratégique et d'en rendre compte [ibid., par. 95 d)]. La Base de soutien logistique s'emploie à élaborer un mécanisme qui permette de rapprocher la comptabilisation en pertes de biens et le recouvrement des montants correspondants.

170. Le BSCI a également recommandé au Département de l'appui aux missions de communiquer aux organes délibérants, pour suite à donner, tous les détails concernant le transfert de stocks pour déploiement stratégique d'un montant net de 16,7 millions de dollars à la réserve de matériel de l'ONU et aux stocks de la Base de soutien logistique [ibid., par. 95 e)]. Cette dernière collabore avec le Département de l'appui aux missions pour procéder au rapprochement de ce transfert net. Une fois que les

comptes auront été mis à jour, et au plus tard le 31 mars 2018, elle communiquera les informations demandées au BSCI.

171. La version révisée du concept général de stocks pour déploiement stratégique est présentée à l'annexe III du présent rapport.

172. Des informations complémentaires concernant le concept général d'opérations, les propositions relatives à sa mise en œuvre et, le cas échéant, ses incidences financières, seront présentées par le Secrétaire général à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-treizième session. Comme indiqué plus bas, l'Assemblée est priée de prendre note de la version révisée du concept général de stocks pour déploiement rapide.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

173. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 87 297 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Base pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Répartition du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice considéré ;

c) Examen de la révision du concept général d'opérations relatif aux stocks pour déploiement stratégique.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/294 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

La Base de soutien logistique des Nations Unies poursuit ses efforts visant à améliorer les délais de recrutement.

Toutefois, compte tenu des contraintes budgétaires en 2017/18 découlant du fait que l'euro est plus fort que ce qui était prévu dans le budget, la Base de soutien logistique maintient provisoirement un taux de vacance de postes supérieur à la normale pour réduire les dépassements liés à la variation du taux de change.

Dans l'objectif d'améliorer la gestion des déchets solides, la Base de soutien logistique tente d'instaurer une culture de minimisation des déchets et de recyclage. En ce qui concerne la production d'électricité, elle a lancé un projet pilote de centrale solaire à Valence et à Brindisi. Pour ce qui est de la gestion de l'eau et des eaux usées, tous les mois, elle effectue des contrôles environnementaux, collecte des données, établit des rapports sur sa performance environnementale et organise des séances de sensibilisation à l'écologie à l'intention des nouveaux membres du personnel. En outre, elle s'emploie à conserver sa certification ISO 14001 (systèmes de management environnemental) et mène bien d'autres activités.

Elle a également fourni un appui important en matière d'environnement aux missions de maintien de la paix, appui qu'elle maintiendra pendant l'exercice 2018/19.

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Les sections et groupes de la planification des acquisitions des missions de maintien de la paix doivent obtenir l'accord des responsables de la gestion du matériel de la Base de soutien logistique avant de faire tout nouvel achat. Dès qu'elle reçoit une demande, la Base mobilise les ressources disponibles auprès des missions dans le cadre de son rôle de centralisation.

La Base de soutien logistique confirme avoir formé l'ensemble de son personnel.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/70/742)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif note qu'un exposé détaillé des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix n'a pas encore été soumis à l'examen de l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité attend avec intérêt de recevoir des précisions sur le plan de gestion prévisionnelle des effectifs qui sera établi à la Base de soutien logistique des Nations Unies et sur l'examen de la capacité globale du compte d'appui, lorsqu'il examinera les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2017/18 (par. 112).

Mesures prises

La Base de soutien logistique prend note de cette recommandation et indique que les transferts de ressources menés dans le cadre de la redéfinition des priorités sont effectués dans le strict respect des règles, des règlements et des instructions administratives applicables à la gestion des allocations de crédits.

Au 1^{er} février 2018, la Base de soutien logistique ne comptait aucun poste resté vacant depuis au moins deux ans.

La Base de soutien logistique a réalisé un examen approfondi de ses besoins en personnel civil en 2017, dont les résultats ont été obtenus en octobre 2017. La définition des besoins en matière de personnel et d'organisation pour les deux prochains exercices budgétaires (2018/19 et 2019/20) s'appuiera sur cet examen. En outre, conformément aux recommandations issues de l'examen des effectifs civils, la Base de soutien logistique a créé des groupes de travail chargés spécifiquement de la question de la modulation des ressources.

À ce jour, sauf pour le Service des technologies, il n'existe aucun dispositif ni cadre global de modulation des ressources affectées aux activités de la Base de soutien logistique.

Le Service des technologies dispose de son propre dispositif de modulation des ressources, approuvé dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil. Sur la base de cette expérience, un groupe de travail sera chargé d'élaborer un ou plusieurs dispositifs adaptés aux activités de la Base de soutien logistique.

Il convient de noter la singularité de l'éventail d'activités de la Base de soutien logistique à cet égard : par exemple, lors de la liquidation d'une mission, la Base a besoin d'un maximum d'effectifs pour mener à bien des fonctions techniques. Un rapport complet sur les dispositifs de modulation des ressources applicables aux activités et aux programmes correspondants de la Base doit en principe être présenté dans le cadre du projet de budget de la Base pour l'exercice 2019/20.

En ce qui concerne la gestion des opérations aériennes en général, le Comité consultatif estime que les causes profondes des lacunes et des dysfonctionnements mentionnés aux paragraphes ci-après sont interdépendantes et ne pourront être éliminées que par une action coordonnée des services compétents du Siège, de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services régional, et des missions de maintien de la paix elles-mêmes (par. 118).

Compte tenu de la nécessité d'améliorer le contrôle et la gestion des opérations aériennes, comme en témoignent les observations et recommandations faites aux paragraphes 122 et 126 ci-dessus, et des lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne le rôle de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, le Comité est d'avis que cette évaluation globale n'a que trop tardé. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'achever au plus vite son évaluation des fonctions et attributions des services chargés de la gestion et du contrôle des opérations aériennes des missions de maintien de la paix, et d'en présenter les résultats de manière exhaustive dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 131).

Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations supplémentaires sur la mise en service du système électronique de gestion des carburants et sur les résultats qu'il permet d'obtenir (par. 147).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par

La Section des transports aériens du Département de l'appui aux missions est responsable du programme des opérations aériennes et dirige les activités menées en vue de l'approbation et de la publication d'une nouvelle directive sur les attributions de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes de Brindisi et de la composante du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe chargée des opérations aériennes. Cette directive a été promulguée en décembre 2017.

La Section des transports aériens du Département de l'appui aux missions est chargée de mener l'évaluation en question, ainsi que de mettre à jour, définir et clarifier les attributions des différents bureaux qui se trouvent sous sa responsabilité. Cette évaluation a été réalisée dans le cadre de l'initiative menée par le Secrétaire général en vue d'améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité des moyens aériens des Nations Unies, ainsi que de la révision du manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix, et sera soumise à l'équipe dirigeante du Département de l'appui aux missions pour approbation.

Lorsque les documents de gouvernance seront approuvés, le Centre stratégique des opérations aériennes et le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements pourront réviser leurs instructions permanentes, leurs indicateurs de résultats, leurs programmes de travail et leurs définitions d'emploi en conséquence.

La mise en service du système électronique de gestion des carburants a été achevée en mars 2017.

À ce jour, l'atout majeur de ce système est qu'il permet d'effectuer toutes les transactions par voie électronique et de les enregistrer dans une base de données, ce qui permet d'améliorer la qualité des données et de renforcer la capacité d'établissement de rapports.

La Base de soutien logistique continue de suivre les projets par l'intermédiaire d'un groupe de gestion de projets et d'une plateforme mondiale en ligne créés pour tous les grands projets, y compris ceux d'un montant inférieur à 1 million de dollars. En outre, la Base de soutien logistique a établi, en juillet 2015, des instructions permanentes pour la gestion des grands projets d'infrastructure.

Demande ou recommandation

Mesures prises

ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

Au début de l'année 2017, sept véhicules légers ont été remplacés par des véhicules légers polyvalents. Actuellement, le parc de véhicules de la Base de soutien logistique compte huit véhicules électriques.

Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

(A/71/836/Add.10)

Demande

Mesures prises

Le Comité consultatif note que le résumé des résultats de l'étude d'ensemble révisée et des deux études de faisabilité donné dans le rapport ne répond pas pleinement à la recommandation qu'il avait faite tendant à ce que soit réalisée une étude plus complète sur ce qu'impliquerait une double implantation du Service (voir [A/70/742/Add.9](#), par. 16), ainsi que sur l'effort de centralisation et d'appui à distance du Service et la mesure dans laquelle le Service permettrait aux missions de s'acquitter de leur mandat (ibid. par. 45, 48 et 49), comme approuvé par l'Assemblée générale (résolution [70/288](#), par. 9). Le Comité réaffirme qu'il a besoin de cette information, en particulier en ce qui concerne le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et ses missions clientes, notamment s'agissant des besoins en ressources dans les missions clientes, de l'état d'avancement des produits, de l'utilisation de ces produits et de la mesure dans laquelle le Service permet aux missions de s'acquitter de leur mandat (par. 21).

Le Comité consultatif note que la réduction d'un montant de 700 000 dollars, attribuée à un meilleur rapport coût-efficacité et présentée comme un gain d'efficacité, n'en constituait pas un à proprement parler compte tenu de la méthode utilisée. Le Comité compte que davantage d'efforts seront faits pour distinguer à l'avenir gains d'efficacité et réductions des coûts. En outre, le Comité ne doute pas que le rattachement du Centre stratégique des opérations aériennes à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, dont il relèvera directement, permettra d'améliorer les résultats et d'accroître l'efficacité des opérations du Centre (voir [A/70/742/Add.9](#), par. 29). Le Comité réaffirme son

En réponse à la recommandation du Comité, des informations supplémentaires sont fournies dans les hypothèses budgétaires du présent rapport. La version complète de l'étude d'ensemble révisée et des deux études de faisabilité (sur l'appui à distance et les services d'information géospatiale) est consultable sur demande. Des détails y sont fournis sur les incidences de la double implantation du Service, sur la centralisation des systèmes d'appui à distance et d'information géospatiale, ainsi que sur ses conséquences pour l'exécution du mandat des missions. La question de l'affectation des ressources au niveau des missions clientes est traitée dans les budgets des missions. La Base de soutien logistique mesure la valeur et l'incidence de ces éléments sur l'exécution du mandat des missions au moyen d'une enquête annuelle de satisfaction des clients. Selon l'enquête la plus récente sur les services fournis par la Base de soutien logistique des Nations Unies, l'indice de satisfaction générale à l'égard des services liés aux technologies s'élevait à 96,15 %.

Les économies pouvant être faites sont calculées à partir d'une analyse coûts-avantages réalisée pendant le processus de sélection des aéronefs destinés à appuyer une certaine tâche, pendant lequel les différents aspects de l'opération sont examinés. Cette analyse porte notamment sur le coût du contrat, la capacité de l'avion, la base aérienne, le type d'opération, le nombre de passagers, la cargaison, la décision de recourir à des contractants privés plutôt que d'utiliser un avion géré par l'Organisation des Nations Unies, et la trajectoire et l'altitude de vol idéales.

Le Centre stratégique des opérations aériennes estime que 700 000 dollars ont été économisés grâce à

opinion quant à la gestion et au contrôle du Centre s'agissant de l'amélioration des résultats obtenus et formule d'autres observations et commentaires sur la question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836) (par. 26).

Le Comité consultatif rappelle son inquiétude concernant la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide et sa recommandation relative à l'application de la politique concernant la rotation des stocks (A/71/742/Add.9, par. 37 et 38). Le Comité note que, dans son rapport, le Bureau des services de contrôle interne aborde plusieurs questions ayant trait à l'utilisation, à la rotation et à la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide, et il encourage le Secrétariat à appliquer sans tarder les recommandations qui lui ont été adressées. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des éléments d'information sur les progrès accomplis dans le prochain projet de budget pour la Base de soutien logistique des Nations Unies ainsi que sur la version révisée du concept général d'opérations relatif aux stocks stratégiques pour déploiement rapide (par. 29).

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts : [...] Le Comité [...] rappelle qu'il a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, dans ses futurs projets de budget pour la Base de soutien logistique, des informations sur tout le personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence, ainsi que des précisions sur les modalités administratives et de recouvrement des coûts, les frais de location et d'entretien, les recettes perçues et toute autre information pertinente sur l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité consultatif est d'avis que, même si le Secrétaire général a appliqué une partie de la recommandation dans son rapport, davantage de clarté s'impose quant au niveau de détail des renseignements communiqués (par. 30).

l'analyse de l'option aérienne présentant le meilleur rapport coût-efficacité, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité sur le plan de l'utilisation des ressources, c'est-à-dire, en l'occurrence le rapport entre l'utilisation effective des moyens aériens et les heures de vol prévues dans les contrats.

Le Centre mesure les gains de la manière suivante : l'ONU étant une organisation à but non lucratif, les « gains » se traduisent par l'obtention d'un meilleur rapport coût-efficacité pour l'Organisation (par exemple, des gains d'efficacité sont réalisés lorsque, en suivant les conseils du Centre, la mission paie moins pour des opérations non planifiées).

Un nouveau concept général d'opérations relatif aux stocks stratégiques pour déploiement est présenté à l'annexe III du présent rapport et est résumé à la section IV.

Des informations détaillées sont fournies dans le présent rapport à la rubrique des hypothèses budgétaires (par. 40 à 46) et dans les organigrammes de chaque site (annexe II). On y trouvera des informations sur les membres du personnel et les contractants occupant les locaux de Brindisi et de Valence, ainsi que des précisions sur les modalités administratives et de recouvrement des coûts, une estimation des recettes attendues de chaque entité cliente et des dépenses prévues par rubrique budgétaire.

Des accords de prestation de services sont établis pour chaque entité et comprennent des précisions sur les services fournis et sur leurs coûts. Les services sont décrits dans un catalogue et les coûts sont basés sur une grille de tarifs approuvée chaque année. Les services effectivement fournis dépendent des fonds recouverts. L'utilisation des fonds est approuvée en fonction d'un plan de prévision des coûts, conformément aux directives sur le recouvrement des coûts.

Demande

Mesures prises

Le Comité prend note des progrès accomplis au niveau de la présentation des informations dans le présent projet de budget, il recommande que les informations relatives aux montants qu'il est prévu de recouvrer soient présentées de manière plus claire et précise dans les futurs projets de budget (par. 31).

Le Comité consultatif a demandé – mais n'a pas reçu – une ventilation détaillée des effectifs entre les sites de Brindisi et de Valence. Il fait observer qu'il ne peut formuler de recommandations concernant l'affectation de tel ou tel membre du personnel que s'il est en mesure d'examiner les informations requises en ce qui concerne un poste, un titre fonctionnel, des fonctions ou un site en particulier, ce qui a été le cas pour les exercices précédents. Il espère qu'au moment où il examinera le projet de budget pour 2017/18, le Secrétaire général aura fourni à l'Assemblée générale la répartition des postes proposés entre Brindisi et Valence – plutôt qu'une synthèse des postes proposés, comme c'est le cas au tableau 15 du projet de budget –, afin que l'Assemblée soit en mesure d'approuver les postes en question. Le Comité espère aussi qu'une ventilation par site sera fournie dans les futurs projets de budget (par. 40).

Le Comité souligne qu'une directive ne correspond pas à un mandat et attend avec intérêt de recevoir les conclusions de l'examen qui a été entrepris (par. 56).

Le Comité compte que les délais de réservation des billets seront respectés systématiquement (par. 57).

Le Comité consultatif est préoccupé par le fait qu'aucun détail n'a été donné sur l'état d'avancement du dispositif de modulation des ressources pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, point sur lequel l'Assemblée générale souhaitait être informée, et compte que les examens et analyses connexes seront achevés avant la soixante-douzième session de l'Assemblée. Les renseignements connexes

Le présent rapport fournit des informations détaillées sur les montants qu'il est prévu de recouvrer, notamment dans la réponse donnée plus haut et aux paragraphes 40 à 46.

Pour l'exercice 2018/19, il est proposé de transférer un poste de Brindisi à Valence, comme expliqué au paragraphe 148 ci-dessus. Les sites et les titres fonctionnels sont présentés dans les tableaux 13 à 17 et dans les organigrammes de chaque site à l'annexe II.

Il convient de préciser que seul le Service des technologies a des bureaux à Brindisi et à Valence. Les autres unités de la Base de soutien logistique des Nations Unies n'ont des bureaux qu'à Brindisi.

Pour ce qui est de l'exercice 2017/18, aucun poste n'a été transféré entre Brindisi et Valence. Les informations demandées sur la ventilation des postes par site sont fournies dans les organigrammes figurant à l'annexe II du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2017/18 (A/71/828). Ces mêmes informations pour l'exercice 2018/19 sont fournies à l'annexe II du présent rapport.

Le Bureau régional de la sécurité aérienne a été créé en tant qu'unité hébergée et projet pilote au titre de la résolution 60/267 de l'Assemblée générale, puis intégré à la Base de soutien logistique des Nations Unies en application de la résolution 64/270. Ses fonctions sont définies dans le Manuel de la sécurité aérienne du Département de l'appui aux missions.

La Base de soutien logistique des Nations Unies continuera de respecter les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion et de veiller à leur application. Il arrive que les conditions sur le terrain empêchent de respecter le délai d'approbation de 21 jours et que les voyageurs doivent justifier la présentation tardive de leur demande de voyage. Les agents certificateurs de la Base examinent minutieusement les demandes reçues.

La Base de soutien logistique a créé des groupes de travail chargés spécifiquement de la question de la modulation des ressources. À ce jour, sauf pour le Services technologies, il n'existe aucun dispositif ni cadre de modulation des ressources affectées aux activités de la Base.

On notera également que l'éventail d'activités de la Base de soutien logistique des Nations Unies exige que le personnel participe, par exemple, à la

Demande

Mesures prises

et les incidences budgétaires devraient figurer dans les projets de budget pour l'exercice 2018/19 (par. 66).

liquidation des missions, ce qui suppose de disposer d'un maximum d'effectifs pour mener à bien des fonctions techniques, alors que la mission réduit ses effectifs. Un rapport complet et approfondi sur les dispositifs de modulation des ressources adaptés aux fonctions de la Base de soutien logistique doit en principe être présenté dans le cadre du projet de budget de la Base pour l'exercice 2019/20.

La Base de soutien logistique a réalisé un examen approfondi des besoins en personnel civil, dont les résultats ont été obtenus en octobre 2017 et ont servi à calculer les dépenses prévues pour l'exercice 2018/19 au titre du personnel et à établir la structure organisationnelle.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

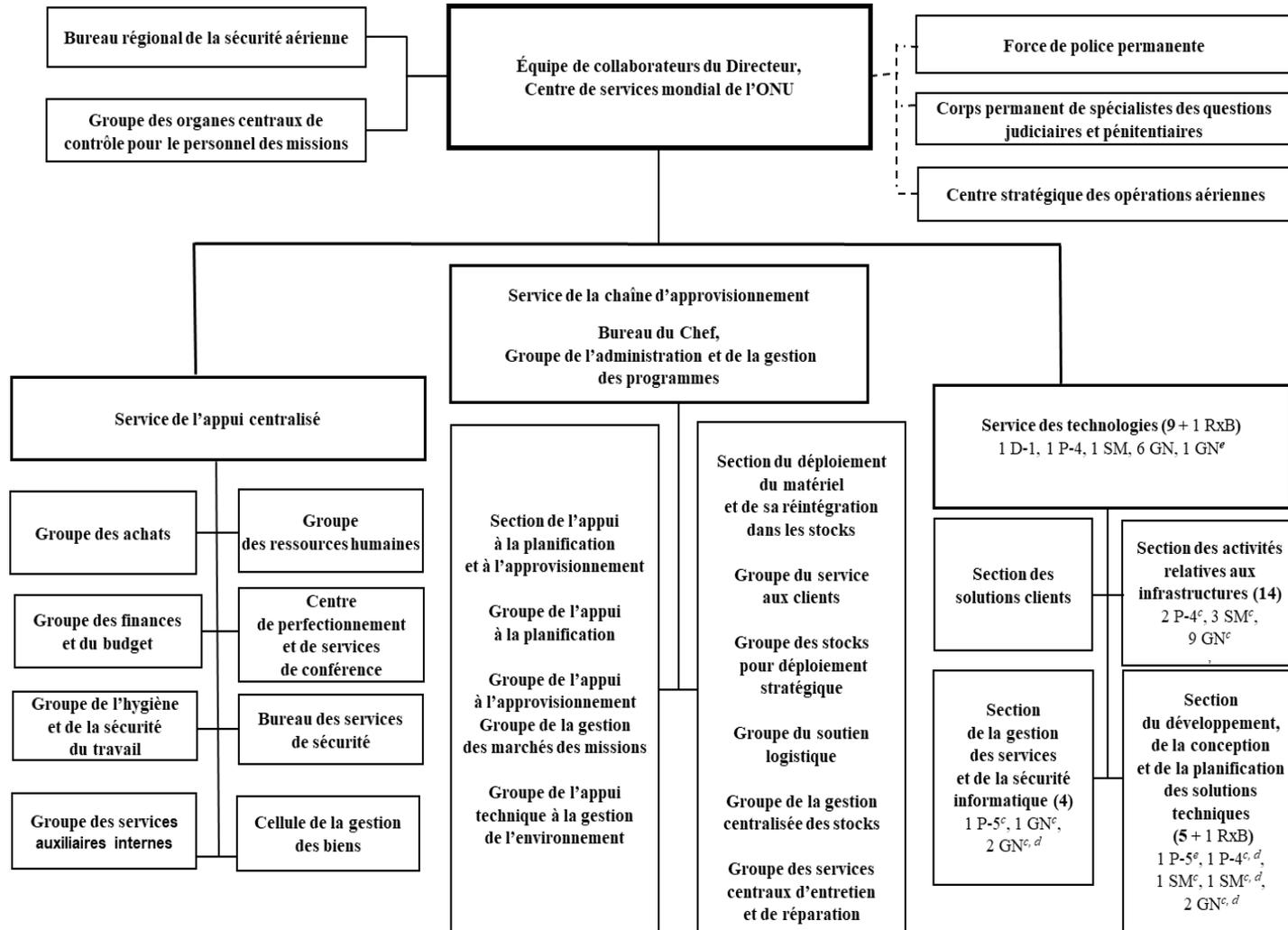
- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - *Transformation d'un emploi de temporaire en poste* : Il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - *Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national* : Il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - *Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national* : Il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

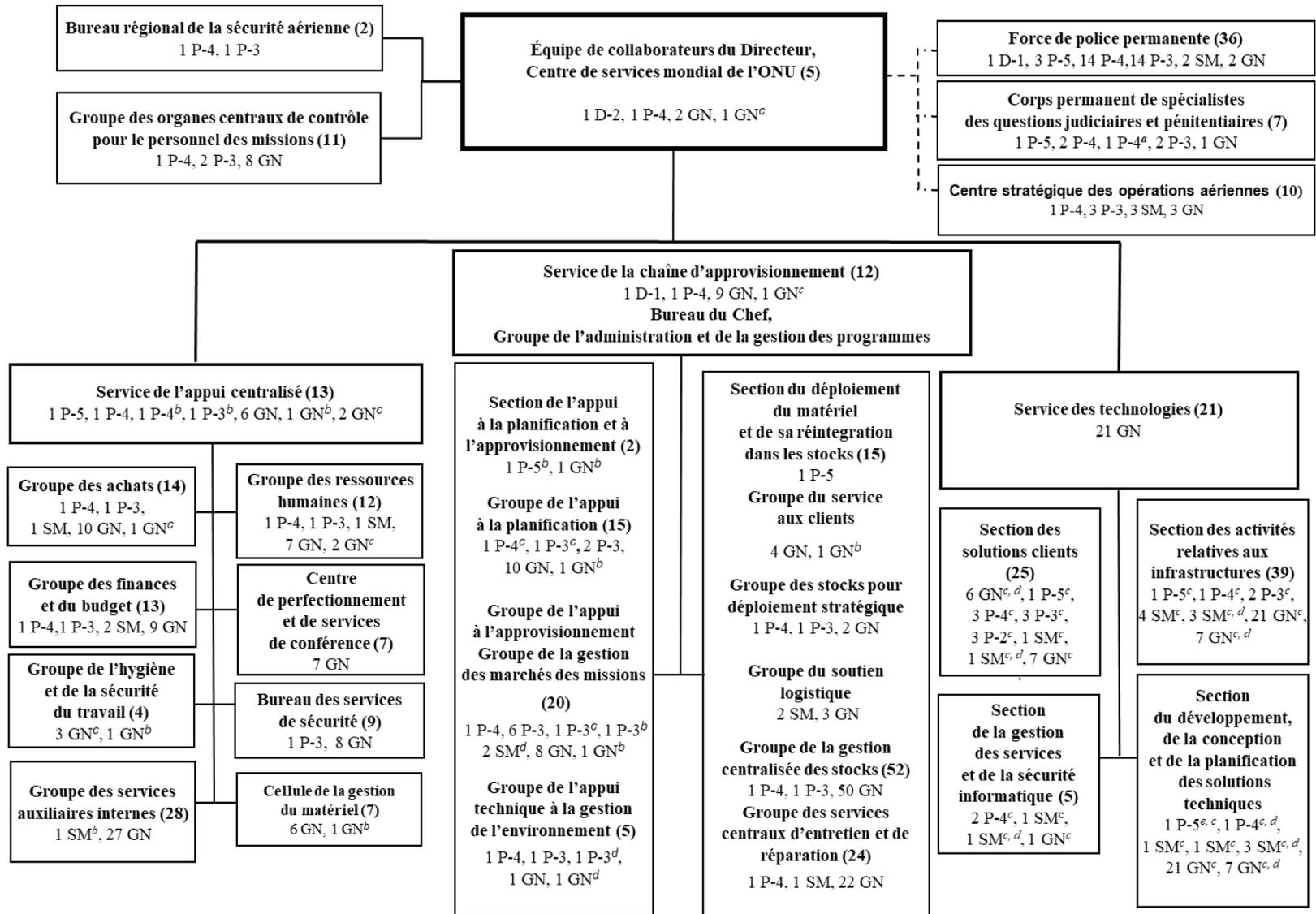
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

B. Valence



C. Brindisi



Annexe III

Examen du concept général de stocks pour déploiement stratégique

Résumé

Dans sa résolution [71/294](#), l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, lequel avait affirmé attendre avec intérêt de recevoir des éléments d'information sur les progrès accomplis dans le prochain projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies ainsi que sur la version révisée du concept général de stocks pour déploiement stratégique ([A/71/836/Add.10](#)).

On trouvera dans la présente annexe les renseignements actuellement disponibles sur le concept général révisé de stocks pour déploiement stratégique, y compris sur les cinq grands changements prévus, à savoir : a) le passage stratégique d'une phase de démarrage non circonscrite à une phase de démarrage fondée sur un scénario en trois étapes, dans le cadre de laquelle l'appui apporté grâce aux stocks pour déploiement stratégique serait clairement défini, depuis le déploiement initial jusqu'à la mise en place progressive de la chaîne d'approvisionnement régulière de la mission ; b) une transition stratégique d'un stock composé de ressources matérielles à une capacité combinant services et équipements ; le concept serait ainsi renommé « capacités de déploiement stratégique » ; c) l'adoption d'un nouveau modèle consolidé d'examen de la composition des stocks visant à maintenir toutes les catégories de produits à la pointe de la technologie, et qui serait aligné sur la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions et suivrait l'évolution des procédures et des pratiques ; d) le recours privilégié au modèle d'approvisionnement le plus économique (solution clefs en main, inventaire géré par le fournisseur ou livraison dans de courts délais), plutôt qu'au maintien de stocks physiques à Brindisi ; e) la fourniture, dans certaines conditions, d'équipements issus des stocks pour déploiement stratégique à des entités autres que les opérations de maintien de la paix.

Dans le cadre de l'examen, la possibilité de déplacer ces stocks pour les rapprocher des théâtres d'engagement a également été étudiée. Toutefois, il a été conclu, à l'issue de cette analyse approfondie, que cela n'apporterait aucune valeur ajoutée à la chaîne d'approvisionnement et exposerait la réserve stratégique à un niveau de risque trop élevé. La Base de soutien logistique dispose déjà des infrastructures, des services et des moyens nécessaires pour gérer efficacement les stocks pour déploiement stratégique dans des installations sécurisées situées à proximité de lignes maritimes bien établies qui permettent un déploiement rapide, dans les délais prescrits, aussi bien en Afrique de l'Est ou de l'Ouest qu'au Moyen-Orient, en Europe et aux Amériques.

L'examen a également permis de mettre en lumière le fait que les stocks pour déploiement stratégique font partie intégrante de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Organisation, en ce qu'ils constituent l'un des moyens dont celle-ci dispose en interne pour déterminer les besoins nets, ce qui lui permet de tirer parti des actifs et des équipements en stock plutôt que de faire appel à des fournisseurs externes.

I. Contexte

A. Introduction

1. Depuis la publication, en 2000, du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809), dans lequel celui-ci a étudié les capacités de l'ONU s'agissant de déployer des opérations rapidement et efficacement (voir les paragraphes 84 à 169), le Secrétariat cherche à accélérer le déploiement des opérations de paix mises en place pour faire face aux crises qui surviennent partout dans le monde. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, plusieurs États Membres et d'autres parties prenantes ont exhorté l'ONU à rendre le déploiement de ses opérations plus rapide.

2. Le concept de stocks pour déploiement stratégique est l'une des initiatives du Secrétariat qui a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/292, en 2002. Les stocks pour déploiement stratégique visent à fournir, sous 30 jours dans le cadre d'une opération classique et sous 90 jours dans le cadre d'une opération complexe, et pour une période limitée, le matériel nécessaire pour permettre aux opérations de disposer de la capacité opérationnelle minimale pour s'acquitter de leurs tâches essentielles dans le principal théâtre d'opérations de leur zone de mission.

3. À la suite de la demande formulée dans la résolution 70/288 de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à un examen et à une évaluation des stocks pour déploiement stratégique, à l'exercice 2016/17. Il a constaté que depuis leur création, les stocks pour déploiement stratégique avaient concouru au démarrage de toutes les opérations de maintien de la paix, dont ils étaient la source principale de matériel, et que les parties prenantes appréciaient grandement leur utilité. Le concept a été élargi aux missions politiques spéciales, aux opérations de maintien de la paix déjà en activité et aux opérations d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie menées par le Département de l'appui aux missions, ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies ne relevant pas du Secrétariat.

4. Dans son rapport (A/71/798), le BSCI a recommandé que le Département de l'appui aux missions actualise et révise le concept de stocks pour déploiement stratégique ainsi que les hypothèses et les politiques connexes, dans le cadre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des initiatives en cours concernant le démarrage des missions, afin de contribuer à assurer un déploiement rapide, et demandé qu'une proposition de concept révisé soit soumise aux États Membres.

5. Dans la présente annexe, on trouvera, dans les grandes lignes, une explication des notions, des objectifs et des principes qui sous-tendent le concept général révisé de stocks pour déploiement stratégique, qui vise à permettre un déploiement rapide, dans les délais prescrits, des opérations de maintien de la paix et des autres entités, lors des phases de démarrage et de montée en puissance. Les domaines dans lesquels des travaux complémentaires s'imposent ont été recensés, et une présentation plus détaillée des incidences financières correspondantes sera soumise à l'Assemblée générale pour examen à la deuxième reprise de sa soixante-treizième session, dans le cadre du projet de budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2019/20.

II. Utilisation passée des stocks pour déploiement stratégique

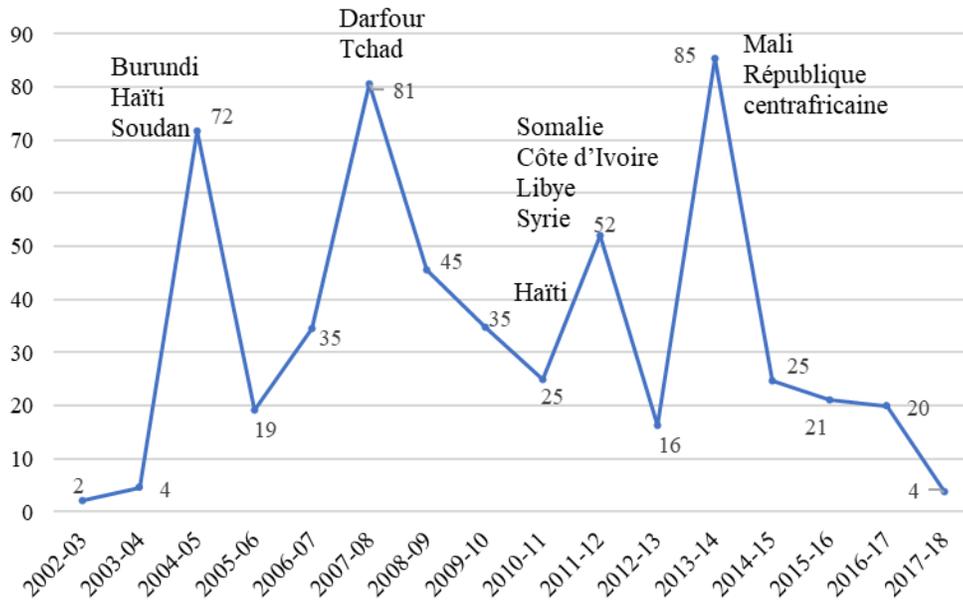
6. Depuis leur création en 2002, les stocks pour déploiement stratégique ont permis de fournir un appui matériel à toutes les opérations de maintien de la paix, dont ils constituent la principale source d'équipements lors de la phase de démarrage. Le

montant cumulé de tout le matériel fourni s'élève à plus de 536 millions de dollars. D'après les résultats d'une enquête de février 2017 et le rapport du BSCI (A/71/798), les parties prenantes apprécient à tous les égards l'utilité des stocks pour déploiement stratégique. La figure 1 ci-dessous illustre la valeur annuelle des stocks pour déploiement stratégique rapide attribués ainsi que les pics correspondants à la création de nouvelles missions de maintien de la paix.

Figure 1

Valeur des stocks pour déploiement stratégique attribués par le passé

(En millions de dollars des États-Unis)



7. Depuis la création du concept, 88 % des stocks attribués ont visé à appuyer les phases de démarrage et de montée en puissance des opérations, comme le montre la figure 2. En outre, la Base de soutien logistique assure une fonction de centralisation² de la chaîne d'approvisionnement mondiale en matériel et soutient de nombreuses missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales, ainsi que l'opération d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie menée par l'ONU, et répond aux besoins urgents des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La livraison de matériel issu des stocks pour déploiement stratégique aux opérations en activité aux fins du fonctionnement courant répond à deux objectifs : a) assurer la bonne rotation des inventaires ; b) éviter que les équipements deviennent obsolètes et soient comptabilisés en pertes. Dans les cas où ces stocks constituent la source de matériel la plus fiable et la plus adaptée, elle permet également d'apporter un appui d'importance cruciale aux missions et opérations des Nations Unies, grâce aux délais d'exécution courts et à la souplesse de la chaîne d'approvisionnement, qui apportent une valeur ajoutée. Toutefois, il est important de distinguer ces objectifs secondaires de l'objectif principal des stocks pour déploiement stratégique, c'est-à-dire la fourniture d'un appui lors des phases de démarrage et de montée en

² Dans le cadre de ses fonctions de centralisation, la Base de soutien logistique recense les possibilités de se procurer, en interne, les biens dont ont besoin les missions, et conseille ces dernières à ce sujet, ce qui permet ainsi d'assurer la bonne rotation des stocks pour déploiement stratégique, d'encourager la mobilisation des ressources inutilisées de l'Organisation et d'éviter que le matériel devienne obsolète.

puissance des opérations de maintien de la paix. La figure 3 montre que 81,4 % (en termes de valeur) des stocks pour déploiement stratégique attribués l'ont été à des opérations de maintien de la paix, et 15,5 % à des missions politiques spéciales.

Figure 2
Attribution des stocks par phases

(En millions de dollars des États-Unis)

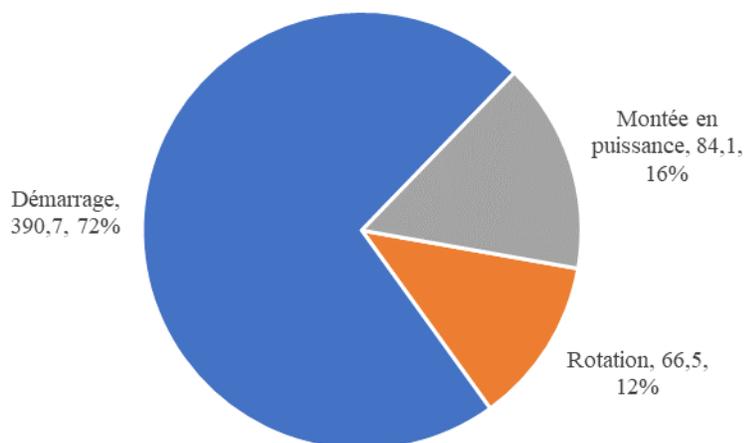
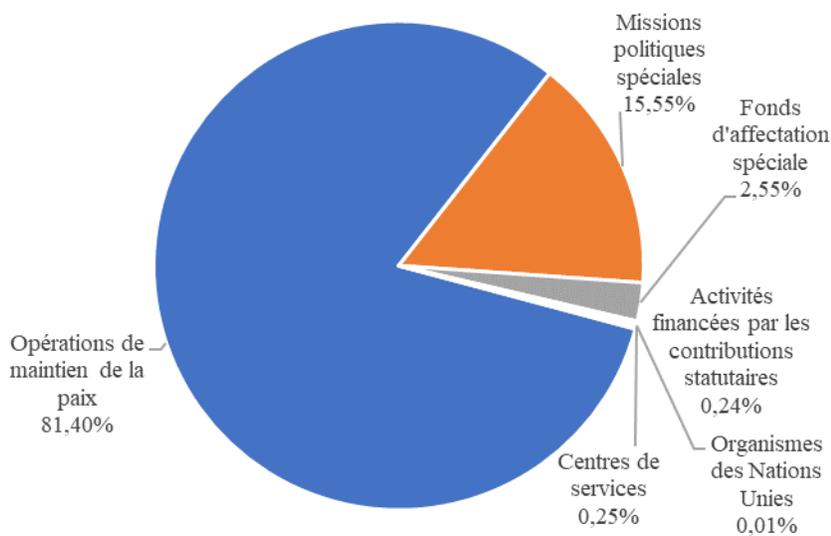


Figure 3
Attribution des stocks par catégories de clients

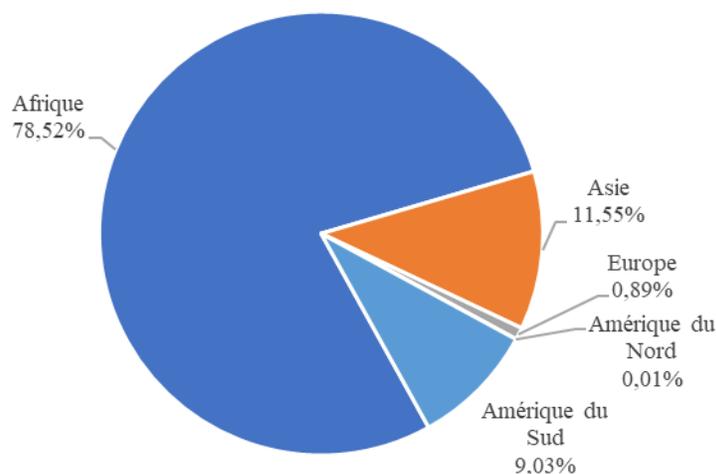


8. Grâce aux stocks pour déploiement stratégique, un appui a été prêté à 27 opérations de maintien de la paix, y compris à toutes les missions en cours, à

l'opération d'appui menée par les Nations Unies en Somalie et à 27 missions politiques spéciales. À titre exceptionnel, ces stocks permettent de répondre aux besoins urgents des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies.

9. Comme le montre la figure 4, depuis la mise en place du concept, l'accent a été mis sur les opérations de maintien de la paix en Afrique, qui représentent 78,5 % des bénéficiaires. Toutefois, par le passé, des activités de maintien de la paix ont aussi été organisées dans d'autres régions et continueront probablement de l'être.

Figure 4
Attribution par région



10. Au cours de la phase de démarrage des opérations de maintien de la paix, il est essentiel de veiller à ce que tout le matériel nécessaire soit bien déployé et en parfait état de fonctionnement. Les capacités des nouvelles missions s'agissant de configurer, d'entretenir et de gérer les grandes quantités de matériel qu'elles reçoivent sont limitées, voire inexistantes. La Base de soutien logistique joue donc un rôle important en ce qu'elle fournit des services à forte valeur ajoutée, y compris des services de consolidation, de perception et de distribution des effets de paquetage et d'entretien. Tous les articles en stock sont maintenus en condition, conformément à des plans d'entretien régulier. Avant le déploiement, les véhicules sont configurés et équipés, en vue de leur utilisation sur le terrain, de radios à haute fréquence, d'un système de gestion du parc (CarLog), de plaques d'immatriculation et d'un porte-drapeau, et les signes distinctifs de l'ONU y sont apposés. Tous les articles font l'objet de tests préalables à la livraison pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement.

11. Les équipements provenant des stocks pour déploiement stratégique sont livrés sous forme de modules, offrant ainsi des solutions intégrées aux missions. Par exemple, le module de production d'électricité comprend des groupes électrogènes, des câbles, des tableaux de commande, des outils et des pièces détachées.

III. Concept général révisé de stocks pour déploiement stratégique

A. Hypothèses de planification

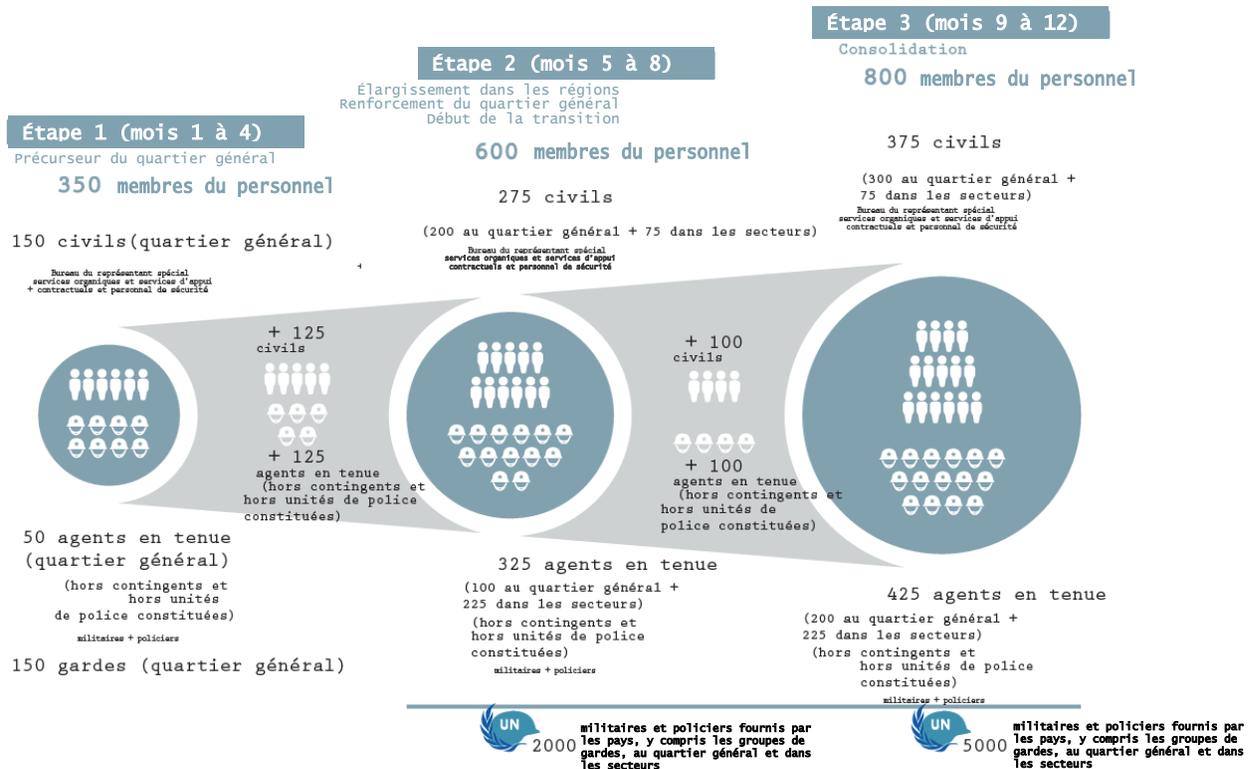
12. Au cours de l'examen du concept de stocks pour déploiement stratégique, la Base de soutien logistique a tenu compte : a) du concept opérationnel actuel ; b) des recommandations des organes délibérants et des organes de contrôle ; c) des résultats des ateliers de déploiement rapide ; d) des consultations avec le Département de l'appui aux missions ; e) du mode de fonctionnement du siège du Programme alimentaire mondial, à Rome ; f) du mode de fonctionnement de la base logistique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Taranto (Italie) ; g) des résultats du forum sur le déploiement rapide tenu lors du salon des technologies organisé par la Base de soutien logistique à Valence et auquel ont participé 99 entreprises.

13. Du 1^{er} au 3 novembre 2017, au Siège de l'ONU, à New York, la Base de soutien logistique a organisé un atelier au cours duquel les conclusions tirées au sujet des éléments susmentionnés au paragraphe 12 ont été examinées. Ont participé à l'atelier : a) des hauts fonctionnaires et des spécialistes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; b) des représentants du Département de l'appui aux missions, y compris du Bureau du Sous-Secrétaire général, de la Division du soutien logistique et de la Division de l'informatique et des communications ; c) des représentants du Département de la gestion, y compris de la Division du financement des opérations de maintien de la paix et de la Division des achats ; d) des représentants du BSCI.

14. Au cours de cet atelier, un scénario a été élaboré en se fondant sur un ensemble d'hypothèses de planification ainsi que sur les tendances observées lors des phases de démarrage et de renforcement des missions de maintien de la paix, y compris lors du déploiement des missions en Côte d'Ivoire, au Darfour, en Libye, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud et au Tchad, et en s'alignant sur l'initiative de déploiement rapide.

15. La figure 5 illustre les hypothèses de planification révisées retenues aux fins de la définition du nouveau concept de stocks pour déploiement stratégique, qui comporte trois étapes.

Figure 5
Hypothèses de planification révisées



16. S'agissant du démarrage des missions de maintien de la paix, le scénario de référence retenu comporte trois étapes :

17. **Première étape (mois 1 à 4) :** Au cours de cette étape, un précurseur du quartier général est établi, conformément au principe de déploiement rapide, afin d'apporter un appui à un effectif de 350 personnes, y compris à des membres du personnel civil (services organiques et services d'appui), à des agents en tenue et à un groupe de gardes composé de 150 personnes. Il permet à la mission d'atteindre sa capacité opérationnelle initiale. Il est procédé au déploiement d'un détachement précurseur intégré, composé de membres du personnel des services organiques, y compris de l'équipe de direction, de spécialistes de la planification de la force et de la police des Nations Unies, d'agents des services de sécurité et d'un élément d'appui à la mission, chargé notamment de la planification initiale, des questions logistiques, de l'informatique et des communications, du recrutement et des achats.

18. **Deuxième étape (mois 5 à 8) :** Au cours de cette étape, la mission ouvre jusqu'à trois bureaux régionaux ou états-majors de secteur en plus de la capacité opérationnelle initiale. Elle monte en puissance et investit son quartier général définitif. Elle commence à assurer le soutien de 600 membres du personnel (hors contingents et hors unités de police constituées) et les services de zone-vie pour les membres du personnel en tenue déployés par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, une fois passée la période d'autonomie initiale. Un appui est apporté : a) au personnel civil des services organiques et des services d'appui ; b) au personnel en tenue (hors contingents et hors unités de police constituées) du quartier

général de la mission ; c) à trois états-majors de secteur, comptant une centaine de membres du personnel chacun ; d) à deux bataillons d'infanterie (1 700 hommes) et deux unités de police constituées (300 policiers). Au cours de cette étape, la mission planifie la mise en place d'un quartier général pleinement opérationnel et l'élargissement dans les régions, mène des opérations d'exploration en vue d'établir des bases sur le terrain, des activités d'études environnementales et des activités de reconnaissance, décide où seront situés les entrepôts et commence les travaux de construction.

19. **Troisième étape (mois 9 à 12)** : Au cours de cette étape (la dernière à laquelle interviennent les stocks pour déploiement stratégique), la mission endosse progressivement la responsabilité de soutenir 800 membres du personnel, d'assurer les services de zone-vie et de fournir des infrastructures de base aux membres des contingents et aux policiers fournis par les pays, y compris : a) le personnel civil des services organiques et des services d'appui ; b) le personnel en tenue (hors contingents et hors unités de police constituées) du quartier général de la mission ; c) trois états-majors de secteur, comptant une centaine de membres du personnel chacun ; d) trois à cinq bataillons et unités de soutien militaire (soit 3 200 à 5 000 personnes) pendant la phase de transition. En outre, les camps temporaires initialement déployés sont renforcés et transformés en bases à caractère semi-permanent ; les secteurs, qui commencent à s'élargir, deviennent des centres régionaux. Au lieu de se faire livrer du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique, la nouvelle mission commence par conclure les marchés nécessaires dans le cadre de sa chaîne d'approvisionnement.

20. D'après ce concept général, l'appui fourni grâce aux stocks pour déploiement stratégique comprendra trois étapes au démarrage des missions. Passés les 12 premiers mois, celles-ci ne recevront normalement plus de matériel issu de ces stocks. Tous les stocks pour déploiement stratégique attribués seront considérés comme appartenant à l'ONU et gérés comme tels par les missions. Aux fins de la reconstitution des stocks, le coût du matériel attribué sera imputé au budget des missions bénéficiaires.

21. Grâce aux stocks pour déploiement stratégique, les nouvelles missions disposeront des moyens nécessaires pour fournir, dans un premier temps, les infrastructures de base, les services de zone-vie et les services de soutien logistique dont la responsabilité incombe à l'ONU, y compris s'agissant des bureaux et des bases de la mission ainsi que du personnel en tenue (hors contingents et hors unités de police constituées) et des membres des contingents et du personnel de police fournis par les pays, dans la limite de ce qui n'est pas pris en charge au titre du matériel appartenant aux contingents en vertu d'un mémorandum d'accord ou d'une lettre d'attribution.

22. Les missions pourront aussi avoir recours aux stocks pour déploiement stratégique pour répondre aux besoins en cas de montée en puissance ou d'urgence découlant, par exemple, d'un changement de mandat, d'une évacuation, d'une réinstallation, d'une catastrophe naturelle, d'une pandémie, de la nécessité de continuité des opérations, d'attaques ou d'autres incidents, ou encore du passage d'une opération régionale à une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

23. Les capacités stratégiques seront intégrées au processus de planification de la chaîne d'approvisionnement et de recherche de fournisseurs, y compris à la planification intégrée des activités, comme indiqué dans le Plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

24. Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police devront fournir l'ensemble du matériel appartenant aux contingents, les moyens de soutien logistique autonome et les paquetages, y compris les armes, les véhicules de combat

et de soutien logistique, les pièces détachées et les services d'entretien de deuxième, troisième et quatrième échelons ainsi que le matériel de transmissions de base, et, dans le cadre des contrats avec services, assurer l'entretien, la réparation et le remplacement du matériel majeur.

25. Grâce aux stocks pour déploiement stratégique, les nouvelles missions disposeront, pendant les 12 premiers mois, de la capacité opérationnelle initiale nécessaire pour leur permettre, ainsi qu'aux militaires et au personnel de police, de s'acquitter des tâches essentielles jusqu'à ce que leur chaîne d'approvisionnement soit opérationnelle. On estime qu'il faut un an pour que les missions atteignent leur pleine capacité opérationnelle, à l'issue de quoi elles ont les capacités de commandement et de contrôle voulues pour mener à bien leurs opérations, peuvent assurer la prestation de services et disposent d'une chaîne d'approvisionnement opérationnelle.

B. Capacités facilitatrices

26. Comme suite à la recommandation formulée par le BSCI, la Base de soutien logistique a évalué s'il convenait de faire évoluer les stocks pour déploiement stratégique afin de fournir, outre du matériel, des capacités facilitatrices, et examiné les ressources supplémentaires qui seraient nécessaires à cette fin.

27. Depuis leur création, les stocks pour déploiement stratégique ont uniquement servi à fournir du matériel et des équipements. Dans certains cas, les missions bénéficiaires n'ont pas les capacités de réceptionner, d'inspecter, d'installer, de comptabiliser et de gérer le matériel qui leur est attribué. Ces lacunes concernent en particulier les activités de génie, y compris la mise en place des infrastructures, la réalisation des travaux horizontaux ainsi que la préparation et la gestion des installations.

28. De nombreux acteurs ont participé à l'atelier sur le déploiement rapide des missions de maintien de la paix organisé début 2017 par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, y compris des États Membres. Ils ont notamment mis en avant des insuffisances relatives aux capacités facilitatrices, en particulier entre le moment où un mandat est autorisé et celui où les pays fournisseurs de contingents déploient les capacités facilitatrices, qui marque le début de la pleine capacité opérationnelle de la mission. Les participants sont convenus de la nécessité de combler ces déficiences par plusieurs moyens, qui seraient intégrés dans le concept général révisé des stocks pour déploiement stratégique.

29. Les besoins en termes de capacités facilitatrices ont été examinés lors de l'atelier consacré à la révision du concept en novembre 2017. À cette occasion, il a été noté qu'il importait d'élargir les capacités de déploiement stratégique et de proposer des services habilitants, ce qu'ont confirmé les représentants de la MINUSMA, de la MINUSS et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, qui sont des missions relativement récentes.

30. Les participants ont jugé que les services suivants étaient nécessaires au déploiement rapide des missions : a) réception et inspection du matériel ; b) transport et manutention ; c) mise en place des camps avancés, y compris des services de base et des services de gestion des installations, dans le cadre de solutions clefs en mains ; d) préparation du terrain, y compris le nivellement, la construction des aires en dur, des structures de défense et des systèmes de drainage, et la réalisation des études hydrogéologiques ; e) installation i) des locaux d'hébergement préfabriqués conformes aux normes des Nations Unies ; ii) des tentes dans les camps avancés ;

iii) des systèmes de défense (périmètres, accès, éclairage, abris fortifiés et autres) ; iv) des dispositifs de production et de distribution d'électricité (groupes électrogènes, solutions solaires et solutions hybrides) ; v) des stations de traitement des eaux ainsi que des systèmes de stockage et de distribution de l'eau et de gestion des eaux usées et des déchets solides ; vi) des infrastructures informatiques et des équipements de transmissions ; vii) des installations médicales conformes aux normes des Nations Unies.

31. Ces capacités facilitatrices pourraient être fournies, de manière viable : a) en interne, par des équipes d'appui aux missions relevant de l'ONU (à l'heure actuelle, les moyens des équipes d'appui aux missions sont apportés, dans une certaine mesure, par la Base de soutien logistique ; ce dispositif pourrait être élargi aux missions) ; b) en vertu de contrats-cadres passés par l'Organisation ; c) par des prestataires de services relevant d'entités des Nations Unies, comme le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; d) par des tiers, dans le cadre de solutions commerciales, ou par des États Membres ; e) par des vacataires.

32. Des ressources supplémentaires, qui pourraient être inscrites au budget de la Base de soutien logistique, seraient nécessaires pour fournir ces capacités facilitatrices, y compris pour couvrir les frais fixes et financer la formation, les activités d'audit ou encore les capacités de gestion des contrats. En collaboration avec le Siège de l'ONU, y compris la Division du soutien logistique et la Division des achats, la Base de soutien logistique devrait définir une stratégie globale de recherche de fournisseurs, planifier la prestation de services habilitants et demander les crédits correspondant à l'Assemblée générale en temps voulu.

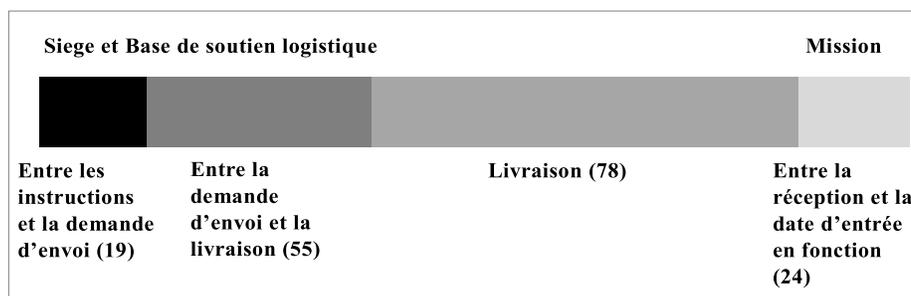
33. Le fait de fournir des capacités facilitatrices dans le cadre des stocks pour déploiement stratégique, c'est-à-dire d'ajouter à la livraison d'équipements une optique de prestation de services, constitue un grand changement stratégique. Il est donc proposé de renommer le concept de stocks pour déploiement stratégique « capacités de déploiement stratégique ».

C. Délais

34. Comme suite à la recommandation formulée par le BSCI, la Base de soutien logistique s'est demandé si les délais fixés s'agissant de l'attribution des stocks pour déploiement stratégique étaient réalistes et s'ils pouvaient constituer un obstacle pratique au recours aux autorisations d'engagement de dépenses préalables au mandat du Secrétaire général.

35. Les délais de déploiement actuellement en vigueur n'ont pas de lien direct avec les autorisations de dépenses avant mandat. Les retards soulignés par le BSCI dans son rapport sont majoritairement dus à d'autres facteurs, y compris : a) aux décisions tardives de commencer le déploiement du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique ; b) à la durée des opérations de transport multimodal, en particulier terrestres ; c) aux retards pris lors du passage des douanes des pays accueillant les missions bénéficiaires ; d) au fait que ces missions n'ont pas la capacité de réceptionner, d'inspecter et d'accepter les livraisons. Ces retards relevés par le BSCI sont présentés à la figure 6.

Figure 6
**Étapes du traitement du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique
 (en nombre de jours) de 2002 à 2016**



Source : Analyse des données de la Base de soutien logistique faite par le BSCI.

36. La Base de soutien logistique collabore avec ses partenaires au Secrétariat de l'ONU, y compris la Division du soutien logistique et la Division des achats, afin d'améliorer les modalités contractuelles d'expédition commerciale, en particulier en ce qui concerne le transport terrestre. En outre, elle entend résoudre les problèmes liés à la réception, à l'inspection et à l'installation du matériel en déployant des capacités facilitatrices.

D. Localisation des stocks pour déploiement stratégique : autres possibilités

37. Dans son rapport, le BSCI a recommandé que le Département de l'appui aux missions envisage de déplacer les stocks pour déploiement stratégique, afin que ceux-ci soient au plus près des théâtres d'engagement, y compris en nouant des partenariats avec les autres entités des Nations Unies et en tirant parti de leur expérience.

38. À l'heure actuelle, les stocks pour déploiement stratégique sont situés à Brindisi (Italie). Seul le matériel médical est entreposé en Allemagne par le fournisseur, qui en gère l'inventaire. À Brindisi, le matériel est entretenu, conformément à des plans d'entretien régulier, et la Base assure des services à valeur ajoutée, comme indiqué au paragraphe 10.

39. Au cours de l'examen, il a été envisagé de déplacer les stocks, notamment en Afrique, et en particulier à Mombasa (Kenya), à Douala (Cameroun) et à Dakar, car ces villes sont proches de plusieurs opérations en cours. Toutefois, on ne peut pas savoir où auront lieu les futures opérations de maintien de la paix. Depuis ces villes, les délais de livraison à destination de missions en Afrique seraient similaires aux délais actuels. Ainsi, il faudrait environ 29 jours pour transporter du matériel de Mombasa à Dakar (hors transport terrestre), contre environ 21 jours depuis Brindisi. On trouvera à la figure 7 les délais de livraison, en jours, en fonction des différents lieux d'entreposage.

40. Il serait contreproductif et inefficace de fractionner les stocks pour déploiement stratégique entre plusieurs entrepôts régionaux, par exemple un en Afrique de l'Ouest et un en Afrique de l'Est, parce que les stocks ne constitueraient plus une réserve stratégique et seraient bloqués dans plusieurs entrepôts, et que cela générerait des doubles emplois et aurait pour conséquence d'accroître le niveau d'inventaire.

Figure 7
Décali de livraison du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique



Abréviations : AMISOM = Mission de l'Union africaine en Somalie ; BANUS = Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; BINUGBIS = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ; BRENAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; FNUOD = Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; MANUL = Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; MANUSOM = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria ; MINURSO = Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OJSRS = Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie ; OSASG-Y = Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen ; RSCE = Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ; SASG Burundi = Conseiller spécial du Secrétaire général au Burundi ; UNFICYP = Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ; UNSCO = Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ; UNSCOL = Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

41. En outre, les délais d'exécution et les risques liés à la livraison de matériel depuis ces bases jusqu'à un théâtre d'engagement situé hors d'Afrique seraient probablement accrus.

42. Les coûts d'acquisition et les risques liés à l'installation, à la gestion et à l'exploitation d'un nouveau lieu de stockage indépendant, ainsi qu'à la mise en place du dispositif de sécurité, seraient par ailleurs considérables, alors que la Base de soutien logistique possède déjà les infrastructures, les services et les capacités nécessaires pour gérer efficacement les stocks pour déploiement stratégique dans un lieu sûr et accessible. Toutefois, si un centre d'approvisionnement régional venait à

être établi sur le continent africain pour répondre aux besoins en termes de stockage des missions de maintien de la paix en cours, la possibilité de constituer des « réserves régionales » en entreposant le matériel dans des installations existantes des Nations Unies (missions ou bases logistiques) serait évaluée.

43. Il faudrait également évaluer, sur la base des hypothèses budgétaires révisées (voir la section III.A) et des résultats de la recherche d'autres modèles d'approvisionnement, l'opportunité de mettre en place des entrepôts régionaux, y compris les aspects suivants : a) coûts liés au déploiement et à l'entretien de sites avancés ; b) possibilités d'approvisionnement ; c) structure des coûts ; d) dispositifs de sécurité à mettre en place ; e) accords à conclure avec le pays hôte, y compris concernant l'entreposage en douane, les articles faisant l'objet de restrictions ainsi que les mouvements à destination et en provenance des missions ; f) frais de fonctionnement ; g) besoins en termes d'entretien ; h) facteurs externes ; i) lignes de ravitaillement à destination des missions ; j) localisation des fournisseurs ; k) stabilité politique ; l) engorgement des ports maritimes et retards dans le déchargement.

E. Autres modèles d'approvisionnement

44. Conformément à la recommandation du BSCI, la Base de soutien logistique a examiné, à partir d'une analyse coûts-avantages, la possibilité de recourir davantage à des stocks gérés par les fournisseurs, en collaboration avec la Division des achats.

45. Actuellement, la plupart des articles constituant les stocks pour déploiement stratégique font l'objet de contrats-cadres mondiaux, seuls les petits articles consommables étant achetés par la Base de soutien logistique à des fournisseurs locaux. Des opérations d'achat ponctuelles sont lancées en vue d'acquérir certains articles ou de se réapprovisionner lorsqu'un contrat-cadre a expiré ou qu'il n'en existe pas.

46. Lors de l'examen du concept général de stocks pour déploiement stratégique, les modèles d'approvisionnement suivants ont été envisagés : a) contrats multiples pour un seul article ; b) stocks appartenant au fournisseur mais entreposés dans des locaux appartenant à l'ONU ; c) stocks gérés par le fournisseur (marchandises achetées et entreposées dans les locaux du fournisseur) ; d) solutions clefs en main ; e) contrats de prestation de services ou de fourniture de capacités facilitatrices ; f) lettres d'attribution, mémorandums d'accords ou système de moyens en attente mis en place par les États Membres ; g) location à court terme du matériel ; h) dispositif de paiement à l'usage (distribution d'électricité, par exemple).

47. À l'issue de l'examen de la composition des stocks, la Base de soutien logistique va mener, en consultation avec la Division du soutien logistique et la Division des achats, une analyse approfondie par catégorie de produits de base et de services (modules) afin de déterminer le modèle d'approvisionnement le plus approprié pour chaque catégorie de biens et de services. Pour chaque modèle, elle examinera : a) le coût ; b) la rapidité et la ponctualité ; c) la qualité ; d) les solutions innovantes et les nouvelles technologies ; e) la fiabilité ; f) la couverture mondiale ; g) l'accès ; h) l'impartialité ; i) les incidences en matière de normalisation ; j) les possibilités d'adaptation à l'usage ; k) le risque d'obsolescence.

48. Les modèles économiques (solution clef en main, inventaire géré par le fournisseur ou fourniture dans de courts délais, par exemple) pouvant faire l'objet d'un contrat commercial seront privilégiés pour éviter le maintien de stocks physiques.

F. Gouvernance

49. Les responsabilités relatives à l'exploitation et à la gestion des stocks pour déploiement stratégique sont réparties comme suit :

a) Le Sous-Secrétaire général du Département de l'appui aux missions formule des orientations stratégiques relatives à l'exploitation et à la gestion des stocks pour déploiement stratégique et approuve les politiques générales ;

b) Le Directeur de la Base de soutien logistique supervise la gestion globale des stocks pour déploiement stratégique, y compris : la planification et l'élaboration de politiques ; les procédures relatives aux stocks et les modalités de suivi (coordination avec les principales parties prenantes et approbation de la composition des stocks) ; le réapprovisionnement et la rotation des stocks ; la communication des informations relatives aux frais liés aux activités d'exploitation des stocks pour déploiement stratégique dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget et des projets de budget de la Base de soutien logistique ;

c) Le Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement est chargé : de superviser les activités de gestion au quotidien ; de veiller à la disponibilité opérationnelle des stocks et des capacités habilitantes ; de procéder aux opérations de réapprovisionnement et de rotation des stocks ; d'assurer la réception, l'inspection, l'entreposage et l'entretien des équipements et du matériel ; d'ajuster les inventaires en fonction des examens annuels de la composition des stocks ; de préparer les stocks en vue de l'expédition du matériel ; de passer des contrats de transport multimodal et de gérer les mouvements relevant de l'autorité de la Base de soutien logistique, et de procéder aux expéditions (par voie aérienne, maritime et terrestre) nécessitant qu'un contrat soit conclu par le Siège de l'ONU ; de tenir des registres d'inventaire ; de gérer les ressources affectées à l'entretien des stocks pour déploiement stratégique ; de présenter les demandes de financement conformément aux directives relatives à la comptabilité. Il coopère avec la Division du soutien logistique et la Division des achats sur les questions relatives aux contrats-cadres mondiaux, au transport stratégique et à la planification et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il représente la Base de soutien logistique lors de la planification des missions au Siège, y compris pour ce qui est des questions relatives à l'attribution des stocks pour déploiement stratégique, du déploiement d'équipes d'appui aux missions et de la fourniture d'autres capacités par la Base ;

d) Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est chargé d'établir les états financiers du fonds de financement des stocks pour déploiement stratégique ; de donner les autorisations d'engagement de dépenses à réception du paiement des missions bénéficiaires ; de communiquer des informations sur les stocks pour déploiement stratégique dans les rapports sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique et de formuler des propositions dans les projets de budget.

50. Il est prévu que la Base de soutien logistique gère les marchés relatifs au matériel, aux capacités facilitatrices et aux services connexes, y compris le transport, sous la forme d'un ensemble de contrats-cadres mondiaux, de contrats locaux et d'autres accords, y compris de mémorandums d'accord et de lettres d'attribution, de façon à ce que les stocks pour déploiement stratégique restent adaptés aux besoins et soient en bon état de marche. À cette fin, elle assure une fonction de centralisation et procède à la rotation des articles devenant obsolètes ou qui sont peu utilisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des activités des Nations Unies financées par les contributions statutaires, et les propose à la vente aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations régionales. Une fois les articles sortis des stocks (déploiement,

remplacement ou vente), la Base de soutien logistique crédite le fonds de financement des stocks pour déploiement stratégique du montant correspondant au coût du remplacement en facturant celui-ci au budget approuvé de l'entité bénéficiaire ou en demandant aux entités ne relevant pas du Secrétariat de procéder au règlement de façon anticipée.

G. Composition des stocks pour déploiement stratégique

51. La composition des stocks pour déploiement stratégique est déterminée à l'issue d'une analyse qui tient compte de plusieurs facteurs, notamment : a) l'importance des articles ; b) leur durée de vie (durée de conservation ou période restante avant qu'ils ne deviennent technologiquement obsolètes) ; c) les délais nécessaires pour acheter du matériel et des équipements en vue de les stocker ou de les livrer directement aux missions. Dans la mesure du possible, aucun article n'est stocké s'il est plus rapide de le faire livrer directement aux missions que de le déployer depuis les stocks.

52. Le modèle de déploiement rapide sert de base à différents modules relatifs à l'approvisionnement, à la santé, au génie, aux communications et à l'informatique et au transport. S'il a été conçu aux fins de l'établissement du précurseur du quartier général (première étape, soit les mois 1 à 4), il peut être reproduit aux fins du déploiement des états-majors de secteur (deuxième étape, soit les mois 5 à 8) et comprend des composantes similaires à celles requises pour la phase de consolidation (troisième étape, soit les mois 9 à 12). L'échelle et le coût des modules sont établis en fonction des contrats-cadres en vigueur, des résultats des études de marché et des travaux réalisés dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et du programme d'organisation en modules, qui sont gérés par la Base de soutien logistique.

53. Le matériel, les capacités facilitatrices et les services fournis dans le cadre des stocks pour déploiement stratégique visent à répondre aux besoins opérationnels des missions de maintien de la paix lors de la phase de démarrage, ainsi qu'en cas de montée en puissance ou d'urgence. En général, les équipements qui composent ces stocks sont neufs et leur durée de vie utile intacte. Il se peut que des équipements usagés faisant partie des stocks excédentaires d'autres missions soient utilisés pour accroître les capacités des stocks pour déploiement stratégique et livrés directement à une mission en cours de déploiement. Certains articles de grande valeur déployés dans des missions en cours ou en liquidation peuvent aussi être acheminés à la Base de soutien logistique et intégrés à la réserve de matériel de l'ONU³ afin d'être remis en état et attribués à d'autres missions.

54. La Base de soutien logistique compte analyser la composition des stocks pour déploiement stratégique dans les six mois qui suivront l'examen par l'Assemblée générale du concept d'opérations. Elle déterminera la nouvelle composition en se fondant sur le scénario décrit aux paragraphes 17 à 19 ci-dessus. L'analyse portera notamment sur l'amélioration technologique des stocks, l'alignement sur la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions et le renforcement des procédures et pratiques.

³ La réserve de matériel de l'ONU comprend des équipements usagés réintégrés en stocks lorsque des missions réduisent leurs effectifs ou sont liquidées, qui sont remis en état à Brindisi puis mis à disposition d'autres opérations de maintien de la paix.

IV. Stocks pour déploiement stratégique et stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement

55. Le plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement comporte des directives opérationnelles détaillées en vue de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions et de la réalisation de son objectif général. Il y est indiqué que les stocks pour déploiement stratégique sont l'un des moyens dont l'Organisation dispose en interne pour déterminer les besoins nets, ce qui lui permet de tirer parti des équipements en stock plutôt que de faire appel à des fournisseurs externes. Le fait de répondre aux besoins des missions à partir des stocks pour déploiement stratégique permet également d'assurer la rotation des stocks et de limiter l'obsolescence.

56. Le concept de stocks pour déploiement stratégique est aligné sur le principe de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, principalement en ce que :

a) Le concept des stocks et leur localisation sont conformes au principe d'entreposage centralisé du Département de l'appui aux missions qui vise à faciliter une gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement ;

b) La planification de leur reconstitution vise à satisfaire aux exigences en matière de planification à l'échelle mondiale et de gestion des besoins consolidés des clients, conformément au plan détaillé ;

c) Les modèles d'approvisionnement retenus sont conformes aux principes stratégiques en matière de recherche de fournisseurs, la Base de soutien logistique ayant autant que possible recours à des contrats-cadres mondiaux ou à des délégations de pouvoirs ;

d) Dans le cadre du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks, les stocks pour déploiement stratégique sont considérés à juste titre comme des inventaires disponibles à l'échelle mondiale. Comme indiqué au paragraphe 43, on pourrait envisager d'entreposer certains articles relevant des stocks pour déploiement stratégique dans des centres de stockage régionaux, ou d'y envoyer les équipements usagés appartenant à l'ONU, y compris ceux issus de stocks pour déploiement stratégique, afin de constituer une réserve régionale. Si ces centres ainsi que les bases logistiques des missions en cours venaient à intégrer le futur modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement, les stocks pour déploiement stratégique et les autres équipements appartenant à l'ONU seraient plus proches des théâtres d'engagement.

V. Financement des stocks pour déploiement stratégique

57. Dans sa résolution [56/292](#), l'Assemblée générale a approuvé un montant de 141 546 000 dollars au titre des stocks pour déploiement stratégique. En 2012, dans sa résolution [66/266](#), elle a décidé de réduire de 50 000 000 dollars le montant des ressources allouées à ces stocks. Par ailleurs, les intérêts créditeurs et les autres ajustements apportés dans les états financiers sont crédités au fonds de financement des stocks pour déploiement stratégique à la fin de chaque année financière, au moment où les montants approuvés sont reportés sur la période suivante.

58. Comme indiqué au paragraphe 32, avec le passage d'un concept de stocks pour déploiement stratégique à un concept de capacités de déploiement stratégique, la Base de soutien logistique devrait demander, dans son projet de budget, les crédits visant à financer les frais liés au maintien de services habilitants, comme elle le fait actuellement pour le stockage, l'entretien et la préparation du matériel qui constitue

les stocks. Elle rendra compte à l'Assemblée générale des activités et des coûts connexes dans son rapport sur l'exécution du budget et dans son prochain projet de budget.

VI. Reconstitution des stocks pour déploiement stratégique

59. L'attribution de matériel provenant des stocks pour déploiement stratégique déclenche immédiatement une opération visant à reconstituer ces stocks, qui est initiée par le Directeur de la Base de soutien logistique et coordonnée par le Chef du Groupe des stocks pour déploiement stratégique. Pour que les équipements en stocks soient toujours à la pointe de la technologie, on veille à remplacer les articles livrés par d'autres plus avancés. Par conséquent, la Base de soutien logistique continuera d'examiner annuellement la composition des stocks pour déploiement stratégique.

60. L'achat des articles de remplacement, y compris le coût du fret (notamment le transport multimodal) entre le fournisseur et la Base ou un autre site donné, sera financé par le budget des missions bénéficiaires.

61. Les frais associés aux préparatifs menés en vue de l'entreposage et de la livraison des biens provenant des stocks pour déploiement stratégique, y compris dans le cadre du remplacement ou de la rotation des stocks, seront couverts par le budget de la Base de soutien logistique, tout comme les coûts d'exploitation et d'entretien, y compris les dépenses engagées pour remplacer les articles arrivés à expiration ou devenus obsolètes.

VII. Appui aux entités autres que les opérations de maintien de la paix

62. Le Conseil de sécurité peut autoriser, par mandat ou déclaration présidentielle, qu'un appui soit apporté à des opérations de paix menées par des organisations régionales. Il est proposé que les stocks pour déploiement stratégique puissent être utilisés dans le cadre d'un tel appui. Le matériel pourrait alors être livré à une mission de maintien de la paix de des Nations Unies, auquel cas il demeurerait la propriété de l'ONU, ou être transféré à l'organisation régionale ou au pays fournisseur de contingents ou de personnel de police concerné, à qui il serait vendu.

63. Il est essentiel que la Base de soutien logistique assure la bonne rotation des stocks pour déploiement stratégique afin de minimiser les pertes dues à l'obsolescence et de faire en sorte que le matériel composant les stocks soit toujours à la pointe de la technologie. Il pourrait donc être intéressant pour l'Organisation de débloquer les stocks pour déploiement stratégique et de les mettre à disposition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales en cours ou des entités du Secrétariat, ou de les vendre à des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ou à des entités externes, y compris à des organisations régionales ou sous-régionales et à d'autres partenaires clefs de l'ONU, à condition que cela n'entrave pas l'objectif principal de ces stocks.